



Canada



PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION GENRE DANS LES INITIATIVES DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



**Projet de Renforcement des capacités
adaptatives des communautés
côtières aux changements climatiques
en Haïti (ACC - PNUD/FEM/MDE)**

Consultant, David LINDOR, Socio-Anthropologue

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

"Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur (s) auteur (s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres. »

Programme des Nations Unies pour le Développement, Juin 2016



REMERCIEMENTS!

Le contenu de ce document ne reflète pas nécessairement la vision officielle du commanditaire et de ses partenaires privilégiés. De manière particulière, nous voulons remercier :

- La direction Nationale du projet ACC PNUD/FEM/MDE pour son sens de la logique, son support et sa compréhension indéfectible,
- Les cadres techniques et administratifs du projet ACC/PNUD/FEM/MDE pour leurs accompagnements dans l'accomplissement de la mission.
- L'équipe technique de ONUFEMMES pour leur appui dans l'élaboration du rapport.
- L'équipe technique EFH du Centre de coopération Haiti-Canada pour sa judicieuse contribution.
- Les membres de l'Equipe cogestion Sud, de la Direction Départementale du Sud-Est, du bureau OREPA Sud-Est,
- Les experts du cabinet de la Société Catedel (Cellule d'Appui Technique en Développement Local) pour leur soutien inconditionnel. Ils ont su faciliter un accompagnement passionnant et de grande qualité durant les phases de conception, de construction et d'élaboration ; par rapport aux aspects transversaux du travail.

Et d'une manière générale nos remerciements vont à l'endroit de tous ceux et celles qui, d'une manière ou d'une autre ont contribué à la réalisation de ce travail. Qu'ils trouvent ici l'expression de nos gratitude

Thèmes fédérateurs :

Départements Sud et Sud-Est d'Haïti, Projet Adaptation aux Changements Climatiques PNUD/FEM/MDE, Zones côtières et bassins-versants adjacents, Ménages pluriactifs, Vulnérabilités socio-économiques, Gender Mainstreaming, Stratégie d'intégration et de participation genre, Renforcement des capacités, Organisations Communautaires de Base, Méso-système productif, Politiques Publiques Sectorielles, Analyse des enjeux transversaux.-

TABLE DES MATIÈRES

I.A.- Resume executif	I
I.B.- Abstract	III
Liste des signes et des abreviations	V
SECTION I.- INTRODUCTION OBJECTIF ET METHODOLOGIE	1
1.1.- Elements de cadrage	1
1.2.- Determinants conceptuels et pertinence du sujet	2
1.2.1.- Genre et integration	2
1.2.2.- En quoi le concept genre est lie au domaine de l'ACC ?	3
1.3.- Element central de la problematique & elements de methodes	5
1.4.- En termes de methodologie et d'approches	6
1.4.1.- Route critique suivie pour arriver aux conclusions	6
1.4.2.- Les unites d'analyse et de representation territoriales retenues	7
1.4.3.- Dispositif de collectes de donnees de terrain et en institution	8
1.4.4.- Les domaines d'analyse	9
1.4.5.- Les outils pratiques pour effectuer l'analyse selon le genre à differentes échelles	9
1.4.6.- Aspects legaux et institutionnels en rapport aux droits de l'homme	10
SECTION II.- ELEMENTS DU CADRE LEGAL ET INSTITUTIONNEL PAR RAPPORT A L'EQUITE DE GENRE EN HAÏTI	11
2.1.- Le contexte institutionnel et organisationnel	11
2.1.1.- Le ministere a la condition feminine et aux droits de la femme (MCFDF)	11
2.1.1.1.- Politiques et stratégies du mcfdf	12
2.1.1.2.- Identification des groupes cible et rôle de l'état	12
2.1.2.- Cadre de partenariats entre le gouvernement et les acteurs/actrices	13
2.2.- Les textes adoptes au niveau national	13
2.2.1.- Les femmes a travers les constitutions haïtiennes : un aperçu historique	13
2.2.2.- Le cadre juridique national relatif aux droits des femmes	14
2.2.2.1.- Constitution de 1987 amendée et la thématique d'intégration genre	15
2.3.- Les mecanismes et instruments du droit international applicables au domaine	17
2.3.1.- Les pactes et les conventions	18
2.3.2.- Traités regionaux et internationaux	18
2.3.3.- Instruments de politique internationale	19
2.4.- Les efforts et facteurs favorisant les avances en haïti	19
2.3.- Les considerations aux echelles des collectivites locales	20
2.5.- Les lacunes identifiées et efforts de plaidoyer a promouvoir	20
SECTION III.- SURVOL SUR LE CONTEXTE DE L'ORGANISATION ENVIRONNEMENTALE DES REGIONS IMPLIQUEES (ETAT DES LIEUX)	21
3.1.- Breve presentation des zones de travail	22
3.2.- Organisation sociale de l'espace	22
3.3.- Certains aspects socio-anthropologiques determinants	23
3.3.1.- Configuration ou modele general de fonctionnement des menages	23
3.2.- L'analyse du meso-systeme productif	26
3.3.- Les organisations communautaires de base dans les initiatives de developpement local	29
3.3.1.- Breve historique et role des ong dans la multiplication des ocb	29
3.3.2.- Structures faitieres	30
3.3.4.- Profil type d'un membre d'ocb et l'integration genre	30
3.3.5.- Membership & equite de genre	31
3.4.- L'analyse des systemes d'activites dominantes et l'equite genre	32
3.4.1.- Presentation sommaire des systemes d'activites dominantes	32
3.4.2.- Systeme d'elevage et insecurite alimentaire	33
3.5.- Equite genre par rapport aux facteurs de production	34
3.5.1.- La situation dans le sud-est	34
3.5.1.1.- Effectif et répartition communale des exploitations agricoles	34
3.5.1.2.- Sexe et âge des exploitants	34
3.5.1.3.- Le genre et la main d'oeuvre (familiale/salariale & occasionnelle)	37
3.5.2.- La situation dans le sud	37
3.5.2.1.- Effectif des exploitations agricoles et répartition dans le sud	37

3.5.2.2.- Sexe et âge des exploitants	38
3.5.2.3.- Le genre et le statut juridique des parcelles	39
3.5.2.4.- Le genre et l'effectif du cheptel	41
3.5.2.5.- Le genre et la main d'oeuvre (familiale/salariale & occasionnelle)	41
3.6.- L'accès des femmes aux ressources naturelles et impacts des CC	42
3.6.1.- Les femmes et l'accès à l'énergie domestique	42
3.6.2.- Les femmes et l'accès à l'eau	44
3.6.3.- Les femmes, entre dégradation des terres et promotion de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement (RNE)	47
3.7.- L'implication des femmes dans le fonctionnement des systèmes d'activités socio-économiques et des initiatives de développement	48
3.7.1.- Synthèse de l'analyse différenciée selon le genre au niveau des ménages	48
3.7.2.- L'intégration des femmes et des jeunes dans le développement des initiatives de développement régional	48
4.1.- L'analyse de la perception des acteurs sur les concepts fédérateurs	50
4.1.1.- La perception des acteurs sur le phénomène des CC	50
4.1.2.- Les tendances d'évolution de la perception des acteurs sur la question de l'intégration genre et de l'ACC	51
4.2.- L'influence des femmes et les filles dans les organisations communautaires de base (incluant les structures faitières)	54
4.2.1.- Structuration des comités de direction et flux relationnel dans les OCB	54
4.2.2.- Comité de direction et dimension genre	54
4.2.3.- Pouvoir de décision et dimension genre	54
4.2.4.- Associations locales de développement, les politiques publiques et équité genre	55
4.3.- L'accès à l'information dans les communautés en regard à la question de l'équité de genre	56
4.4.- Une synthèse partielle des principales préoccupations et tentative de cartographie des endroits les plus vulnérables	57
4.4.1.- Les principales revendications des femmes	58
4.4.2.- Des éléments de stratégies locales d'adaptation développées face aux formes d'insécurité socio-économiques & tentative de cartographie des groupes les plus vulnérables	59
4.4.3.- Les bases d'une réponse structurelle par rapport à la problématique globale	60
 SECTION V.- REGARD SYNOPTIQUE SUR LES INITIATIVES EN RAPPORT À LA QUESTION GENRE ET ACC DANS LES ZONES D'ÉTUDE	 64
5.1.- Les projets/programmes implémentés par les différents opérateurs	64
5.2.- L'étude de cas du projet ACC/PNUD/FEM	68
5.2.1.- Principaux résultats atteints à date	68
5.2.3.- Prochaines étapes	69
5.2.4.- La dimension genre dans le projet	70
5.2.5.- Efforts de renforcement des capacités : une analyse critique sur l'approche adoptée dans le projet	70
 SECTION VI.- « GENDER MAINSTREAMING GAPS » PAR RAPPORT AUX POTENTIELS D'ADAPTATION IDENTIFIÉS & PROPOSITION DE STRATÉGIE DE RENFORCEMENT ET DE REDRESSEMENT PAR RAPPORT AU PROJET ACC/PNUD/FEM/MDE	 73
6.1.- Les lacunes identifiées au niveau des départements	73
6.2.- Les efforts de renforcement de capacités & fondements de la stratégie à envisager	74
6.3.- Établissement du cadre d'action programmatique de la stratégie genre, spécifique projet ACC/PNUD/FEM/MDE	75
6.4.- Établissement de la liste des participants aux séances de formation & contrôle des connaissances	78
6.4.1.- Identification des apprenants - es	8
6.4.2.- Plan suivi-évaluation (S&E) et de réplique	78
6.5.- Le mécanisme de mise en œuvre et de suivi de la stratégie d'intégration genre	80
6.6.- L'établissement d'un système d'indicateurs objectivement vérifiables (IOV) sensible au "GENDER MAINSTREAMING"	82
 Conclusion et recommandations sur les perspectives nationales	 85
Les parties annexes	A

I.A RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce document présente les résultats d'une réflexion qui lie les questions de l'adaptation aux changements climatiques (ACC) et de l'équité de genre impulsées par la vision du projet ACC PNUD/FEM/MDE. L'objectif principal consiste à doter au projet une "Stratégie Genre" pour s'assurer que les intérêts de toutes les parties prenantes, en particulier ceux des groupes vulnérables, les femmes et les filles, soient dûment pris en compte pendant et après la clôture administrative du projet.

La problématique centrale a été focalisée autour d'une question à trois volets intimement soudés : (1) En se basant sur les documents de référence du projet, à quels niveaux les activités prévues et réalisées ont tenu compte de manière efficace des aspects de sensibilité en rapport aux questions de sexes/ciblicités ? (2) Pour quels niveaux de performance globale¹ qualitative par rapport aux objectifs visés à court (effets), moyen (effets et impacts) et long termes (impacts) ? (3) Ainsi, quelle devrait être la meilleure stratégie à développer pour une prise en compte effective des préoccupations en rapport à la participation et l'intégration genre dans le projet ? Ces questions constituent la base, le socle du travail accompli. De ces questions fondamentales décline un ensemble de sous-questions logiques ; lesquelles se regroupent en trois (3) séries de questionnements qui tiennent compte : (1) de certaines généralités sur les premières étapes franchies dans la mise en oeuvre du projet ; (2) de l'aspect programmatique des activités en rapport à l'équité de genre ; (3) de certains scénarii à envisager pour ajuster ou améliorer certaines tendances (voir, les mauvaises pratiques) dans un projet en cours de mise en oeuvre.

Les enquêtes de terrain ont été réalisées au cours de la période de mai à fin juillet 2015. Les données ont été collectées à partir d'observations directes, sous forme d'entretiens auprès des individus ciblés. Celles-ci ont été complétées par des entretiens auprès de certaines personnes ressources impliquées dans le développement d'initiatives en rapport à l'Adaptation au Changement Climatique (CC), l'Équité de Genre et d'autres thématiques transversales. Dépendamment des besoins, certains outils comme la méthode accélérée de recherche participative (MARP), la matrice de Harvard, l'analyse de chaînes de valeur agricole et agro-alimentaire, de la matrice SWOT et de l'analyse systémique ont été utilisés. En effet, la réalité des changements climatiques à travers les départements du Sud et du Sud-Est est aujourd'hui reconnue, autant par les spécialistes que par les populations. Il n'est nul besoin d'être inculte pour percevoir et saisir les implications des CC sur l'environnement et les populations des montagnes comme au niveau des écosystèmes côtiers. Les populations locales distinguent les variations du climat à partir de leur propre vécu et en discernent les conséquences.

Selon une perception de la majeure partie des acteurs locaux, le changement climatique est : « *Un grand changement dans les saisons agricoles qui contribue à la dégradation graduelle des conditions socio-économiques et environnementales des communautés* ». Ce concept est interprété à la fois comme une série de phénomènes naturels, culturels, religieux et anthropiques qui ont des incidences généralement négatives sur le cadre de vie des populations des deux départements. En ce qui concerne la question de l'équité de genre, la perception dominante (environ 45% des opinions) est : « *La recherche d'égalité entre hommes et femmes pour un processus de développement local équilibré* ». Cette opinion est exprimée en particulier par des hommes et des femmes membres d'OCB et de Structures Fautières mixtes (incluant certains notables, les autorités locales et des leaders naturels) ; dont certains d'entre eux sont des bénéficiaires des séances de formation réalisées par le projet d'ACC/PNUD/FEM/MDE.

Les femmes dans la mesure où elles dépendent très étroitement des ressources naturelles et de l'environnement pour toutes leurs activités et les besoins vitaux du ménage sont très vulnérables aux changements climatiques. Elles se trouvent au centre d'une dynamique évolutive qui crée à leur rencontre des situations de vulnérabilité et de sensibilité très fortes ; laquelle situation hypothèque parfois la survie de toute une communauté. Ces femmes sont à l'interface d'un ensemble de situations relatives à la survie du ménage. Dans le contexte actuel, tout effort de gestion, de valorisation et de rentabilisation durables des secteurs d'activité des femmes sans penser d'abord à (1) une bonne compréhension du mode de fonctionnement des ménages, (2) des principales préoccupations, des défis, des opportunités et des enjeux discriminants en lien à l'existence des Organisations Communautaires de Base dans le milieu, risque de ne pas produire les effets ou impacts escomptés.

Quant aux organisations de femmes ou mixtes, les raisons de leur existence se rattachent davantage aux besoins des femmes de s'affirmer, de préciser l'équité de genres et de changer leurs propres conditions de vie. En revanche, les périodes de création des OCB sont très souvent liées à un événement exceptionnel. Dans les groupements mixtes, les femmes qui occupent le poste de la présidence sont rares. Cependant, les postes de trésorier sont généralement occupés par des femmes. Questionnant les hommes sur le pourquoi de ce constat, tous affirment que : les hommes en général gèrent plusieurs femmes

¹ Niveaux de performance globale : Technique, sociale, économique, environnementales notamment

à la fois (polygames de fait) et peuvent dépenser en un rien de temps l'argent du groupe. Par contre, les femmes n'ont en général qu'un seul mari, et sont souvent de bons gestionnaires. Elles sont plus prudentes dans leur gestion.

Les femmes sont présentes dans presque l'ensemble des chaînes de valeur agricoles, et accomplissent des fonctions de production souvent difficiles en plus de leurs fonctions ménagères et de reproduction. La distribution des systèmes d'activité économique par sexe montre que les femmes sont plus présentes dans les activités agricoles et commerciales (voir, petits commerces). D'autant plus que, le nombre d'exploitation agricole gérée uniquement par des femmes n'est pas négligeable. Quoi qu'à travers le Sud et le Sud-Est la conduite de l'élevage reste l'apanage des hommes, les activités et/ou les produits de l'élevage contribuent à compléter les apports financiers des femmes. Quand une exploitation agricole ne pratique pas de l'élevage, la femme doit dépenser plus d'énergie, faire plus de sacrifices pour répondre à tous les besoins du ménage. Au niveau de certaines localités, la collecte de l'eau est devenue pour les femmes une corvée épuisante. Au niveau de certaines communautés, la couverture des besoins en eau potable reste faible et en deçà des normes préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Aussi, par rapport à la place centrale qu'occupent les femmes dans l'utilisation et la consommation de l'énergie, il sera quasi-impossible de rationaliser ce secteur sans une réelle implication des femmes dans les processus décisionnels. Car en réalité, si elles sont bien orientées et encadrées, les femmes peuvent devenir -de par leur charisme- de vrais vecteurs de changement au niveau des communautés par rapport à toute tentative d'innovation. Ces vingt (20) dernières années, les sujets de débats se focalisent surtout autour des trois thèmes fédérateurs suivants : L'insécurité alimentaire en termes de disponibilité et d'accessibilité ; la réouverture des classes ; et la faible performance des systèmes d'activité agro-économique.

En dépit de la contribution concertée de certains opérateurs de développement en appui au gouvernement, l'analyse croisée des informations montrent qu'une grande proportion des ménages (environ 70%) n'a plus de recours aux stratégies d'assurance. Car très souvent pour faire face à des chocs, ils n'arrivent pas généralement à préserver leurs avoirs productifs. Ils sont fort souvent obligés de diminuer leurs apports alimentaires. Ainsi, ces ménages exploitants n'ont pas d'autres choix que d'adopter des stratégies de crise. Les décisions entraînent très souvent des changements irréversibles tels qu'ils menacent les moyens d'existence futurs. Certains ménages qui restent toujours en campagne, sans pouvoir se déplacer pour chercher des alternatives économiques à l'agriculture connaissent très souvent des situations de détresse. Au niveau des zones marginalisées pour le département du sud, il a été observé des ménages qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire cyclique. Ce sont en général de petits agriculteurs qui ont à peine suffisamment à manger immédiatement après la récolte (pas plus que 2 à 2,5 mois après la récolte). Ils éprouvent de grandes difficultés à attendre la récolte suivante, avec des marges de manoeuvre faibles, voire nulles. Vu que l'économie alimentaire d'une grande partie repose sur les femmes, alors, ces dernières ne savent pas presque toujours à quel point se vouer pour répondre aux exigences de base de leur ménage.

En matière d'intégration genre, mis à part le projet ACC PNUD/FEM/MDE qui envisage le développement d'outils spécifiques devant préconiser la promotion et le développement d'activités sexo-spécifiques, les femmes continuent à être traitées comme dans les projets traditionnels. Chez certains opérateurs, le discours est là, mais, on a dénoté un manque d'appropriation pratique de la question. Au niveau du département du Sud, des efforts sont en train d'être appréciés. En revanche, les avancés dans les communautés du Sud-Est arrivent de façon timide par rapport à une forme d'utilisation pratique du concept.

La question de l'intégration genre traverse à la fois les dimensions conceptuelles et opérationnelles du projet ACC PNUD/FEM/MDE. On l'a établi non seulement à travers la formulation des résultats attendus, la définition des principales activités à réaliser, mais aussi à travers l'élaboration du cadre logique du document de référence. Les lacunes identifiées en matière de "participation et d'intégration genre" ne sont pas imputables à la stratégie de management du projet. Ces manquements seraient dus en grande partie à des faiblesses existées dans le cadre conceptuel même du document de référence du projet. A ce stade, on veut surtout faire allusion à la première phase de la mise en oeuvre qui se situe entre 2011 à 2012 ; où ce concept n'a pas été mobilisé avec autant d'intérêt. Ainsi, la question d'équité genre commence plutôt à prendre plus d'espace à partir des modifications portées dans le document de base pour pouvoir bénéficier l'allocation de l'ACDI par l'intégration d'une composante de "Sécurité alimentaire sensible au genre".

Dans une perspective de consolidation et de renforcement des acquis, nous proposons une stratégie qui doit prendre en compte cinq dimensions stratégiques, et ce sont :

1. Un effort de capitalisation sur l'existant,
2. La capacitation des opérateurs partenaires de terrain en matière de Gender Mainstreaming,
3. Un appui au renforcement de la dimension structurelle (voir, Représentation départementale du Ministère des Conditions Féminines et aux Droits de la Femmes : MCFDF),
4. Un accompagnement en ingénierie sociale à l'intention des organisations de base, en priorisant les structure mixtes et strictement féminines,
5. Un ajustement sur le plan programmatique du projet ;

A ce stade, la participation des acteurs locaux devra être abordée sur la base de l'expérience, de l'analyse des capacités, des attentes et/ou des intérêts de chaque groupe d'acteurs par rapport aux principaux enjeux du projet. Par ailleurs, dans toute initiative de planification et d'opérationnalisation de développement durable, l'égalité femmes-hommes est un droit fondamental qu'il faut défendre, promouvoir et faire respecter par la mise en oeuvre d'une politique active de promotion des droits des femmes et de l'égalité de genre. Ainsi, une organisation locale qui évolue dans la promotion et l'accompagnement des femmes qui n'est pas en mesure d'avoir des informations en qualité et à temps a généralement des difficultés pour atteindre une phase de maturation appréciable.

Du reste, la problématique genre est l'affaire de tous. Il ne s'agit pas tout simplement de faire ressortir les déséquilibres existant dans la formulation du projet, mais de planifier, de budgétiser des actions visant à redresser progressivement la barre.

I.B ABSTRACT

This paper presents the results of a reflection that links the issues of climate change adaptation (CCA) and gender equity; driven by the vision of the CCA project of UNDP/GEF/MDE. The main objective is to provide the project a 'Gender Strategy' to ensure that the interests of all stakeholders, especially those of vulnerable groups, women and girls are duly taken into account during and after administrative closure of the project.

The central issue was formulated in three sub-questions intimately welded: (1) Based on the reference documents of the project, at what levels the activities planned and carried out have given effectively the aspects of sensitivity to the issues of gender? (2) To what levels of quali-quantitative overall performance compared to short goals (effects), medium (outcomes and impacts) and long term (impacts)? (3) So, what should be the best strategy to develop for effective integration of the concerns related to participation and gender integration in the project? These questions form the basis of work done. These fundamental questions assume a set of logical sub-questions; which are grouped into three sets of questions that address: (1) some generalities about the first steps taken in the project implementation; (2) the programmatic aspects of activities related to gender equity; (3) some scenarios to consider to adjust or improve certain trends (see, bad practice) in this project, whose implementation is highly advanced.

Field surveys were carried out during the period from May to July 2015. Data were collected from direct observations in the form of interviews with targeted individuals. These were supplemented by interviews with some key personnel involved in the development of initiatives related to the Climate Change Adaptation (CC), the Gender Equity and other transversal themes. Depending on the needs, some tools such as the accelerated participatory research method (APRM), the Harvard matrix, analysis of agricultural value chains and food, the SWOT matrix and systemic analysis were used.

Indeed, the reality of climate change through the departments of the South and Southeast is now recognized, both by specialists and by the people. There is no need to be uncultivated to perceive and understand the implications of CC on the environment and the populations of the mountains and at the level of coastal ecosystems. Local people distinguish climate variations from their own experience and discern the consequences.

According to a perception of the majority of local actors, climate change is: "A great change in agricultural seasons that contributes to the gradual deterioration of socio-economic and environmental conditions of communities." This concept is interpreted both as a series of natural phenomena, cultural, religious and human which have generally negative impacts on the living conditions of the populations of the two departments. Regarding the issue of gender equity, the dominant perception (about 45% of opinions) is: "The search for equality between men and women for balanced local development process." This opinion was expressed particularly by men and women members of CBOs and mixed Ridge tiles Structures (including some notables, local authorities and natural leaders); some of them are beneficiaries of training sessions conducted by the CCA project of UNDP/GEF/MDE.

Women since they depend closely natural resources and the environment for all their activities and vital needs of the household are highly vulnerable to climate change. They are at the center of an evolving dynamic that creates against them vulnerable situations and very high sensitivity; circumstances which sometimes jeopardizes the survival of any community. These women are at the interface of a set of conditions relating to the survival of the household. In the current context, any management effort, recovery and sustainable return on women's business segments without thinking first to (1) a good understanding of how household operation (2) of the main concerns, challenges, opportunities and discriminatory issues related to the existence of Community Based Organizations in the community, may not produce the desired effects or impacts. As for women or mixed organizations, the reasons for their existence are related more to women's needs to assert itself, to advocate gender equity and change their own living conditions. However, the CBO creative periods are very often linked to an exceptional event. In mixed groups, women holding the post of the presidency are rare. However, the treasurer positions are usually held by women. Questioning the men about why this, all say: men typically manage several women at once (in fact polygamous) and can spend no time money from the group. By cons, women generally have only one husband, and are often good managers. They are more conservative in their management.

Women are present in almost all agricultural value chains, and perform often difficult production functions in addition to their household and reproductive functions. The distribution by sex of economic activity systems shows that women are more present in the agricultural and commercial activities (see small businesses). Especially since, the number of farms managed by women only is not negligible. What that through the South and Southeast driving livestock remains dominated by men, activities and / or livestock products contribute to complement the financial contributions of women. When a farm does not practice animal husbandry, women must spend more energy; make more sacrifices to meet all household needs.

At some localities, the water collection for women has become an exhausting chore. At some communities, the coverage of drinking water needs remains low and below the standards recommended by the World Health Organization (WHO). Also, compared to the centrality of women in the use and consumption of energy, it will be almost impossible to rationalize the sector without a real involvement of women in decision making. Because in reality, if properly directed and framed, women can become -from their charism- real change agents in communities over any attempt to innovation.

In recent times, the subjects of debates focus primarily on the following three priority themes: Food insecurity in terms of availability and accessibility; the reopening of classes; and the poor performance of agro-economic activity systems.

Despite the concerted contribution of certain development operators support the government at the departmental level, the cross analysis of the information showed that a large proportion of households (approximately 70%) have no longer have recourse to insurance strategies. Because very often to deal with shocks, they do not usually arrive at preserving productive assets. They are very often forced to reduce their food intake. Thus, these operators' households have no choice but to adopt crisis strategies. Decisions often lead to irreversible changes as threatening future livelihoods. Some households that remain in their localities without being able to move in search of economic alternatives to farming often experiencing distress situations. At marginalized areas to the southern department, it was observed that households are in a situation of cyclical food insecurity. These are generally small farmers who have barely enough to eat immediately after harvest (not more than 2 to 2.5 months after harvest). They have great difficulty waiting for the next harvest, with low leeway, even zero. Since the food economy of much rests on women, and then they do not almost always know where to turn to address the basic needs of their household.

In mainstreaming gender, except for the CCA project of UNDP/GEF/MDE which is considering the development of specific tools to advocate the promotion and development of gender-specific activities, women continue to be treated as in projects traditional. For some operators, the speech is there, but it denoted a lack of practical ownership of the issue. At the level of the Southern Department, efforts are being appreciated. However, advanced communities in Southeast arrive shy with respect to a form of practical use of the concept.

The issue of gender integration through both the conceptual and operational dimensions of the CCA project of UNDP/GEF/MDE. It was established not only through the formulation of the expected results, the definition of the main activities to achieve, but also through the development of the logical framework of reference document. The gaps identified in terms of "participation and gender integration 'not attributable to the project management strategy. These failures are largely due to weaknesses existed in the conceptual framework of the reference document of the first draft document. At this stage, we want especially to refer to the first phase of implementation (between 2011 and 2012), where this concept has not been mobilized with as much interest. Thus, the gender equity issue rather begins to take more space from the amendments made in the basic document to benefit from CIDA's speech by integrating a component focused on "Safety gender sensitive food."

With a view to consolidating and strengthening the achievements, we propose a strategy must take into account five strategic dimensions, and these are:

1. A cap on the existing efforts,
2. empowerment of field operator partners on Gender Mainstreaming,
3. Support the strengthening of the structural dimension (see, departmental Representation of Ministry of Women Terms and Women's Rights: MCFDF)
4. A social engineering support for grassroots organizations, prioritizing mixed structure and strictly feminine,
5. An adjustment programmatically project;

The participation of local actors will be addressed on the basis of experience, capacity analysis, expectations and / or interests of each stakeholder group in relation to key issues of the project. Furthermore, any initiative in planning and operationalization of sustainable development, gender equality is a fundamental right that must be defended, promote and enforce the implementation of a rights policy of promoting active women and gender equality. Thus, a local organization that operates in the promotion and support of women who are not able to get information on quality and on time generally has difficulty reaching a significant maturation phase.

Moreover, the gender issue is everyone's business. There simply is not a question of bringing out the imbalances in the formulation of the project but to plan, budget actions to gradually redress the balance.

III LISTE DES SIGNES ET DES ABRÉVIATIONS

ACC	Adaptation Aux Changements Climatiques
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
ALM	Adaptive Learning Mechanism
ANAP	Agence Nationale des Aires Protégées
ASEC	Assemblée des Sections Communales
ASPEMA	ASsociation des PÊcheurs de MArigot
AUCAJ	Association des Usagers du Canal Jean-David de Cayes Jacmel
AZADESOL	Aksyon Zanmi Devlopman Solidarite de Cayes Jacmel
BAC	Bureau Agricole Communal
BID	Banque Interaméricaine de Développement
CAEPA	Comité d'approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
CARE	Cooperative for American Relief Everywhere
CASEC	Conseil d'Administration des Sections Communales
CC	Changement Climatique
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCPM	Centre Communal Pêche et Marine de Marigot
Cf.	Référence
CIAT	Comité Interministeriel d'Aménagement du Territoire
CIDA	Canadian International Development Agency
CNIGS	Centre National de l'Information Géo-Spatiale
CNSA	Coordination Nationale pour la Sécurité Alimentaire
CROSE	Coordination Régionale des Organisations du Sud-Est
CSI	Cadre Stratégique Intégré
DASACC	Domaine d'Activité Spécifique en lien à l'Adaptation aux Changements Climatiques
DCP	Dispositifs de Concentration de Poisson

DD	Direction Départementale
DDE-SE	Direction Départementale du Sud-Est du Ministère de L'Environnement
DEPREDD	Direction de Promotion de Ressources pour L'Environnement et le Développement Durable
DINEPA	Direction Nationale de L'Eau Potable et de L'Assainissement
DPC	Direction de la Protection Civile
DUDH	Déclaration Universelle des Droits Humains
EA	Exploitation Agricole
EWS	Early Warning Systems
FAES	Fonds d'Assistance Économique et Sociale
FAO	Food and Agriculture Organisation
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial, plus connu sous son acronyme anglais GEF (Global Environment Facility)
Fig.	Figure
GBVS	Projet Gestion Bassins Versants Sud (PNUD/NORVÈGE/MDE)
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
IPCC	Intergovernmental Panel on Climate Change
IRAM	Institut de Recherches Agronomique Méditerranéen
LDCF	Fonds des Pays les moins avancés / Least Developed Countries Fund
LECZ	Low Elevation Coastal Zones
M&E	Monitoring and Evaluation
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MARP	Méthode Accélérée de Recherche Participative
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MCFDF	Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme
MDE	Ministère De L'Environnement
MDG	Millennium Development Goals
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales

MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MTPTC	Ministères de Travaux Publics et des Télécommunications
NAPA	National Adaptation Programme of Action
NEX	Modalité d'Exécution Nationale du PNUD
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODSA	Observatoires Départementaux de Sécurité Alimentaire
OEA	Organisation des Etats Américains
OECS	Organization of East Caribbean States
OI	Organisation Internationale
OMD	Objectifs du Millénaire de Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAAC	Office National d'Alphabétisation et d'Action Communautaire
ONEV	Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ORE	Organisation pour la Réhabilitation de L'Environnement
OREPA	Office Régional d'Eau Potable et d'Assainissement
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation
PAPP	Plan d'Action du Programme de Pays
PARC	Projet d'Appui au Renforcement des Capacités du Ministère de l'Environnement
PED	Pays en Développement
PNH	Police Nationale d'Haïti
PNUAD	Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POHDH	Plateforme des Organisations Haïtiennes de Défense des Droits Humain
PPCR	Programme Pilote pour la Résilience aux Changements Climatiques
PSDH	Plan Stratégique de Développement Haïtien

RD	République Dominicaine
RFH	Ratio Femmes : Hommes
RGA	Recensement Général Agricole
RNDDH	Réseau National des Droits Humains
RNE	Ressources Naturelles et Environnement
ROSE	Réseau des Organisations du Sud-Est
SAU	Surface Agricole Utile
SCO	Société Civile Organisée
SE	Suivi-Évaluation
SNAP	Système National d'Aires Protégées
SNGRD	Système National de Gestion des Risques et des Désastres
SOFA	Solidarite Fanm Ayisyèn
SORAIC	Stations d'Observation et de Récoltes Approfondies d'Informations Clés
TDR/TOR	Termes de Référence
UE	Union Européenne
UNICORS	Union des Coopératives de La Région du Sud
USAID	United States Agency for International Development
USD	Dollars Américains
UTSIG	Unité de Télédétection et de Systèmes d'Informations Géographiques
VRA	Étude de Mesure des Risques de Vulnérabilité



Crédits : Getty Image

SECTION I: INTRODUCTION, OBJECTIF ET METHODOLOGIE

1.1.- ELÉMENTS DE CADRAGE

Le changement climatique devient une réalité vécue qui menace de plus en plus l'humanité. Il est de plus en plus reconnu comme une crise mondiale. La spécificité des besoins et des rôles des femmes et des hommes fait qu'ils soient tous les deux exposés au Changement Climatique (CC) de façon différente et exige un traitement particulier pour chacun. Néanmoins, les réponses à ce fléau ont tendance à se concentrer sur des solutions scientifiques et économiques plutôt que de s'attaquer aux dimensions de genre qui sont extrêmement importantes.

A l'échelle globale, et notamment dans les pays en développement, "les difficultés qu'ont les femmes pauvres pour accéder aux ressources, la restriction de leurs droits, la réduction de leur mobilité et de leur participation aux prises de décisions les rendent totalement vulnérables au changement climatique, qui accentue les différentes inégalités déjà existantes, y compris l'inégalité entre les genres".

Haïti se trouve dans un contexte de développement difficile et est classé comme étant le pays le plus pauvre de l'hémisphère Nord-Américain (Banque Mondiale - cité par IHSI, 2010). Environ 65% de sa population rurale vit en deçà du seuil de pauvreté absolue (BRH, 2012). Son milieu rural est caractérisé en grande partie par une agriculture de subsistance, l'absence de crédit agricole pour les exploitants, l'inexistence des services et infrastructures de base qui sont nécessaires à la satisfaction des besoins primaires d'une société (RGA-FAO/UE/MARNDR, 2009). A cela il faut ajouter le mode de gestion et d'exploitation

anarchique des ressources naturelles et de l'environnement dans sa globalité. Et, quand un pays en développement se trouve dans de difficultés aussi criantes, en général, les femmes, les filles, sont généralement les personnes les plus vulnérables et pourtant les moins accompagnées.

Le Programme d'Action National aux fins de l'Adaptation (PANA) représente l'outil par lequel cet objectif devrait être atteint. C'est dans ce cadre que se situe le financement et/ou la mise en oeuvre de "Projet Renforcement des Capacités Adaptatives des Communautés Côtière d'Haïti aux Changements Climatiques", le premier du genre en Haïti. Ce projet s'attèle à suivre les conclusions et recommandations du Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) d'Haïti ; lequel a identifié le développement des zones côtières comme une priorité nationale pour l'adaptation aux changements climatiques.

Ainsi :

1. conscient que les femmes représentent à plus de 65% (BRH, 2015) l'élément central du moteur de l'économie nationale,
2. soucieux de la prise en compte de certains aspects clés du développement durable dans les programmes visant à améliorer les conditions matérielles d'existence des communautés les plus vulnérables,
3. voulant s'accrocher davantage aux valeurs et sensibilités nationales liées aux idées préconisées dans les documents de politiques publiques sectorielles (voir, Plan Stratégique de Développement Haïtien/PSDH notamment),
4. étant donné que, les inégalités et discriminations de genre représentent non seulement une menace pour le respect des droits humains fondamentaux des femmes, mais minent également le développement social et économique des sociétés; et parallèlement,
5. parlant des réalités socio-économiques des communautés vulnérables, lesquelles sont intimement liées à l'extraction et l'exploitation des ressources naturelles de l'environnement ;

Fort de tout ce constat, il a été décidé de produire cette réflexion liant les questions de l'adaptation aux changements climatiques (ACC) et les sensibilités de sexes spécifiques impulsées par la vision du projet ACC-PNUD/MDE. Le principal objectif consiste à doter au projet une "**Stratégie Genre** ² " pour s'assurer d'un processus de mise en oeuvre performante et efficace afin que les intérêts de toutes les parties prenantes, en particulier ceux des groupes vulnérables, les femmes et les filles, soient dûment pris en compte pendant et après la clôture administrative du projet.

En termes de contenu, ce rapport fait état :

- d'une synthèse des aspects du cadre juridico-légal et institutionnel en regard à la question de l'équité genre dans le pays, et plus spécifiquement ses implications sur les zones de travail (Sud et Sud-Est) ;
- d'une rubrique d'analyse diagnostic de la situation globale des zones d'intervention (environnement porteur), en ayant pour fil conducteur la thématique "Adaptation aux Changements Climatiques et **Équité de Genre** ³ " ;
- des résultats d'une enquête sur les interventions liées au genre prenant en compte le climat, facteur institutionnel et les risques financiers perçus par les femmes ;
- d'une Analyse de l'interaction entre ces interventions et les rôles/activités économiques, sociaux et environnementaux des femmes, en particulier ;
- d'une Analyse des besoins d'adaptation aux changements climatiques avec la perspective de genre dans des zones côtières et les types d'activités génératrices de revenu pour femmes et hommes avec un bon potentiel de fournir des bénéfices d'adaptation ;
- d'un effort d'identifications des lacunes encourues par le processus d'implémentation du projet ACC PNUD/FEM/MDE ainsi que d'autres initiatives développées par d'autres opérateurs en matière de "Gender Mainstreaming" ;
- d'une stratégie d'intégration de la perspective de genre dans les différents volets du projet qui sera développée à partir des résultats de l'"analyse genre" ;
- d'un plan de suivi et d'évaluation et des outils méthodologiques devant assurer l'efficacité de l'intégration de la perspective de genre dans les différents volets du projet ;
- d'une analyse des causes et impacts des changements climatiques sur les communautés cibles ainsi que les stratégies d'adaptation, d'atténuation et de résilience de ces dernières aux changements climatiques.
- des recommandations pour le développement de modules spécifiques aux fins de la réalisation de formations pour renforcer les acquis du projet, dans une dynamique de renforcement graduel des capacités des communautés (femmes) affectées et/ou potentiellement exposées ;
- d'une tentative de synthèse avec des recommandations plutôt générales ;

² La stratégie genre est un axe prioritaire de la politique d'aide au développement. Elle fait de l'égalité entre les femmes et les hommes un impératif éthique et politique, un objectif de développement à part entière et la garantie d'une aide à la fois plus juste et plus efficace.³ Domaine d'Activité Spécifique en lien à l'Adaptation aux Changements Climatiques (DASACC).

³ "L'équité de genre" est le fait d'avoir un traitement différencié entre femmes et hommes pour corriger des inégalités de départ et atteindre "l'égalité".

1.2.- DÉTERMINANTS CONCEPTUELS ET PERTINENCE DU SUJET

Bien avant de rentrer d’emblée dans le sujet, il s’avère nécessaire de clarifier des concepts de base en lien à certains mots clés de la thématique. Ceci doit permettre :

1. d’éviter tout risque de confusion dans l’utilisation des concepts,
2. de mobiliser un ou des référentiels mieux adaptés à la réalité du projet, et
3. de faciliter l’adoption d’un cadre d’analyse cohérent pour mieux cerner le sujet ;

1.2.1.- Genre et Intégration

L’intégration transversale de la dimension de genre ne vise pas à suivre un phénomène de mode dans le milieu de la coopération au développement et/ou d’habilitation. Il s’agit de contribuer à la création d’une justice sociale (gender justice). Les prescrits du droit à travers l’équité de genre contribue à :

- La génération de revenus pour les producteurs et productrices à la tête d’exploitations agricoles familiales ;
- La génération de profit en amont de la chaîne de valeur⁴,
- La génération de croissance économique au niveau communautaire, local, régional et national
- L’amélioration globale de la capacité de gestion efficace dans sa globalité des systèmes établis et/ou renforcés en matière de gestion de l’environnement et de ses ressources ;

Parce que, d’une manière générale, les hommes et les femmes sont actifs dans différents segments de la chaîne de valeur (voir, DASACC : Domaine d’Activité Spécifique en lien à l’Adaptation aux Changements Climatiques), les domaines dans lesquels les femmes sont les plus présentes sont souvent peu visibles, mais constituent des liens critiques où tout changement ou amélioration est susceptible de contribuer au développement de la chaîne de valeur (travail à domicile, sous-traitance, travail saisonnier, etc.). Donc, il est essentiel de bien étudier ces segments afin de contribuer au développement de la chaîne de valeur. L’intégration transversale du genre à l’analyse de la chaîne de valeur contribue à la lutte contre la pauvreté, étant donné que les femmes ont tendance à consacrer une plus grande part de leurs revenus aux dépenses scolaires, à la santé de leur famille, etc.

L’intégration transversale des questions de genre ou “Gender Mainstreaming” dans chaque intervention, permet de contribuer au développement solidaire et durable des sociétés. Sans une prise en compte de la dimension de genre, l’appui au développement des chaînes de valeur peut entraîner un effet néfaste sur les relations de pouvoir et la distribution des revenus et bénéfices entre les hommes et les femmes au sein de la chaîne. Or des relations inégalitaires et l’exclusion nuisent au développement durable des chaînes de valeur. Le diagramme suivant applique le cadre conceptuel d’autonomisation des femmes à l’adaptation au changement climatique, en l’illustrant par des exemples concrets sur la façon de travailler sur le libre-arbitre, les relations et les structures :

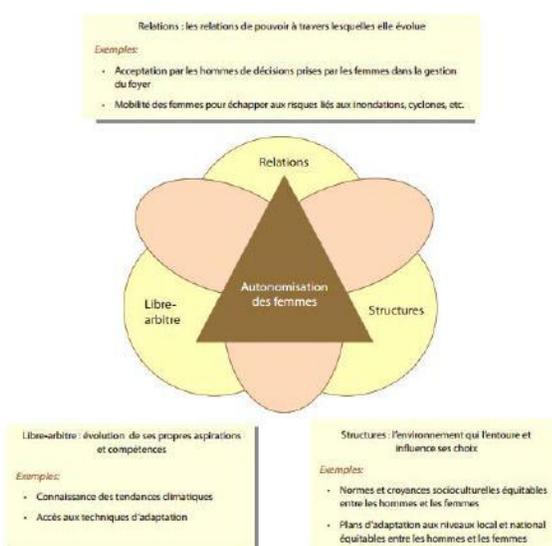


Fig. 1.- Illustration du diagramme du cadre conceptuel d’autonomisation des femmes à l’adaptation au changement climatique (Elisa Martinez et Diana Wu, 2009)

⁴ Domaine d’Activité Spécifique en lien à l’Adaptation aux Changements Climatiques (DASACC).

1.2.2.- En quoi le concept genre est lié au domaine de l'ACC ?

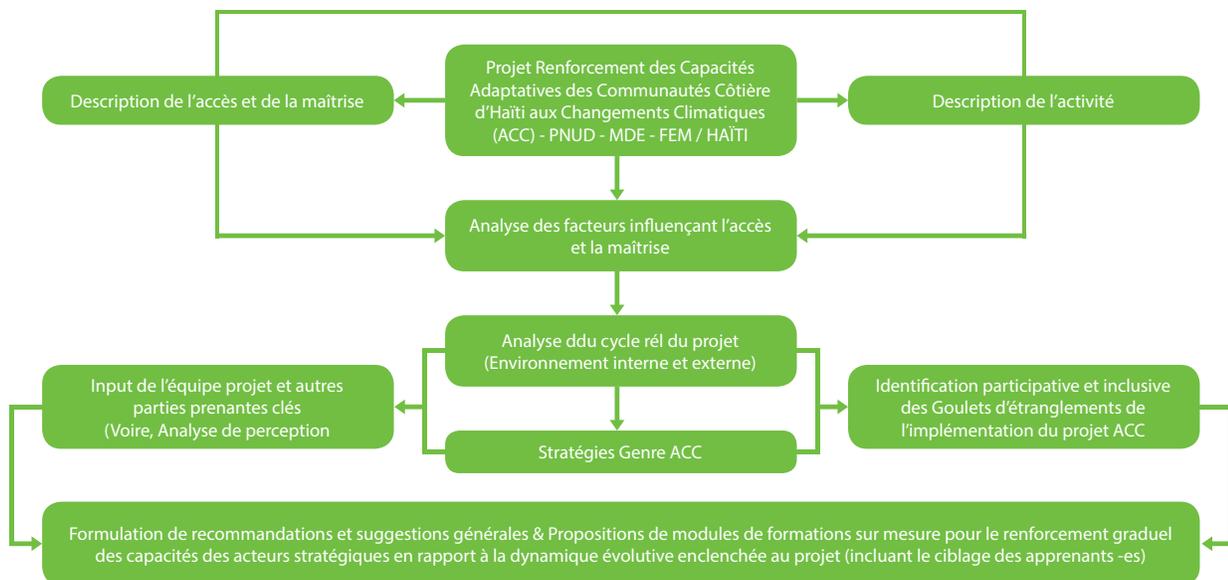
La politique de Genre d'un projet doit définir le «genre» comme «les différences sociales entre les femmes et les hommes tout au long de l'existence, qui sont assimilées, et qui bien qu'enracinées dans chaque culture, évoluent avec le temps et varient considérablement au sein des cultures et entre elles». Le genre, au même titre que la classe sociale, la race et l'âge, contribue à définir les rôles, le pouvoir et les ressources accessibles aux femmes et aux hommes dans toute culture.

S'adapter au changement climatique, c'est réduire la vulnérabilité aux risques climatiques en cours et à venir. Cette vulnérabilité se détermine essentiellement en fonction de la capacité d'adaptation des individus. Un phénomène climatique spécifique, tel que la sécheresse, n'affecte pas de la même façon tous les membres d'une même communauté, voire d'une même famille, car certaines personnes ont une plus grande capacité à gérer une crise que d'autres. La répartition inéquitable des droits, des ressources et du pouvoir – de même que des normes et des règles culturelles répressives – limite la capacité d'action de nombreuses personnes sur le changement climatique. Ceci est particulièrement vrai pour les femmes. D'autant plus que dans le contexte d'Haiti, outre les constats directs, presque tous les rapports d'experts sur le fonctionnement des différents modèles d'économie admettent que "les femmes haïtiennes constituent le moteur, le maillon incontournable dans le fonctionnement des foyers, tant dans les milieux ruraux qu'en situation urbaine".

La stratégie d'adaptation commence nécessairement par une analyse intégrale, qui comprend l'examen des différentes vulnérabilités dues aux inégalités sociales, politiques et économiques. Cette évaluation permet de concevoir des stratégies d'adaptation en phase avec les besoins, capacités et priorités spécifiques de ses groupes cibles. Elle oeuvre à l'autonomisation des femmes et des hommes les plus vulnérables afin de renforcer la résilience de leurs milieux de vie au changement climatique et de réduire les risques de catastrophe naturelle. Elle cherche à éliminer les causes sous-jacentes de la vulnérabilité au changement climatique, qui incluent l'inégalité des genres.

Cette réflexion se propose de générer des passerelles de synergies pour parvenir à une réduction progressive de la vulnérabilité des exploitants et des systèmes socio-économiques régionaux aux effets/impacts des changements climatiques, par le renforcement de leur niveau de résilience en faveur d'une augmentation mesurable et d'une stabilisation de l'accès aux ressources naturelles.

Par ailleurs, des échanges ont eu lieu entre le consultant et l'équipe de projet (Voir. Ingénieure, JEAN-PAUL, Dorine et son staff). Les discussions ont permis de mieux cerner certains paramètres déterminants liés au fonctionnement, aux préoccupations des communautés par rapport et au contexte global de mise en oeuvre. Par rapport à certains problèmes pertinents soulevés liés à certains aspects inhérents au projet ACC PNUD/FEM/MDE, il a été proposé par le consultant de mobiliser la grille d'analyse de HAVARD⁵. La figure suivante illustre l'adaptation de la matrice de Havard aux réalités du projet :



⁵ Le cadre (ou matrice) de Harvard a été développé dans les années 80 par l'Institut des Relations Internationales de l'Université de Harvard pour faciliter l'intégration d'une perspective de genre dans l'analyse de projets. Il est parfois appelé « matrice d'analyse de genre ». Il peut être utilisé à différentes étapes de la planification pour analyser l'information désagrégée en classes culturelles, ethniques et économiques, y compris le genre et l'âge. Il consiste en un ensemble d'outils de collecte et d'analyse de l'information pour mieux comprendre les rôles des femmes et des hommes dans une communauté et ainsi prendre en compte ces rôles dans la planification de projets de développement.

Cette rubrique conceptuelle a constitué le puits d'inspiration de nos réflexions pour mieux élaborer et répondre dans la mesure du possible aux requêtes prépondérantes du commanditaire (cf. Projet Adaptation aux changements climatiques, PNUD-HAÏTI).

Enseignement No. 01 : L'intégration transversale des questions de genre ou Gender Mainstreaming se veut comme « une stratégie permettant d'intégrer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes à la conception, à la mise en oeuvre, au contrôle et à l'évaluation des procédures et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales et à tous les niveaux (local, régional, national) pour qu'ils en bénéficient de manière égale et que l'inégalité actuelle ne soit pas perpétuée. » L'intégration du genre est essentielle pour garantir la durabilité des résultats réalisés dans le processus de mise en oeuvre des programmes et projets stratégiques. Ces sensibilités évoluent selon le contexte, mais sont à la fois présentes et vivantes dans les paradigmes, les modèles de vie des pays du nord et du sud ; et, en particulier pour un PMA comme Haïti, la question est de mise.

1.3.- ÉLÉMENT CENTRAL DE LA PROBLÉMATIQUE & ÉLÉMENTS DE MÉTHODES

La problématique centrale a été focalisée autour d'une question à trois volets intimement soudés :

- (1) *En se basant sur les documents de référence du projet, à quels niveaux les activités prévues et réalisées ont tenu compte de manière efficace les aspects de sensibilité en rapport aux questions de sexes/pécificités ?*
- (2) *Pour quels niveaux de performance globale⁶ quali-quantitative par rapport aux objectifs visés à court (effets), moyen (effets et impacts) et long termes (impacts) ?*
- (3) *Ainsi, quelle devrait être la meilleure stratégie à développer pour une prise en compte effective des préoccupations en rapport à la participation et l'intégration genre dans le projet ?*

Ces questions constituent la base, le socle du travail accompli. De ces questions fondamentales décline un ensemble de sous-questions logiques ; lesquelles se regroupent en trois (3) séries de questionnements qui tiennent compte :

- (1) de certaines généralités sur les premières étapes franchies dans la mise en oeuvre du projet ;
- (2) de l'aspect programmatique des activités en rapport à l'équité de genre ;
- (3) de certains scénarii à envisager pour ajuster ou améliorer certaines tendances (voir, les mauvaises pratiques) dans un projet en cours de mise en oeuvre. Pour plus de détails, voir Annexe A.

1.4.- EN TERMES DE MÉTHODOLOGIE ET D'APPROCHES

Ce travail de collecte d'informations pertinentes et d'analyses multidimensionnelles répond à la fois à des enjeux environnementaux, économiques, socio-organisationnels et sociétaux. De ce fait, dans ce cadre on a mobilisé et couplé un ensemble d'outils et de référentiels applicables aux contextes de pays sud. La réflexion a été focalisée autour de l'approche territoriale, l'approche participative (cf. Méthode Accélérée de l'Approche Participative : MARP) et l'analyse systémique.

1.4.1.- Route critique suivie pour arriver aux conclusions

Les différentes étapes suivies pour aboutir aux conclusions de ce rapport pourraient être illustrées à travers le cheminement suivant :

⁶ Niveaux de performance globale : Technique, sociale, économique, environnementales notamment

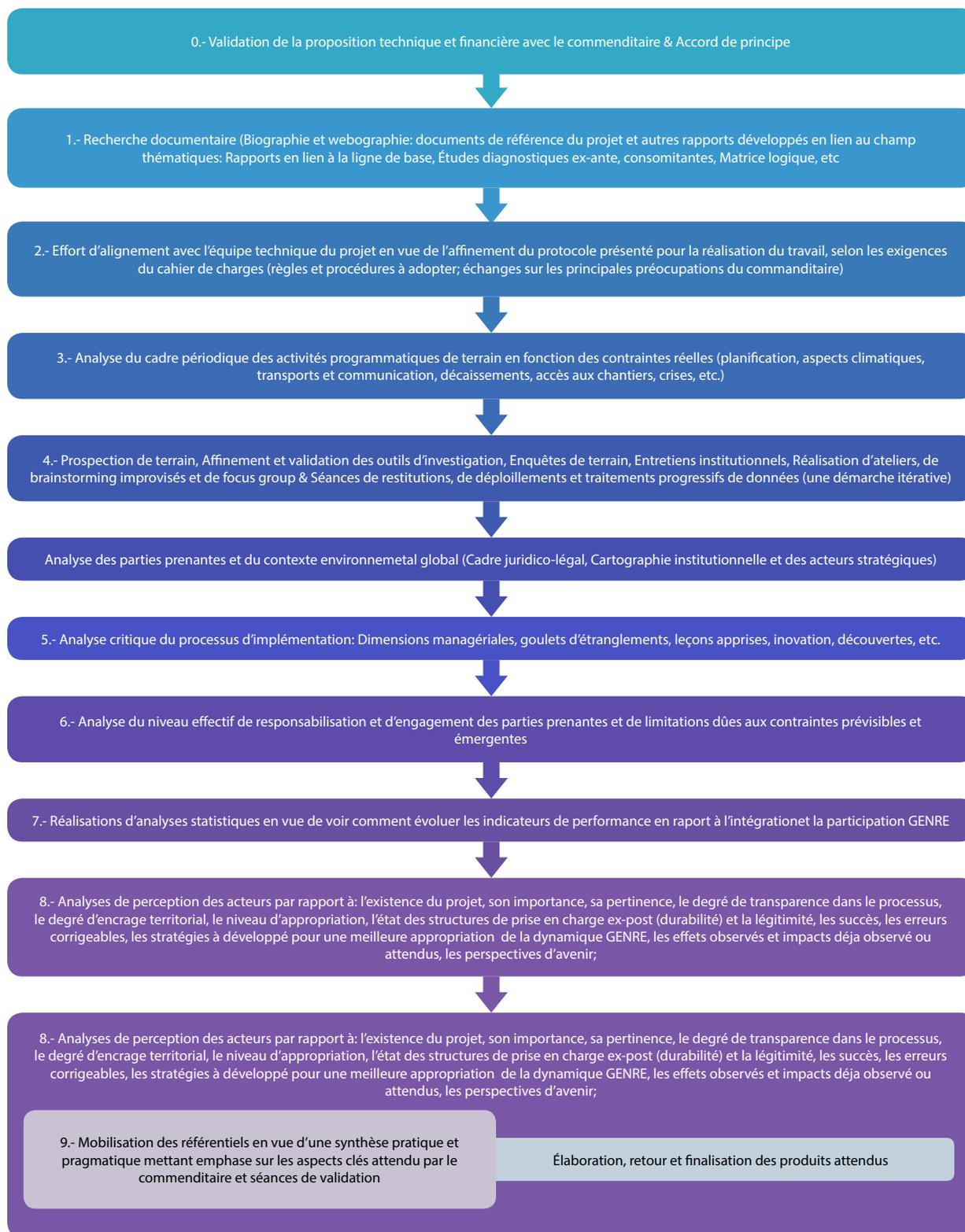


Fig. 3.- Route critique du cadre méthodologique et opérationnel

1.4.2.- Les unités d'analyse et de représentation territoriales retenues

Les unités d'analyses ont été :

1. Les femmes et les hommes bénéficiaires du projet (entrée à travers les systèmes d'activité sommairement inventoriés),
2. Le ménage, comme deuxième niveau d'analyse,
3. Les Organisations Communautaires de Base (OCB) et les structures faitières,
4. L'équipe managériale chargée de la coordination, de la mise en oeuvre et du suivi du projet,
5. Le comité de pilotage du projet,
6. Les autorités locales et les leaders naturels identifiés à travers les communautés bénéficiaires ;
7. Les ateliers de transformations agro-artisanales,
8. Le paysage, le terroir ou en d'autres termes les grands ensembles agro-écosystémiques (observations directes),
9. Les marchés locaux et régionaux,
10. Les filières agricoles d'intérêt stratégique pour les zones de travail,
11. Les méso-systèmes productifs et d'accompagnement,
12. L'environnement Socio-anthropologique, financier, culturel et économique, et
13. Le cadre juridico-légal et institutionnel dans lequel évolue le projet ;

Certes, une compréhension globale est dégagée sur la thématique pour le pays. Toutefois, une emphase particulière a été mise sur les zones d'interventions clés du projet ACC-PNUD/MDE, avec une affinité plus poussée pour les écosystèmes côtiers et les zones adjacentes à fort niveau de dégradation de l'environnement. Entre autres, cette stratégie a permis :

1. De cerner suffisamment les contraintes en rapport direct au projet, afin d'affiner la stratégie Genre qui va être proposée ;
2. De bien établir les cibles relatés dans le document de stratégie Genre et ACC en perspective ;
3. D'avoir suffisamment de temps pour bien identifier et d'analyser les aspects discriminants ;
4. De mieux aborder la question de la perception des acteurs sur les phénomènes des changements climatiques et les stratégies locales d'adaptation en lien à la question d'équité de genre ;
5. De regarder les relations de pouvoir entre les femmes et les hommes à travers les différents milieux de vie identifiés ;

1.4.3.- Dispositif de collectes de données de terrain et en institution

La carte suivante illustre de manière très indicative l'échantillonnage territorial "SORAIC" qu'on a utilisé à travers les régions (2 Stations d'Observation et de Récoltes Approfondies d'Informations Clés : Voir les parties en surbrillance jaune sur la carte ci-après) qui ont été faites l'objet spécifique de nos attentions :



Fig. 4.- Carte d'illustration territoriale du SORAIC-maillé

En effet, sur une base de représentativité territoriale via une approche de "DI" (Diamètre d'Influence) des initiatives d'ACC entreprises au niveau des régions Sud et Sud-Est (complétée avec des simulations et des essais d'extrapolation, dans la mesure du possible), on a du dégager dans un premier temps des éléments de conclusion partielle sur certains facteurs et paramètres fondamentaux. Les deux sites "SORAIC" établis, complétés avec les informations sommaires collectées sur un transect défini ont constitué une sorte un complexe de "SORAIC-maillé", dont l'analyse croisée des informations récoltées a permis de dégager des éléments synthèses objectives sur la base des attentes du commanditaire (voir, **TDR en Annexe B**).

1.4.4.- Les domaines d'analyse

Les domaines d'analyse et de discussions stratégiques qui concernent :

1. Les réflexions sur les aspects de l'analyse diagnostic institutionnel et organisationnel à partir de l'analyse des informations le modèle **SWOT**⁷,
2. La typologie des **acteurs et/ou des bénéficiaires**,
3. L'analyse des principales préoccupations des **acteurs et/ou bénéficiaires** ;
4. L'analyse des changements opérés grâce au projet sur le comportement des institutions bénéficiaires, des groupes d'acteurs et/ou des bénéficiaires par rapport aux objectifs fixés ;
5. L'analyse des stratégies locales d'adaptation face aux nouveaux défis et autres enjeux suscités par les réalisations et le fonctionnement des structures locales, départementale, voire nationale,
6. Les implications de la "**DIMENSION GENRE**" par rapport au processus décisionnel et opérationnel du projet ;
7. L'analyse des capacités de plaidoyer et de gestion de conflits des structures locales chargées de garantir la prise en charge post-projet ;
8. La réflexion sur les synergies à développer entre le projet ACC/PNUD/FEM/MDE et les autres projets (opérateurs) évoluant dans ses zones d'intervention ; à la faveur l'intégration de la prise en compte des activités programmatiques liées aux aspects de sexospécificités,
9. L'analyse du niveau de légitimité et de crédibilité des structures de gestion mixtes et féminines ;

1.4.5.- Les outils pratiques pour effectuer l'analyse selon le genre à différentes échelles

La méthode qui a été utilisée pour réaliser ce travail repose sur deux principes fondamentaux. Dans un premier temps, il s'agit de la participation réelle et effective de toutes les catégories de la communauté, allant de l'application des outils jusqu'à la validation des documents. En deuxième lieu, il a été toujours question de trouver un consensus avec les différentes catégories représentées en vue de prioriser les intérêts collectifs.

Une phase importante du travail sur le terrain a été l'organisation d'ateliers avec les participants -es. A ce niveau les experts -es ont plutôt joué un rôle de facilitateur pour une meilleure orientation de la participation des communautés. Et, dépendamment de l'outil en question, après un atelier de travail donné, les participants -es ont procédé à la mise en commun et à une synthèse des travaux réalisés (une démarche itérative). De même, un travail de mise en commun et de synthèse a été réalisé par l'équipe technique après chaque journée de travail au niveau des habitations.

Suite à l'application de certains outils (carte de bien être par exemple), des interviews semi structurées ont été réalisés pour collecter des données complémentaires ou beaucoup plus spécifiques que les ateliers n'auraient pas permis d'obtenir.

Le **profil du territoire en matière de la réalité GENRE a été appuyé sur 8 composantes**, que chacun peut approfondir en fonction de sa situation ou de ses attentes particulières:

1. Les **ressources physiques** et leur gestion (en particulier les ressources naturelles, les équipements et infrastructures, le patrimoine historique et architectural, etc.).
2. Les **ressources humaines** (hommes et femmes qui peuplent le territoire, qui s'y installent ou qui le quittent; caractéristiques démographiques et structuration sociale de la population).
3. Les **activités** (les **entreprises**, leur secteur, leur place dans ce secteur, leur taille, leur degré de concentration géographique, etc.) et les emplois (structure, stabilité, statut, etc.).
4. Les **savoir-faire et compétences** (implicites et explicites, le degré de maîtrise des technologies, les capacités de recherche et développement, etc.).
5. La **culture et l'identité** du territoire (valeurs communément partagées par les acteurs du territoire, leurs intérêts, leur mentalité, leurs attitudes, leurs formes de reconnaissance, leurs us et coutumes, etc.).
6. Le niveau de "**gouvernance**" (les institutions et administrations locales, les règles du jeu politique, les acteurs collectifs, les relations entre tous ces acteurs, le degré d'autonomie de gestion du développement, y compris des ressources financières) et de **démocratie** (les formes de consultation et de participation).

⁷ Analyse SWOT ou Matrice SWOT, un acronyme dérivé de l'anglais : pour S-trengths (forces), W-eaknesses (faiblesses), O-pportunities (opportunités), T-hreats (menaces).

7. **L'image et la perception** du territoire (par les habitants eux-mêmes et par l'extérieur), la communication territoriale.
8. Les **relations extérieures** (notamment le degré d'intégration du territoire sur les différents marchés, les contacts avec d'autres territoires, les réseaux d'échanges, etc.).

1.4.6.- Aspects légaux et institutionnels en rapport aux droits de l'homme

Pour les analyses en rapport au plan lego-institutionnel, on a surtout mobilisé : "L'approche basée sur les droits de l'homme dans le processus de programmation" (ABDH⁸). Il s'agit d'un cadre conceptuel permettant de comprendre les **causes qui empêchent la réalisation des droits de l'homme** fondés sur les normes et principes universels des droits de l'homme ... et qui vise à **développer les capacités** des détenteurs de droits à revendiquer leurs droits et aux DO à remplir leurs obligations (**Directives CCA/UNDAF 2007, p.14**). Alors, il revient de poser la question : **Pourquoi adopter une approche axée sur les droits de l'homme pour le développement ?** Entre autres, toutes les conventions et traité internationaux signés et ratifiés par Haiti en rapport au développement durable préconisent que :

1. Tous les programmes de coopération pour le développement devraient faire avancer la réalisation des **DH** comme définis dans la **DUDH** et dans d'autres instruments internationaux,
2. Les normes et principes des **DH** doivent guider toute la coopération et la programmation pour le développement dans tous les secteurs et phases de la programmation,
3. La coopération pour le développement doit contribuer au développement des capacités des détenteurs d'obligations pour qu'elles assument leurs obligations et des détenteurs de droits pour qu'ils revendiquent leurs droits ;

Ainsi, la réalisation des droits de l'homme est l'ultime but de tous les programmes de développement. L'ABDH influe sur l'identification des priorités stratégiques des Nations Unies (NU). Et, la programmation puise l'information dans les recommandations des organes et mécanismes internationaux des NU. Ces instruments ont été complétés avec ceux existés au niveau national (constitution amendée de 1987, codes et textes de lois, documents de politiques publiques applicables, etc.), ce qui a permis non seulement de bien appréhender la problématique, mais également de faire des propositions de redressement mieux adaptées.

⁸ L'ABDH consiste en la conception et à la mise en oeuvre des interventions visant la protection des droits de l'homme





Crédits MINUSTAH

SECTION II: ÉLÉMENTS DU CADRE LÉGAL ET INSTITUTIONNEL PAR RAPPORT À L'ÉQUITÉ DE GENRE EN HAÏTI

Pour l'essentiel, cette rubrique est focalisée sur certains fondamentaux du cadre institutionnel et juridique relatif aux droits de la femme en Haïti. Les considérations sont faites en particulier sur les différentes institutions publiques du pays chargées de promouvoir, d'appliquer et de faire appliquer leurs droits fondamentaux. Tenant compte du principe de la hiérarchie des normes, un regard critique est porté sur : (1) la constitution d'Haïti, (2) les principaux instruments nationaux, (2) certains aspects stratégiques détenant une influence de juridictions supranationales (binationale, régionales et internationales) de protection des femmes, en vigueur dans le pays.

2.1.- LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

Au lato sensu, il est de la responsabilité de tous les citoyens -es de respecter et de travailler à la promotion des droits des femmes. Mais, la responsabilité première incombe à l'appareil étatique de prendre toutes les mesures afin de respecter et de faire respecter les droits des femmes. Ainsi, pour éviter des conflits dans le partage des rôles et des responsabilités, les entités suivantes constituent les principales institutions développant une sorte de leadership partagé et complémentaire par rapport aux différentes problématiques soulevées à travers ce secteur d'importance capital pour le fonctionnement et progrès des communautés haïtiennes :

2.1.1- Le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme (MCFDF)

Le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) créé, par décret le 08 novembre 1994 et officiellement défini le 11 août 1995, à la faveur de l'intensification des luttes féministes en Haïti et de la conjoncture de préparation de la 4^{ème} conférence mondiale sur les femmes (Beijing septembre 1995)⁹, connu de sa création à date des bouleversements de divers ordres.

L'histoire du MCFDF a aussi été marquée par une certaine fragilité du fait de nombreuses remises en question de son existence par des tenants du pouvoir. L'argument principal prétexté pour la fermeture du MCFDF tourne autour de raisons budgétaires et de la faiblesse de son bilan. L'Etat n'aurait pas assez d'argent pour supporter une institution spécialement chargée d'adresser les questions relatives aux rapports sociaux de sexes.

Face à ces arguments, le Mouvement des Femmes haïtiennes réagit en 1997 par un Plaidoyer pour le maintien du Ministère et la réalisation effective de sa mission. Ce faisant, les femmes haïtiennes ont clairement exprimé leur volonté de s'approprier de cet espace pour l'avancement de leur lutte. Encore aujourd'hui, le Mouvement des Femmes Haïtiennes continue de réclamer le maintien du MCFDF, la nécessité de lui attribuer des objectifs conformes à sa mission et de lui fournir les ressources humaines et matérielles nécessaires à son bon fonctionnement.

Le MCFDF est l'organe central chargé de concevoir, de définir et de faire appliquer les politiques de l'Etat dans le domaine de la Condition Féminine et des Droits des Femmes. Il a pour attributions principales d'oeuvrer à l'émergence d'une société égalitaire pour ses composantes des deux sexes; d'orienter la définition et l'exécution des politiques publiques équitables à l'échelle nationale.

En tant qu'institution de l'Etat, le rôle du MCFDF est la recherche et la mise en application de solutions collectives aux revendications de la société. Aussi, convient-il au Ministère d'élaborer des politiques permettant d'agir véritablement sur la condition des femmes en Haïti. S'appuyant sur le caractère transversal des rapports sociaux de sexes, l'approche de la généralisation de l'analyse de genre permettra au MCFDF d'accompagner les autres agents de l'Etat dans la mise en oeuvre des outils d'analyse des rapports sociaux de sexes, en orientant les projets et programmes et en assurant le suivi et le contrôle des activités desdits projets et programmes.

Dans un contexte de redressement de l'Etat et de construction d'une société de droit, le Ministère à la Condition Féminine est appelé à jouer un rôle important pour assurer, via la prise en compte des rapports sociaux de sexes dans l'action gouvernementale, la cohésion sociale, la mise en branle d'un processus visant l'égalité entre les sexes et la lutte contre la pauvreté.

2.1.1.1.- Politiques et stratégies du MCFDF

Si dans le passé le MCFDF s'est principalement impliqué dans des programmes d'octroi de services pour faire face aux demandes des femmes, ses actions ont eu peu d'incidence sur une amélioration des conditions de vie des femmes et de leur statut. Sur la base des leçons apprises et en valorisant sa nature transversale, le MCFDF se dote, en 2004, de deux (2) fonctions essentielles: la **Défense et la promotion des droits des femmes et la Généralisation de l'Analyse selon le Genre (Gender Mainstreaming)**.

Principalement axée sur des actions d'éducation des populations pour la promotion de comportement et d'attitudes non sexistes, la fonction de Défense et de Promotion des Droits des Femmes du MCFDF s'attaque aussi à la nécessaire révision des textes légaux et règlements administratifs. Le développement de ces programmes s'appuie fortement sur la concertation avec les autres agents de l'Etat et des organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes.

La fonction de Généralisation de l'Analyse selon le Genre donnera l'opportunité d'établir réellement l'espace de partenariat

⁹ Lors de cette quatrième conférence mondiale sur les femmes, parmi les messages transmis, le plus important est le suivant : les problèmes abordés par le Programme d'Action sont mondiaux et universels. En privé comme en public, les femmes du monde entier sont victimes d'inégalité et de discrimination, perpétuées par des habitudes et pratiques profondément ancrées. En conséquence, qu'il s'agisse des moeurs, attitudes, pratiques ou priorités, la mise en application du Programme d'Action doit évoluer. La Conférence annonce clairement son engagement concernant les normes et modèles d'égalité entre les hommes et les femmes ; toute action doit être guidée par les mesures prises pour protéger et promouvoir les droits de la femme et de la petite fille, considérant ces droits comme partie intégrante des droits universels de l'homme. De plus, les institutions doivent, à tous niveaux, être réorientées pour accélérer la mise en application du Programme d'Action. Enfin, les Gouvernements et Nations unies s'accordent pour promouvoir « l'égalité des sexes » tant au niveau politique qu'au sein des programmes. La Conférence de Beijing (Pékin) débouche sur un programme en faveur de l'autonomisation de la femme. Son but est d'accélérer la mise en application des Stratégies Prospectives d'Action de Nairobi pour la Promotion de la Femme. Il traite de l'élimination des obstacles à la participation publique de la femme dans toutes les sphères de la vie privée ou publique via la parité dans les domaines économiques, sociaux, culturels et en ce qui concerne le pouvoir décisionnel en matière de politique. (https://fr.wikipedia.org/wiki/Quatri%C3%A8me_conf%C3%A9rence_mondiale_sur_les_femmes & <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/Beijing%20full%20report%20F.pdf>)

intersectoriel au niveau de l'état et vise une action transversale auprès des Ministères techniques pour la mise en place de politiques et programmes sectoriels tenant compte des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des femmes.

Cette nouvelle orientation du Ministère est conforme à la proposition de politique du gouvernement de transition qui dit : *Le Ministère à la Condition Féminine mérite une attention particulière. La période de transition sera mise à profit pour consolider la fonction transversale de l'institution en instaurant la généralisation de l'analyse selon le genre... au niveau de l'ensemble des actions étatiques. Ce faisant, l'équité de genre, facteur primordial de la cohésion sociale, reprend sa place centrale.* »¹⁰

2.1.1.2.- Identification des groupes cible et rôle de l'Etat

Pour le MCFDF, la notion de groupe cible revêt une importance particulière à cause de son rôle transversal. Ainsi, l'action du Ministère est orientée vers trois cibles prioritaires :

1. **L'état** lui-même afin d'assurer une prise en compte de la dimension genre dans les politiques et programmes sectoriels ;
2. **Les femmes** en tant que sujets de droits et actrices de développement et de démocratisation et plus particulièrement les organisations de femmes
3. **La population** de manière générale afin d'assurer une prise de conscience des rapports sociaux de sexes et encourager un processus de questionnement sur la construction sociale de genre.

Ainsi, le rôle du Ministère est principalement un rôle normatif et régulateur. Il est important de souligner que la nouvelle approche de fonctionnement regroupe deux (2) catégories d'interventions :

1. des projets autonomes conçus, exécutés ou supervisés par le Ministère qui sont rattachés aux fonctions d'éducation, et
2. des projets gérés en partenariat avec d'autres secteurs. A ce deuxième niveau, le rôle sera porté principalement à la conception, le suivi et l'évaluation.

C'est dans la deuxième catégorie que se situe la mise en oeuvre du projet ACC PNUD/FEM/MDE. Alors, bien que le MDE a le leadership par rapport aux thématiques dominantes de ce projet, toutefois, par rapport aux thèmes transversaux, des passerelles de synergies sont jetées tant sur le plan stratégique que sur la dimension opérationnelle.

2.1.2.- Cadre de partenariats entre le gouvernement et les acteurs/actrices

Le MCFDF ne peut agir seul. L'exigence de son mandat et sa nature transversale interpelle la mise en place des partenariats à deux niveaux :

- **Au sein des institutions de l'Etat afin de créer les passerelles institutionnelles nécessaires à la réalisation des actions transversales et stratégiques** : En ce sens, le MCFDF définira de concert avec ses pairs une stratégie visant à institutionnaliser des espaces et mécanismes de concertation à deux niveaux : un niveau technique visant à faire la jonction au sein des agents-es de la fonction publique, et un niveau politique afin de créer les conditions nécessaires pour une mise en application effective.
- **Avec les organisations de la société civile et notamment le mouvement des femmes afin de créer des espaces de discussions, de consultations, et d'actions communes sur des enjeux concernant la condition féminine** : De ce point, le Ministère explorera lors de la mise en oeuvre de la Campagne d'information prévue pour la période juin-septembre 2004, l'opportunité ainsi que les modalités de la mise en place des espaces de concertation au niveau national et au niveau régional. Cette action est considérée prioritaire car la mise en place des nouvelles formes de gouvernance basée sur la responsabilisation mutuelle est porteuse pour le développement d'une nouvelle culture politique.

Par ailleurs, d'autres institutions ayant des fonctions stratégiques et/ou transversales viennent en accompagnement à ce ministère. Pour les principaux, on peut citer : le parlement haïtien, la PNH, l'OPC, l'organisation de la société civile qui interviennent ou militent dans la promotion et la protection des droits humains comme le RNDDH, le POHDH, la "Fanm yo la", la SOFA centrale et ses branches au niveau de plusieurs commune, (etc.). Aussi, il faut noter la contribution de certaines agences du Système des Nations-Unies comme le PNUD et le FNUAP (en particulier), et dans une certaine mesure l'appui de certains partis politiques.

2.2.- LES TEXTES ADOPTES AU NIVEAU NATIONAL

Cette rubrique est consacrée aux instruments juridiques nationaux relatifs aux droits de l'homme en Haïti, notamment la Constitution haïtienne de 1987 (incluant les parties amendées) et les différents textes de loi adoptés par les autorités haïtiennes.

¹⁰ Proposition de politique et actions envisagées (avril 2004)

2.2.1.- Les femmes à travers les Constitutions haïtiennes : un aperçu historique

L'historien haïtien Claude Moïse distingue deux (2) grandes étapes historiques en ce qui a trait à la condition féminine à travers les constitutions haïtiennes. Selon lui, une première étape va de l'indépendance d'Haïti à 1950 où la femme a été méconnue comme citoyenne à part entière¹¹. Et une seconde étape qui va de 1950 à nos jours, où les chartes fondamentales de la République posent explicitement la question de la reconnaissance du droit des femmes à l'égalité civile et politique dans des conditions variables avec l'époque et l'importance des bouleversements sociaux et politiques¹².

Au cours de la première phase le statut constitutionnel de la femme haïtienne était très imprécis ; bien qu'il soit inscrit dans les constitutions le principe de liberté, d'égalité, de non-discrimination relative à la naissance et d'héritage de pouvoir comme principe des droits de l'homme, les femmes étaient en même temps exclues de la qualité de citoyennes à part entière jouissant de l'universalité de leurs droits¹³. La Constitution de 1806 en son article 3 stipule que « *les droits de l'homme en société sont : la liberté, l'égalité, la sûreté, la propriété* ». Plus loin, l'article 5 de cette Constitution ajoute que « *l'égalité consiste en ce que la loi est la même pour tous. L'égalité n'admet aucune distinction de naissance, aucune hérédité de pouvoir* ».

Si en apparence, les femmes étaient considérées comme des haïtiennes libres au même titre que les hommes, jouissant des droits fondamentaux attachés à la qualité de citoyen, mais dans la pratique, il semble qu'il n'ait pas été le cas. L'article 5 de la Constitution de 1805 est d'ailleurs peu clair en ce qui concerne les caractéristiques d'un citoyen haïtien, on dirait que les femmes étaient totalement exclues de la qualité de citoyen haïtien : « *Nul n'est digne d'être haïtien s'il n'est bon père, bon fils, bon époux et surtout bon soldat* ». Cet article a été repris par l'article 18 de la constitution de 1806 et l'article 22 de la constitution de 1816 en y ajoutant l'expression : « *bon ami* ».

La deuxième étape s'étend de l'année 1950 jusqu'à la dernière Constitution en vigueur, celle du 29 mars 1987 (amendée en 2011). Après le renversement du Président Dumarsais Estimé, on avait relevé des failles au niveau de la Constitution de 1946, ce qui avait conduit à la formation d'une nouvelle assemblée constituante dans le but de promulguer une nouvelle constitution. Cette nouvelle constitution a vu le jour le 28 novembre 1950 et comportait deux innovations majeures : l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel et l'accession de la femme à l'exercice de ses droits politiques. Cette innovation inscrite au chapitre du droit public à l'article 4, énonce clairement le principe d'égalité : « *tout haïtien, sans distinction de sexe, âgé de 21 ans accomplis, exercent les droits politiques s'il réunit les autres conditions déterminées par la Constitution et par la loi* ». Le deuxième alinéa de l'article 9 renforce l'article 4 et était ainsi libellé : « *Tout haïtien a le droit de prendre une part active au gouvernement de son pays, d'occuper des fonctions publiques ou d'être nommé à des emplois de l'Etat, sans aucune distinction de couleur, de sexe ou de religion* ». Toutefois, une condition restrictive est relevée dans l'article 4 : « *l'exercice de ces droits pour les femmes temporairement limité à l'échelon municipal est soumis à une période de probation de sept ans puisqu'il ne pourra avoir son plein effet que dans un délai maximum de trois ans après les prochaines municipales* ». Enfin, le dernier alinéa de cet article 4 ajoute ceci : « *toutefois, la loi règle les conditions auxquelles la femme sera soumise sous le rapport familial et matrimonial, l'accès restant ouvert à toutes réformes jugées utiles pour réaliser un régime d'égalité absolue entre les sexes* ». Avec la Constitution de 1950, la lutte féminine avait atteint un niveau décisif, la conquête a été irréversible et la crise politique de 1957 allait accélérer le processus d'intégration des femmes dans la vie politique¹⁴. En dépit des ouvertures créées par cette Constitution, ce n'était qu'en 1957 que les femmes arrivaient à conquérir effectivement le droit de vote.

A partir de 1957, la lutte des femmes pour l'exercice de leurs droits fondamentaux en général et leurs droits politiques en particulier a connu des avancées significatives. Ainsi, dans toute l'histoire d'Haïti, les femmes ont voté pour la première fois en 1957. A partir de là, ce n'est plus qu'une formalité, désormais dans les textes constitutionnels le principe d'égalité absolue des haïtiens des deux sexes est clairement établi, sous réserve des conditions imposées par la Constitution et par la loi¹⁵. A quelques nuances près, l'égalité de sexe est reprise dans les mêmes termes dans les constitutions de 1957, de 1964, de 1983 et de 1987. Pour la Constitution du 29 mars 1987, la dernière en date, nous en donnerons beaucoup plus de détails dans les prochains paragraphes.

2.2.2.- Le cadre juridique national relatif aux droits des femmes

a) La Constitution du 29 mars 1987 : Cette Constitution est la dernière en date de la République d'Haïti et a été inspirée de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et d'autres instruments internationaux importants relatifs aux droits de la personne humaine pour garantir les droits inaliénables et imprescriptibles de chaque haïtien, sans distinction de sexe, de classe sociale ou de religion. La Constitution de 1987 a été conçue pour fortifier l'unité nationale, en éliminant toutes discriminations entre les haïtiens et les haïtiennes. L'article 17 précise que les haïtiens sans distinction de sexe et

¹¹ Claude MOÏSE, Loc. Cit., p.105.

¹² Ibid

¹³ Ibid

¹⁴ Ibid, p.116.

¹⁵ Ibid, pp.117-118.

d'état civil, âgés de dix-huit (18) ans accomplis, peut exercer leurs droits civils et politiques et sont égaux devant la Loi (article 18). En ce sens, la Constitution de 1987 ne fait pas de distinction entre hommes et femmes, entre haïtiens et haïtiennes;

b) Décret du 6 juillet 2005 modifiant les sanctions en matière d'agression sexuelle ;

c) Le Décret du 8 octobre 1982 : ce Décret donne à la femme mariée un statut conforme à la constitution de 1983 et élimine toutes les formes de discrimination à son égard. Cet instrument juridique accorde à l'homme et à la femme les mêmes obligations dans le mariage, nous lisons dans l'article premier que : « *le mariage crée entre le mari et la femme, les droits et devoirs réciproques tels : vie commune, fidélité et assistance* ». Avant l'adoption de ce Décret, la femme mariée ne jouait pas un rôle d'égal à égal avec son mari dans le foyer, c'était le mari qui décidait de presque tout. Avec ce Décret, la puissance paternelle est remplacée par l'autorité parentale. Cette autorité, selon l'article 13, appartient tant au père qu'à la mère. Néanmoins, en dépit des innovations apportées par ce Décret au profit de la femme mariée, l'article 5 trahit en quelque sorte l'attente des féministes haïtiens, nous y lisons ce qui suit: « *ils choisissent de concert la résidence de la famille. Cependant, le domicile conjugal demeure celui du mari* » ;

d) Le Décret du 3 mars 1975 accordant à la femme haïtienne le droit de remplir la fonction de jurée. Dans son article 4, il est stipulé ce qui suit : « *la femme haïtienne, en conformité de la Constitution en vigueur, fera partie du Jury de jugement* ». Il s'agit là d'un acquis pour les femmes haïtiennes qui étaient exclues de faire partie des Jury de jugement. Cet aspect de l'exercice des droits civiques était un privilège exclusif réservé aux haïtiens de sexe masculin, les femmes ne pouvaient pas remplir cette fonction ;

e) Le Code du travail haïtien : sous l'empire de la législation du travail, les femmes et les hommes ont les mêmes droits et les mêmes obligations (Art.316 CT.). Pour un travail de valeur égale, la femme recevra un salaire égal à celui payé au travailleur de sexe masculin (Art.317 du CT.). L'article 330 interdit formellement : toute discrimination entre les femmes mariées et celles qui sont célibataires quant à la mesure de leurs droits et obligations et quant aux conditions effectives du travail ; ainsi que le fait de congédier des travailleuses pour le seul motif de la grossesse ou de l'allaitement ; et enfin d'exiger des femmes en état de grossesse qu'elles effectuent au cours des trois mois précédent l'accouchement, des travaux demandant un effort physique excessif ;

f) Le Code civil haïtien et autres : Dans les autres Codes de lois, particulièrement dans le Code civil, plusieurs articles font allusion aux femmes, mais pas toujours dans leurs intérêts.

g) Les femmes, droit de succession et l'accès aux facteurs de production : Les faiblesses des lois haïtiennes sont étudiées en fonction du refus des autorités étatiques d'harmoniser les textes nationaux adoptés depuis très longtemps avec la Constitution et surtout avec les instruments juridiques internationaux signés et ratifiés par la République d'Haiti. Ainsi, il y a le besoin pressant d'harmoniser les textes juridiques aux conventions internationales ratifiées par Haiti. Cette harmonisation est nécessaire afin de doter le pays d'instruments juridiques aptes à favoriser la mise en application des conventions internationales qui sont contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes.

Les lois haïtiennes sont en général désuètes et par conséquent dépassées par la réalité contemporaine. Et ceci à presque tous les niveaux. Certaines lois qui sont particulièrement discriminatoires à l'égard des femmes sont encore en vigueur. Il est à signaler également l'absence totale de garanties accordées par la loi en matière de succession aux femmes engagées dans les unions consensuelles. Ce mode d'union étant répandu en milieu rural. En dépit de certaines avancées obtenir à partir de l'amendement de la constitution de 1987 par rapport à la question genre et les rapports de pouvoirs, jusqu'à présent, les femmes paysannes ou citadines n'ont pas légalement la possibilité d'hériter de leurs concubins.

2.2.2.1.- Constitution de 1987 Amandée et la thématique d'intégration genre

Si, dans la constitution de 1987, les mots femme et fille n'ont été cités même pour une seule fois¹⁶, dans la version amendée de 2011, une considération spéciale est accordée à la question. A plusieurs reprises, des questions relatives à la dimension genre sont soulevées depuis la formulation du préambule jusqu'aux derniers articles. Ainsi, on peut dire que : "les vraies avancées sont apparues à partir de de la constitution amendée de 1987 par la 48^{ème} et 49^{ème} législature". Le tableau suivant résume les endroits où une mention spéciale –selon l'esprit des textes- a été accordée :

¹⁶ Quoique dans l'esprit de la constitution, bien des fois quand on cite Homme, on fait également allusion aux femmes

Tableau 1 :
Résumé des endroits où une mention spéciale –selon l’esprit des textes- a été accordée aux femmes dans la version amendée de la constitution de 1987

CHAPITRE DE LA CONSTITUTION AMENDÉE	CONTENU (ARTICLES CLÉS PAR RAPPORT À LA THÉMATIQUE)
Par rapport aux efforts de promotion et actions envisagés/engagés pour une meilleure implication de la femme dans les processus en lien au développement du pays, la Constitution de 1987 Amendée de la République d’Haïti dans son Article 2, entre autres raisons, stipule notamment en son Préambule :	<p>« Le Peuple Haïtien proclame la présente Constitution:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour garantir ses droits inaliénables et imprescriptibles à la vie, à la liberté et à la poursuite du bonheur; conformément à son Acte d’indépendance de 1804 et à la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme de 1948. • Pour constituer une nation haïtienne socialement juste, économiquement libre et politiquement indépendante. • Pour fortifier l’unité nationale, en éliminant toutes discriminations entre les populations des villes et des campagnes, par l’acceptation de la communauté de langues et de culture et par la reconnaissance du droit au progrès, à l’information, à l’éducation, à la santé, au travail et au loisir pour tous les citoyens et citoyennes. • Pour instaurer un régime gouvernemental basé sur les libertés fondamentales et le respect des droits humains, la paix sociale, l’équité économique, la concertation et la participation de toute la population aux grandes décisions engageant la vie nationale, par une décentralisation effective. <p>Pour assurer aux femmes une représentation dans les instances de pouvoir et de décision qui soit conforme à l’égalité des sexes et à l’équité de genre. »</p>
Chapitre I : De la qualité de citoyen	<p>Article 17: Les Haïtiens, sans distinction de sexe et d’État civil, âgés de dix-huit (18) ans accomplis, peuvent exercer leurs droits civils et politiques, s’ils réunissent les autres conditions prévues par la constitution et par la loi.</p> <p>Article 17-1: Le principe du quota d’au moins trente pour cent (30%) de femmes est reconnu à tous les niveaux de la vie nationale, notamment dans les services publics.</p> <p>Article 31-1-1: Toute loi relative au Partis Politiques doit réserver dans ses structures et dans ses mécanismes de fonctionnement un traitement en conformité avec le principe du quota d’au moins trente pour cent (30%) de femmes exprimé à l’article 17.1</p>
Chapitre II : Des droits fondamentaux Section G : De la liberté du travail	<p>Article 31-1-1: Toute loi relative au Partis Politiques doit réserver dans ses structures et dans ses mécanismes de fonctionnement un traitement en conformité avec le principe du quota d’au moins trente pour cent (30%) de femmes exprimé à l’article 17.1.</p> <p>Article 35-2: L’Etat garantit au travailleur, l’égalité des conditions de travail et de salaire quel que soit son sexe, ses croyances, ses opinions et son statut matrimonial.</p>
Chapitre III : De la commission de conciliation	<p>Article 207: Il est créé un office dénommé OFFICE DE LA PROTECTION DU CITOYEN dont le but est de protéger tout individu contre toutes les formes d’abus de l’Administration Publique.</p> <p>Article 207-2bis: Dans l’exercice de ses fonctions, il accordera une attention spéciale aux plaintes déposées par les femmes, particulièrement en ce qui a trait aux discriminations et aux agressions dont elles peuvent être victimes notamment dans leur travail</p> <p>NB. Les articles 206 et 206-1 de la constitution de 1987 sont abrogés</p>

Le cadre juridique fournit le cadre de référence régissant les droits et devoirs des acteurs et actrices au sein d’une société. Les principaux instruments juridiques régissant les droits des femmes en Haïti sont les suivants ¹⁷; la Constitution Haïtienne de 1987 ; la Déclaration Universelle des Droits Humains ; la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes (CEDAW) ; et la Convention Interaméricaine pour la prévention la sanction et l’élimination de la violence

¹⁷ Haïti a participé aussi à la Conférence de Caire traitant des droits reproductifs mais cette déclaration n’a pas encore fait l’objet d’une ratification par l’Etat Haïtien.

faite aux femmes (Belem Do Para). Malgré un ensemble d'outils juridiques et de conventions internationales qui confirment l'égalité des femmes, le cadre juridique haïtien comporte des lois discriminatoires portant préjudice aux femmes et qui les maintiennent dans une situation juridique défavorable par rapport aux hommes.

2.3.- LES MÉCANISMES ET INSTRUMENTS DU DROIT INTERNATIONAL APPLICABLES AU DOMAINE

Haïti en tant que membre des Nations Unies, est signataire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et l'a inscrite dans le préambule de la Constitution de 1987. Les droits sociaux découlent notamment de la déclaration universelle. Plusieurs traités et conventions auxquels Haïti est partie ont trait au statut des réfugiés et personnes déplacées, des femmes, de la lutte contre toutes les formes de discrimination et aux droits de l'enfant.

Selon l'article 276-2 de la Constitution haïtienne de 1987 : « *les traités, ou accords internationaux, une fois sanctionnés et ratifiés dans les formes prévues par la constitution, font partie de la Législation du pays et abrogent toutes les Lois qui leur sont contraires* ». En ce sens, les conventions suivantes ont force de loi en Haïti par le fait qu'elles ont été ratifiées par les autorités parlementaires de la République.

2.3.1.- Les pactes et les conventions :

- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (CCPR), 1966 : Intéresse le projet dans ses articles 3 (égalité de traitement civil hommes/femmes), article 8 (conditions de travail), article 17 (vie privée), article 18 (non-discrimination liée à choix politiques et religieux), article 22 (protection du droit syndical). (en vigueur en Haïti le 6 février 1991.).
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) de 1980 : à prendre en considération de pair avec les rapports relatifs à la République d'Haïti publiés par le CEDEF en 1982, 1986, 1990, 1994, 1998, 2002, et 2006). (en vigueur en Haïti le 20 juillet 1981).
- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD), 1972 : (article 5 relatif aux droits économiques et sociaux, relatifs notamment à l'embauche).
- Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants (CRC-OP-SC), 2002.
- La Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, en vigueur en Haïti le 2 juin 1997.
- La Convention Américaine relative aux Droits de l'Homme, en vigueur en Haïti le 27 septembre 1977.
- La Convention sur les droits politiques de la femme signée par Haïti le 23 juillet 1957 et ratifiée le 12 juillet 1958.
- La Déclaration Universelle des droits de l'Homme et les Chartes de L'ONU et l'OEA.

L'Etat en général est responsable de protéger, d'assurer la promotion, de respecter et de faire respecter les droits des femmes. Il est mentionné clairement dans tous les instruments internationaux que les Etats parties doivent prendre dans tous les domaines, notamment dans les domaines politique, social, économique et culturel, toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour assurer le plein développement et le progrès des femmes, en vue de garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes¹⁸.

De plus, il faut préciser que l'Etat haïtien a adhéré au "Programme d'action de Beijing¹⁹" et par conséquent s'est engagé à respecter les principes sur lesquels se fonde ce programme qui se résume ainsi : Egalité des sexes comme base de développement harmonieux des Nations, égalité des droits dans tous les domaines, entre les hommes et les femmes, partage équitable et égal, accès aux ressources pour les hommes et les femmes.

2.3.2.- Traités régionaux et internationaux :

En plus des traités internationaux, il y a d'autres instruments importants qui engagent les Etats membres de l'Organisation des Nations unies ou de l'Organisation des Etats américains. Par conséquent, Haïti en tant que membres de ces deux organisations est tenue de prendre en compte le contenu de ces instruments de politique internationale. Pour ce qui a trait à la Déclaration universelle des droits de l'Homme, elle a été ratifiée par l'Etat haïtien dans les mêmes formes que les conventions, c'est-à-dire par le Parlement. Parmi les principaux instruments régionaux et internationaux, nous distinguons :

¹⁸ Article 3 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en vigueur en Haïti le 20 juillet 1981.

¹⁹ http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/59/national_reviews/haïti_review_beijing20.pdf

- a) La Déclaration Universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 ;
- b) La Charte des Nations unies de 26 juin 1945 ;
- c) La Charte de l'Organisation des Etats américains ;
- d) La Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme ; adoptée à la neuvième conférence internationale américaine tenue en 1948 à Bogota, en Colombie. Selon cette Déclaration : « Toutes les personnes, sans distinction de race, de sexe, de langue, de religion ou autre, sont égales devant la loi et ont les droits et les devoirs consacrés dans cette déclaration¹²⁸ ».

2.3.3.- Instruments de politique internationale :

Ces instruments, sans avoir les mêmes valeurs que les conventions dûment ratifiées selon les termes de l'article 276-2 de la Constitution haïtienne de 1987, engagent d'une certaine manière la République d'Haïti en tant que membre de l'Organisation des Nations unies :

- a) La Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard de la femme proclamée par l'Assemblée Générale des Nations unies le 7 novembre 1967 (résolution 2263) ;
- b) La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard de la Femme adoptée par la résolution 48/104 de l'assemblée générale des Nations unies du 20 décembre 1993 ;
- c) La Déclaration et Programme d'action de Vienne, adoptés lors de la conférence sur les droits de l'homme ;
- d) La Déclaration et Programme d'Action de Beijing (Pékin) ont été adoptés le 15 septembre 1995, lors de la 4e conférence mondiale sur les femmes ;
- e) La Résolution 55/68 sur l'Élimination de toutes les formes de violence, y compris les crimes tels que définis dans le document final adoptée par l'Assemblée Générale extraordinaire à sa 23e session intitulée « les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle ;
- f) La Résolution 52/86 sur les mesures en matière de prévention du crime et de justice pénale pour éliminer la violence contre les femmes ;
- g) La Résolution 52/2 sur la déclaration du Millénaire ;
- h) La Résolution 58/47 sur l'élimination de la violence familiale à l'égard des femmes ;
- i) La Résolution 1325 de 2000 sur les femmes, la paix et la sécurité.

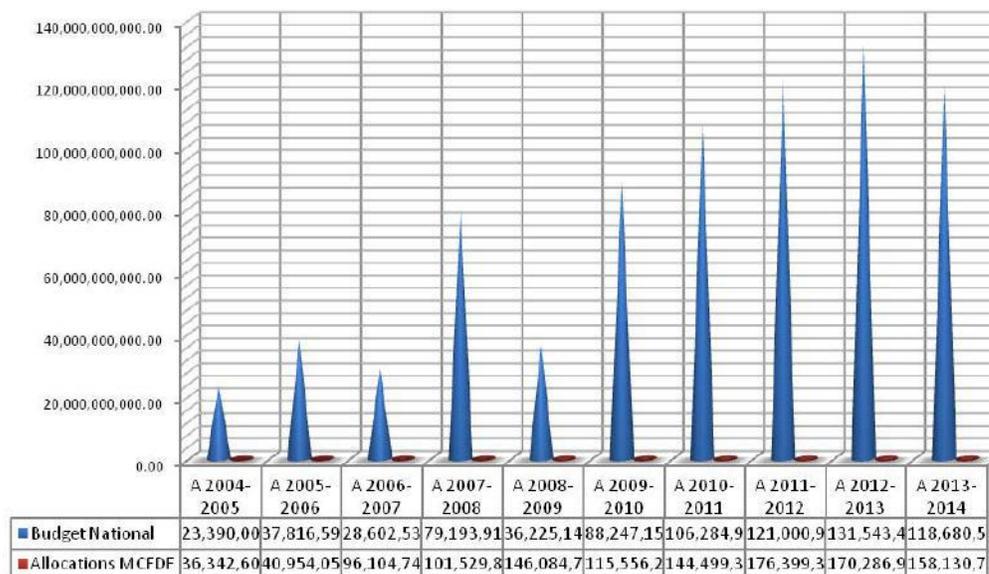
2.4.- LES EFFORTS ET FACTEURS FAVORISANT LES AVANCÉES EN HAÏTI

Le 20 janvier 2009, marque l'adoption de l'Ossature de la Politique d'égalité des sexes en Conseil de Gouvernement. Depuis, le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes travaille sur l'élaboration de cette politique et du Plan national d'égalité des sexes. Supporté par AECID et l'agence des Nations Unies pour les Femmes (UNIFEM à l'époque, devenue ONU Femmes aujourd'hui), le MCFDF procède à l'enclenchement des démarches pour l'élaboration de la politique gouvernementale d'égalité des sexes, processus qui n'a pas eu le temps d'aboutir avant le tremblement de terre du 12 janvier 2010, mais qui a résulté en deux ébauches de diagnostic et de politique.

Un an après l'arrivée d'un nouveau gouvernement issu des élections, soit en 2012, le processus a été poursuivi avec la reprise d'un diagnostic portant sur les inégalités de genre devant servir de base justificative dans le cadre de la finalisation de la politique d'égalité femmes hommes. Ce processus vient d'aboutir avec la signature en conseil des Ministres des documents de politique d'égalité femmes hommes et du plan national d'action qui y est rattaché. Cette période est caractérisée par une plus grande participation politique des femmes surtout au sein du gouvernement et dans les postes de direction, ce qui a mis en valeur l'importance du quota d'au moins 30% de femmes au niveau des services publics.

Du point de vue financier, la coopération avec des partenaires internationaux contribuent dans une certaine mesure à dépasser certaines contraintes budgétaires, surtout en ce qui concerne l'appui technique pour la réalisation de quelques activités de sensibilisation et d'élaboration de rapports pays en matière des droits des femmes. L'insertion d'une rubrique transversale genre dans les budgets des autres partenaires ministériels est un mécanisme à l'étude. Une fois adopté, ce mécanisme pourra peu à peu tendre vers la budgétisation sensible au genre. Pour se faire une meilleure idée du poids du MCFDF dans le budget national au cours de la décennie 2004-2014, le graphe suivant illustre la tendance :

Fig. 5.- Comparaison évolutive des allocations accordées au MCFDF au cours de la décennie 2004-2014 par rapport au budget national en HTG (Construction CATEDEL/LINDOR - Données MCFDF, Mars 2015)



Durant cette période, la moyenne interannuelle du ratio entre le budget national et l'allocation faite au MCFDF est de 660.08, soit 11 858 885 HTG par an ; pour un écart type de 216.82 sur un intervalle [36 342 600, 176 399 310] HTG. La moyenne en proportion de budget alloué au MCFDF est généralement inférieure à 0,2% par rapport au budget national. Ainsi, en dépit de son rôle et de son importance stratégique par rapport au paradigme de développement durable, Sur le plan budgétaire, le MCFDF est classé parmi les petits ministères.

2.3.- LES CONSIDÉRATIONS AUX ÉCHELLES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Pour oeuvrer à l'autonomie économique et financière des femmes, le MCFDF a développé le concept de Maisons des Femmes, projet visant à développer l'autonomie à travers l'encadrement et le renforcement des capacités des femmes et des filles dans les dix départements du pays. Cependant, ce projet encoure des difficultés de financement à cause de la faiblesse du budget. À Port-au-Prince (Ouest), la première Maison des femmes offre quelques activités d'accueil, d'orientation et de formation. Trois autres, au Cap Haïtien (Nord), aux Cayes (Sud), et à Jérémie (Grande-Anse), n'ont pas encore pu pleinement entrer en fonction. Au niveau de la ville des Cayes, il existe une direction déconcentrée du MCFDF ; une structure non encore implantée au niveau du Sud-Est. Faute de moyens (ressources humaines sur place de manière régulière), cette dernière est à peine fonctionnelle. D'autant plus que, même les organisations au niveau local qui militent à la faveur de la promotion des droits de la femme ne sont pas toutes au courant de son existence. Donc, il y a un vrai problème de communication et d'appropriation. Par ailleurs, certaines problématiques (thématiques) soulevées par les responsables ne sont pas toujours alignées aux préoccupations réelles de toutes les catégories socio-économiques. Le problème se situe la base, par la centralisation des processus décisionnels au niveau de la capitale de Port-au-Prince. Ainsi, l'accès en certaines informations clés en lien aux interventions conduites par cette structure déconcentrée au niveau de la région (Sud-Ouest) est très difficile.

2.5.- LES LACUNES IDENTIFIÉES ET EFFORTS DE PLAIDOYER À PROMOUVOIR

En guise de principales lacunes identifiées :

- Les budgets alloués au MCFDF ne sont pas seulement insuffisants, mais en majeure partie, ils couvrent les dépenses de

fonctionnement tandis que les prévisions d'investissement sont réduites dans les processus d'allocation de budget et systématiquement inférieures aux fonds de fonctionnement ;

- Le déficit en information sur les initiatives de développement en exécution à travers le territoire. Cette situation entraîne un manque de connaissance et/ou d'appropriation des projets et programmes ; que si le MCFDF avait un certain contrôle pourrait contribuer à une meilleure harmonisation et coordination des initiatives mise en oeuvre par les différents types d'opérateurs à la faveur des groupes femmes les plus vulnérables ;
- Le manque de capacités techniques (en ressources humaines) pour faciliter un minimum de contrôle -monitoring des initiatives en développement à travers le territoire national ;
- Le manque d'intégration et d'implication des organisations communautaires de base, faute de la disposition d'un minimum en termes base de données et de moyens financiers (Capacités installées au niveau local très insignifiantes) ;
- La faible représentation au niveau des régions ; voire les collectivités locales ;
- L'absence de loi organique devant réglementer le fonctionnement régulier de cette institution stratégique ; ce qui crée parfois un manque d'autorité et de légitimité pour faire avancer certains dossiers ;

Enseignement No. 02 :

Dans toute initiative de planification et d'opérationnalisation de développement durable, l'égalité femmes-hommes est un droit fondamental qu'il faut défendre, promouvoir et faire respecter par la mise en oeuvre d'une politique active de promotion des droits des femmes et de l'égalité de genre.





Credits_MINUSTAH

SECTION III: SURVOL SUR LE CONTEXTE DE L'ORGANISATION ENVIRONNEMENTALE DES RÉGIONS IMPLIQUÉES (ÉTAT DES LIEUX)

3.1.- BRÈVE PRÉSENTATION DES ZONES DE TRAVAIL

Les départements concernés par le travail sont le Sud et le Sud-Est. Toutefois, on a considéré les zones côtières de Pestel, lequel est plutôt une commune de la Grande-Anse (Sud-Ouest). Le département du Sud est l'un des dix départements d'Haïti. Situé sur le quart sud-ouest de la péninsule de Tiburon, il compte cinq arrondissements, dont celui des Cayes, où se trouve aussi son chef-lieu (Les Cayes). Sa superficie est de 2 654 km² et on estime sa population à 704 760 habitants (Recensement par estimation IHSI, 2009). En revanche, le département du Sud-Est est l'un des dix départements d'Haïti. Son chef-lieu est Jacmel. Sa superficie est de 2 034 km² et on estime sa population de 575 293 habitants¹(Recensement par estimation IHSI, 2009). La région dont la partie occidentale est formée par la partie sud-est de la Péninsule de Tiburon, s'étendant entre la rivière des Côtes-de-Fer et le fleuve Pedernales qui marque la frontière avec République dominicaine est également connue sous le nom de « Côte sud ». La carte suivante présente les principales zones de travail dont le périmètre est coloré en blanc :



Fig. 6.- Carte de délimitation de la zone de travail (Via Google Earth, 22 août 2015 autour de 22 H locales / Haïti)

3.2.- ORGANISATION SOCIALE DE L'ESPACE

A travers les départements du Sud et du Sud-Est, les observations de terrain, les échanges avec les acteurs et les opérateurs présents permettent d'avancer que : « la distribution des ménages²⁰ à travers l'espace ne se fait pas au hasard ». Elle dépend en général :

1. de l'origine et de la trajectoire du ménage ;
2. des alternatives et/ou opportunités économiques existantes ;
3. du système d'activités du ménage ;
4. de la situation socio-économique du ménage ;
5. du degré de mobilité du ménage ;
6. du positionnement des points de ravitaillement en eau ;
7. du positionnement des infrastructures sociales de base (route, écoles, dispensaires, etc.) ;
8. de la distribution des jardins du ménage en question à travers les différents agro-écosystèmes ;

Dans tous les cas de figure, la mobilité ou la stabilité des populations est déterminée en général par le trinôme « Origine - Ressources disponibles - Système d'activités ».

3.3.- CERTAINS ASPECTS SOCIO-ANTHROPOLOGIQUES DÉTERMINANTS

Pour mieux interpréter et appréhender le mode d'organisation sociale des zones d'étude, des réflexions ont été d'abord conduites afin de présenter la configuration d'un modèle général de fonctionnement des ménages. A part quelques nuances décelées dans les écarts de comportements, il a été plutôt difficile de parler de différences. La rubrique suivante résume la situation.

²⁰ Ce travail fait grandement référence au terme de ménage. Ce concept peut être utilisé dans plusieurs sens en fonction du contexte opérationnel et institutionnel dans lequel il est employé. Dans le cadre de cette analyse, nous essayons d'arriver à une synthèse de définitions : «Un ménage, c'est un groupe de personnes (ou une seule personne) apparentées ou non, vivant ensemble dans le même logement ou concession, satisfaisant ensemble leurs besoins économiques et sociaux essentiels, et plus particulièrement la nourriture. Ils reconnaissent en général l'autorité d'un chef de ménage pour faire la gestion des ressources produites par l'ensemble des actifs de son ménage». Nous l'avons surtout utilisé par le fait qu'il est un concept plus large que celui de la notion de "Famille nucléaire ou biologique", ainsi, traduit au mieux les réalités des foyers observés à travers les départements du Sud et du Sud-Est d'Haïti.

3.3.1.- Configuration ou modèle général de fonctionnement des ménages

Dans les foyers on a trouvé non seulement les membres de la famille nucléaire, mais parfois des membres de la famille élargie, un subordonné, une veuve et/ou un ami du chef de ménage. En général, le chef de ménage (généralement un homme) est chargé de gérer les rentrées économiques de tous les membres du ménage. Tous les membres se mettent ensemble pour produire la richesse du ménage. Parfois, la femme entreprend des activités génératrices de revenus personnels, afin de répondre à des soucis de santé, d'éducation et d'habillement du ménage, dépendamment des marges de manoeuvre. Dans ce cas, elle doit donner une partie de ses bénéfices au chef pour renforcer les réserves du ménage (chez les rares nantis) ou pour combler généralement certains manquements. Au cas où des besoins seraient exprimés et que le ménage ne peut pas répondre de ses propres moyens, dans la majorité des cas seul le chef du ménage peut engager des emprunts ou effectuer un troc.

Sur la base des situations présentées ci-dessous, les critères les plus discriminants pour effectuer cette typologie sont notamment :

1. Les éléments caractéristiques des systèmes de production identifiés ;
2. Le degré de mobilité des exploitants et le système d'activités ;
3. La configuration, le modèle de résidence ;
4. L'état des facteurs de production ;
5. Le niveau d'insertion du ménage dans les tissus sociaux, voire ses relations avec le monde extérieur,
6. La configuration socio-économique du ménage, voire les stratégies d'adaptation des ménages face aux difficultés ;
7. Le degré de résilience des ménages en période de soudure alimentaire (marges de manoeuvre) ;

De ce qui précède, par rapport aux contextes socio-économiques difficiles qui sévissent dans les milieux, nous nous réservons de mobiliser les appellations d'une typologie classique pour caractériser les profils de ménages identifiés. Outre les critères présentés ci-dessus, se basant sur l'approche de moyens d'existence durable il est possible à travers les départements cibles de dégager quatre (4) profils d'exploitation (ou ménage) dans lesquelles les femmes se sont insérées, et ce sont :

- 1) Les ménages nantis en décapitalisation latente ;
- 2) Les ménages pluriactifs de conditions moyennes en décapitalisation progressive ;
- 3) Les ménages agricoles salariés à faible marge de manoeuvre socio-économique ;
- 4) Les ménages agricoles appauvris à marge de manoeuvre extrêmement faible ;

Le tableau suivant présente certaines caractéristiques de chacune des variantes ci-dessus :

Tableau 2 : Profils socio-économiques de ménages identifiés à travers les départements du Sud et du Sud-Est

No.	Profils de ménages identifiés	Caractéristiques dominantes	Cartographie des lieux d'habitation par profil de ménage identifié
01	Ménages nantis en décapitalisation latente ;	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 5 carreaux de terre agricole en situation de plateau et/ou de plaine ; - Au moins 5 cheval, 5 vaches et des têtes d'équins (environ 6), plus d'une vingtaine de caprins et/ou d'ovins ; avec possibilité d'avoir des têtes de gros et menu bétail en gardiennage (environ une dizaine) ; - Des membres résidés à l'étranger et sur Port-au-Prince faisant rang de groupes socio-professionnels dominants des villes ; - Des écoliers -es/étudiants -es fréquentant les écoles de la ville (Port-au-Prince, Cayes, Jacmel, Jérémie), en République Dominicaine, et parfois dans les pays développés (USA, Europe, etc.) ; - Utilisation des services de ménages de catégories relativement modestes pour la réalisation de travaux domestiques et agricoles ; - Présence parfois d'un camion/camionnette, d'une chaloupe (parfois), d'une (1) à trois (3) motocyclette en propriété (parfois données en location pour la mototaxis) ; - Présence d'activités commerciales en gros (Magasins, Boutiques, etc.) - Facilitation d'accorder des prêts aux catégories (notamment : 3, 4 et 5) de ménages de catégories relativement modestes ; - Possession au moins d'une résidence en ville (parfois en affermage) ; - Tendance d'abandon graduelle de l'exploitation agricole à cause des conditions changeantes et défavorables du climat entraînant de fortes et récurrentes pertes de rendements ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Au niveau des villes et des centre-villes de Jacmel, Marigot, Cayes-Jacmel, pour le Sud-Est ; des Cayes, E Saint-Louis du Sud, Pestel, Torbeck, Cam Perrin pour le Sud-Ouest (Grande-Anse et Sud), rarement dans les zones de campagne ;

Suite - Tableau 2 : Profils socio-économiques de ménages identifiés à travers les départements du Sud et du Sud-Est

No.	Profils de ménages identifiés	Caractéristiques dominantes	Cartographie des lieux d'habitation par profil de ménage identifié
02	Ménages pluriactifs de conditions moyennes en décapitalisation progressive ;	<ul style="list-style-type: none"> - Entre 2 et 2,5 carreaux de terre agricole en situation réparties sur différentes étages agro-écosystémiques ; - Chef de ménage pêcheur ou femme de ménage marchands de fruits de mers ; - Au plus 2 chevaux, 2 vaches et des têtes d'équins (environ 2), près d'une dizaine de caprins et/ou d'ovins ; avec rarement la possibilité d'avoir environ deux (2) têtes de gros et menu bétail en gardiennage ; - Des écoliers -es/étudiants -es fréquentant les écoles de la ville (Cayes, Jacmel, Belle-Anse, Jérémie) ; - Utilisation des services de ménages de catégories relativement modestes pour la réalisation de travaux agricoles (4 et 5) ; - Présence certaine fois d'un voilier aux fins de transport publique intra-départementale et/ou de la pêche artisanale, - Présence parfois d'une motocyclette en propriété (déplacements des membres du ménage et parfois pratique la mototaxis) ; - Membre et parfois leader des organisations communautaires de base de la zone ; - Interface (intermédiaire) entre les catégories socio-économiques de rang relativement modestes (3, 4 et 5) et celle des Ménages nantis pluriactifs en décapitalisation latente pour faciliter les prêts, la prise de terre en de moitié ou en affermage, l'obtention de bétail en gardiennage ; - Présence d'activités commerciales en détail (petites boutiques, commerce de denrées agricoles, etc.) - Affermage d'une à deux chambres de maison en ville pour héberger les écoliers de la famille (dans le sens élargie) ; - Tendance graduelle d'abandon de l'exploitation agricole à cause des conditions changeantes et défavorables du climat entraînant de fortes et récurrentes pertes de rendements pour s'adonner à des opportunités commerciales sur la période ; 	<p>Dans les zones de montagnes et côtières de Cayes Jacmel, de Cape-Rouge, de la Vallée de Jacmel, de Belle-Anse et de Grand Gosier pour le Sud-Est ; d'Aquin, de Cavaillon, des baies du Mesle et de Flamand, de Brodekyn et de Saint-Louis du Sud pour le Sud- Ouest (Sud et Grande-Anse).</p>
03	Ménages agricoles salariés à faible marge de manoeuvre socio-économique ;	<ul style="list-style-type: none"> - Entre 0,20 et moins de 0,50 carreau de terre agricole - généralement exploitée en situation de montagne (terres peu fertiles par rapport aux cultures de subsistance) ; - Acquisition de pirogues (Cf. Bwa-fouye) à des fins de pêche artisanale ; - Chef de ménage pêcheur ou femme de ménage marchands de fruits de mers ; - Parfois une (1) vache et quelques caprins (chèvres) et/ou d'ovins (brebis) prise en gardiennage ; - Des écoliers -es fréquentant les écoles de la campagne et ne sont pas toujours en mesure d'atteindre la 9ème Secondaire ; - Intégration dans les escouades/combite pour des échanges et/ou pour la vente de la force de travail familiale (du chef et des membres du foyer) non mobilisée par une exploitation agricole de très petite taille ; - Membre actif (chef de ménage et sa femme) de certaines organisations communautaires de base de la zone ; - Disponible à prester de certains services aux catégories de ménages des profils 1 et 2, notamment : Facilitation du ravitaillement en eau du bétail ; recherche du fourrage pour leur troupeau en période de pénurie ; surveillance des parcelles éloignées de la résidence ; récolte et transportation de certaines denrées en période de récolte ; recherche de l'eau ou du bois de chauffe à dos d'âne pour les besoins domestiques ; - Présence d'activités commerciales saisonnières (en période de soudure) et en détail pour des articles non produits au niveau de la zone (galon d'huile, bouteille d'essence, sel, épices, pain, etc.) ; - Pratiques de culture de subsistance même dans des conditions agroclimatiques extrêmes ; - Difficultés récurrentes de conserver de la semence et/ou de plants pour la prochaine saison agricole ; - Stratégies de réponse très limitées par rapport aux préoccupations socio-économiques et environnementales. D'ailleurs, leur statut ne les permet d'accéder qu'à de prêts pour un montant très faible (généralement < 2, 500 gourdes, soit de moins de 50 USD échange contre leur force de travail et/ou des produits de la récolte la plus proche) en raison des risques agroclimatiques qui influencent très souvent leurs rendements, par ricochet de leur faible niveau de solvabilité ; 	<p>- Dans les zones côtières de Cayes-Jacmel notamment (Meyer, Cyvadier, Raymond les bains, ravine normande et rivière gaillard), de Marigot (Ti-mouillage, Coraille Soule, Savane-du-bois), de Grand-gosier, de Belle-anse et d'Anse-à-pitre pour le Sud-est ; Dans les zones côtière d'Aquin (Marre-a-coiffe, ravine Caudace), de Saint-Louis du Sud (Zanglais d'Aquin, Baie du Mesle, Flamand et Morne Ogé), de Cavaillon, des Cayes et de côte-de-fer pour le Sud-ouest ;</p>

Suite - Tableau 2 : Profils socio-économiques de ménages identifiés à travers les départements du Sud et du Sud-Est

No.	Profils de ménages identifiés	Caractéristiques dominantes	Cartographie des lieux d'habitation par profil de ménage identifié
04	Ménages agricoles appauvris à marge de manoeuvre extrêmement faible	<ul style="list-style-type: none"> - Terres exploitées en héritage, de moitié ou en usufruitier généralement inférieur à 0,25 carreau pour la pratique de cultures de subsistance ; - Parfois une chèvre et/ou une brebis prise en gardiennage, avec des têtes de volailles (1 à 3) ; - Des enfants en âge de scolarisation dépassés, mais ne sont pas en mesure de fréquenter un établissement scolaire ; ou parfois ne sont pas en mesure d'atteindre la 6^{ème} Année Fondamentale ; - Intégration dans les escouades/combite pour la vente de la force de travail familiale (du chef et des membres du foyer) sous-utilisée par le ménage ; - Membre ordinaire (chef de ménage et parfois sa femme) de certaines organisations communautaires de base de la zone ; - Disponible à prester tout type de services aux catégories de ménages des profils 1, 2 et 3 ; - Difficultés récurrentes de conserver de la semence et/ou de plants pour la prochaine saison agricole ; - Coupe abusive d'essences ligneuses (fruitières et forestières) pour la fabrication et/ou vente de charbon de bois ; - Stratégies de réponse extrêmement limitées par rapport aux préoccupations socio-économiques et environnementales. D'ailleurs, leur statut ne les permet pas d'accéder à de prêts en raison de leur niveau de pauvreté flagrante ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Au niveau des zones de montagne de Jacmel (Zoranger, Lafond), de Cayes-Jacmel (rivière gaillard, ravine normande, étang brossier), de Marigot (Séguin, Macary, Fond Jean Noel), de Belle-Anse, de Grand Gosier et d'Anse-à-Pitre pour le sud-est ; des zones de plaines sèches de Torbeck, de Saint-Louis du sud, d'Aquin, de cavaillon et des Cayes au niveau des recoins reculés des zones de côtes ;

Ainsi, à travers les départements soumis à l'étude, la différence se situe plutôt au niveau:

1. de certaines caractéristiques biophysique et géomorphologique des bassins-versants ;
2. de l'organisation de l'espace ;
3. de la conformation du méso-système productif ;
4. de l'importance et des caractéristiques des systèmes d'activités socio-économiques dominantes ;
5. de l'implication des organisations communautaires de base et de certaines structures faitières dans les initiatives de développement local, voire régional ; et plus particulièrement par rapport à la question –
6. de la perception et de l'intégration genre dans le fonctionnement et la dynamique de développement des communautés.

3.2.- L'ANALYSE DU MÉSO-SYSTÈME PRODUCTIF

D'une manière générale, l'ensemble des institutions de services publics des départements est constitué par les directions départementales du MDE, du MARNDR, du MAST, du MTPTC (notamment les bureaux de l'OREPA/DINEPA Sud et Sud-Est), du bureau de l'Inspection Scolaire du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP). Au niveau des grandes villes (Cayes, Jacmel), il existe une direction déconcentrée du MCFDF (Ministère des Conditions Féminines et aux Droits de la Femme).

A l'échelle des communes, on a recensé notamment les représentants des ministères traditionnels représentés à travers : le Bureau Agricole Communal (BAC) du MARNDR, l'Unité Communale de Santé (UCS) relevant du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), le bureau de la DGI (cf. Ministère de l'Economie et des Finances : MEF), le sous-commissariat de police et le Tribunal de paix.

Outre un certain appui limité apporté des structures déconcentrées de l'Etat, les exploitations agricoles (les ménages) et les acteurs locaux évoluant dans la filière de pêche bénéficient des formes d'accompagnement provenant de certains opérateurs de développement et d'actions humanitaires comme : Plan Haiti, Plan International, Coordination Régionale des Organisations du Sud-Est (CROSE), ATPASE, Oxfam, PNUD, PAM, Croix-Rouge, UE. Le schéma ci-dessous illustre le méso-système productif pour le département du Sud-Est :

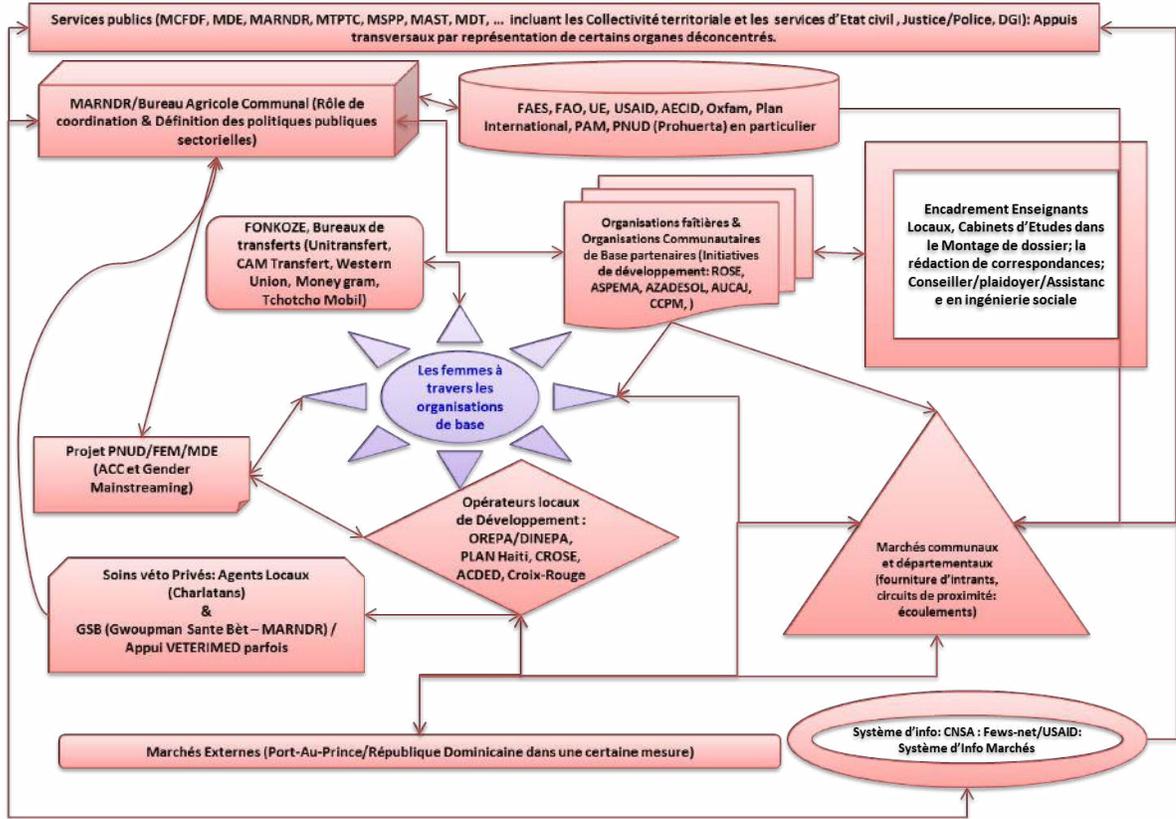


Fig.7.- Conformation du méso-système productif du Sud-Est
 (Source : Travaux de l'auteur (Appui des Experts de la Catedel, juillet 2015)

Le fonctionnement des systèmes de production (agricoles et agro-alimentaires) dépend notamment des services apportés par le secteur privé des affaires (fourniture des intrants semences et des outils). A côté, il existe des organisations communautaires de base (OCB) et de rares structures faitières qui initient selon leurs capacités des initiatives visant à faire évoluer le secteur. A ce titre, on peut citer particulièrement : Le Centre Communal Pêche et Marine de Marigot (CCPM), le Réseau des Organisations du Sud-Est (ROSE), l'Association des pêcheurs de Marigot (ASPEMA), l'Aksyon Zanmi Devlopman Solidarite de Cayes Jacmel (AZADESOL), Association des Usagers du Canal Jean-David de Cayes Jacmel (AUCAJ) ; lesquelles développent certaines sensibilités par rapport à la question d'intégration genre.

Le schéma ci-dessous illustre le méso-système productif de la commune de la région du Sud-Ouest (Sud et Grande-Anse) :

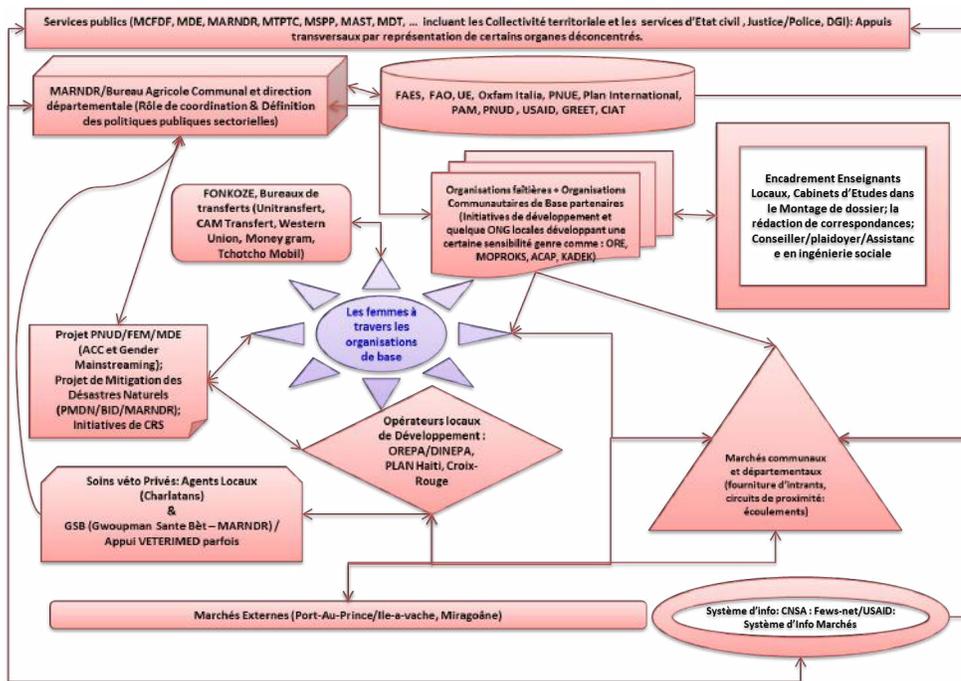


Fig.8.- Conformation du méso-système productif du Sud-Ouest (Sud/Grande-Anse)
Source : Travaux de l'auteur (Appui des Experts de la Catedel, juillet 2015)

Dans la région du Sud-Ouest, il faut noter la présence de certaines ONG locales comme : Organisation pour la Réhabilitation de l'Environnement (ORE), MOPROKS, ACAP, KADEK.

Enseignement No. 3 :

Dans le contexte actuel, tout effort de gestion, de valorisation et de rentabilisation durables des secteurs d'activité des femmes sans penser d'abord à (1) une bonne appréhension du mode de fonctionnement, (2) des principales préoccupations, des défis, des opportunités et des enjeux discriminants en lien à l'existence de Organisations Communautaires de Base dans le milieu, risque de ne pas produire les effets et/ou impacts escomptés. Car en principe, elles constituent pour les femmes : un milieu d'expression, de loisir, d'émancipation et d'affirmation.

Enseignement No. 3.1 :

Dans la cote Sud d'Haïti (Sud-est et Sud), les changements climatiques ont des impacts très négatifs sur le bien-être des populations. Citons, le tarissement des sources, l'augmentation des pressions phytosanitaires, la diminution des terres agricoles due à l'inondation des côtes, modifications des saisons de culture et disparition des mangroves. Les femmes sont les plus touchées par cette situation puisque l'approvisionnement en eau du foyer est généralement à leur responsabilité. NB. Entre 1994 et 2015, le nombre de source de Brodkyn, une section communale d'Aquin passe de 66 à 11 à cause des changements climatiques.

3.3.- LES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DE BASE DANS LES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

3.3.1.- Brève historique et Rôle des ONG dans la multiplication des OCB

Depuis les années 70, les ONG ont fait une entrée remarquable dans tous les secteurs d'activités du pays. Avec l'aggravation

de la situation socio-économique et politique, étant donné qu'historiquement l'État haïtien a fait montre d'un manque²¹ de responsabilité envers le monde rural (en particulier), de là, les ONG se sont substituées aux institutions privées ecclésiastiques. Les ONG interviennent dans divers domaines d'activités tels: l'éducation, l'agriculture, la santé, le petit et le moyen crédit, les droits humains et même les infrastructures.

Au cours de cette période (1970-1980), l'intervention de ces ONG était surtout impulsée par deux (2) courants dominants. D'une part, la révolution Cubaine faisait miroiter dans les yeux des pauvres les espoirs d'une vie meilleure. D'autre part, avec la montée de l'idéologie de la gauche dans le sous-continent Américain; l'Église catholique, sous l'impulsion du Concile du Vatican II, a manifesté un intérêt actif pour la question sociale. Elle considérait la question de la pauvreté comme liée aux mécanismes économiques et sociaux produits par le système capitaliste. Alors, avec le développement de la théologie de la libération, certains prêtres se sont sentis légitimés pour dénoncer les abus, la pauvreté, la corruption et bien d'autres maux.

Aujourd'hui, la quasi-majorité des ONG qui oeuvrent en Haïti, sont multisectorielles. Leurs interventions vont dans le sens du mécanisme de financement du bailleur ou du donateur. La stratégie la plus souvent adoptée pour implémenter un projet est le financement des initiatives rentrant dans une dynamique de développement communautaire ou local. Et, les organisations de la société civile (OCB, fondation, coopératives, etc.) sont fortement sollicitées à proposer des projets à des fins de financement selon un barème préétabli par la structure chargée de gérer les fonds. Il faut souligner que : cette relation entre les OCB et les ONG n'est pas seulement financière, mais se manifeste parfois dans l'orientation des interventions.

Enseignement No. 4 :

Très souvent, la présence des ONG dans les zones de travail représente une incitation à la multiplicité et à la multiplication d'OCB. Et, fort souvent -à tort ou à raison-, certaines ONG participent même à la création de nouvelles structures ; selon la conditionnalité du financement disponible.

La création des OCB au niveau des départements découle en grande partie de l'initiative personnelle de citoyens -es d'une même communauté, désireux -es de se mettre ensemble afin d'améliorer les conditions et la qualité de leur vie. Les principales motivations, établies par ordre d'importance, font état de :

- a)** Besoin à résoudre un problème urgent dans la communauté (Réparation de tronçon de routes, assainissement, gestion de l'eau potable, adduction d'eau dans la zone, conflits terriens...),
- b)** Laxisme de l'Etat et/ou Manque de responsabilité des autorités locales au regard du développement des communautés,
- c)** Hantise du slogan véhiculé depuis l'enfance « L'union fait la force »,
- d)** Sentiment d'isolement,
- e)** Besoin de formation et d'être informé,
- f)** Recherche de subventions auprès des opérateurs de développement,
- g)** Influence des amis déjà membres d'une organisation,
- h)** Formation des jeunes de la communauté en éducation civique ;

Enseignement No. 5 :

Quant aux organisations de femmes, les raisons de leur existence se rattachent davantage aux besoins de s'affirmer, de préconiser l'équité de genres et de changer leurs propres conditions de vie. En revanche, les périodes de création des OCB sont très souvent liées à un évènement exceptionnel. Aussi, à chaque arrivée d'un projet, correspond la formation de nombreux groupements communautaires (OCB).

L'analyse des données de l'enquête qui a été conduite entre la période d'août à novembre 2013 (LINDOR/CATEDEL, SNAP 2013) dans le Sud d'Haïti a permis de dénombrer au moins un total de soixante-douze (72) OCB. Ces données concernent notamment les départements du Sud (Torbeck, Chardonnières, Port-à-Piment, Chantal, Camp-Perrin et Formond) et de la Grande-Anse (Beaumont et Pestel en particulier). Par la suite, la Direction Départementale du MDE dans le Sud, grâce à un appui financier du PNUD a pu conduire une étude de même type au niveau des zones de plaines et des montagnes dédiées aux fins d'exploitation agricole.

²¹ Soit par faiblesse institutionnelle ou par incapacité opérationnelle (moyens humains et financiers) ;

3.3.2.- Structures faitières

Au cours de l'étude en 2013, deux (2) coordinations, trois (3) unions et une (1) fédération ont été recensées. Cependant, il n'existe pas dans le vrai sens du terme de regroupement d'organisations paysannes structurées, ni d'organisations faitières solides. A ce stade, les unions et la fédération rencontrées ne peuvent-être considérées que comme de nouvelles idées introduites par certains leaders communautaires influents. Il s'agit plutôt des structures en formation, et qui espèrent trouver l'appui (financier notamment ; bien qu'ils ne contiennent pas les ressources humaines qualifiées nécessaires) d'un opérateur de développement pour avancer dans le sens de leur vision.

Enseignement No. 6 :

En théorie, l'objectif de ces regroupements est de créer un minimum de synergie, par rapport aux centaines de groupements disparates ; dont le nombre ne cesse d'augmenter. Elles veulent toutes créer une interface fonctionnelle, et légitime entre les centaines de groupements (OCB) qui existent déjà à travers le département, et les opérateurs de développement. Très souvent, ces structures essayent de mettre une certaine emphase autour d'un discours focalisé autour de la dynamique d'intégration genre. En réalité, l'agenda non dévoilé constitue plutôt une astuce développée par ces dernières aux fins de mobilisation de ressources financières auprès des opérateurs ou des bailleurs qui développent une grande sensibilité par rapport à la question d'"Equité de Genre" dans les initiatives de développement local.

3.3.4.- Profil type d'un membre d'OCB et l'intégration genre

Sans avoir la prétention de présenter un profil archétype, les constats et échanges partagés avec les responsables et membres d'OCB ont permis de lister un ensemble de caractéristiques socio-culturelles et socio-économiques imputables à un membre d'OCB. Ces aspects bien qu'ils ne soient pas exhaustif, permettent toutefois de faire un descriptif de l'essence du profil d'un membre d'OCB à travers les zones de travail. Les aspects plus discriminants identifiés ont été :

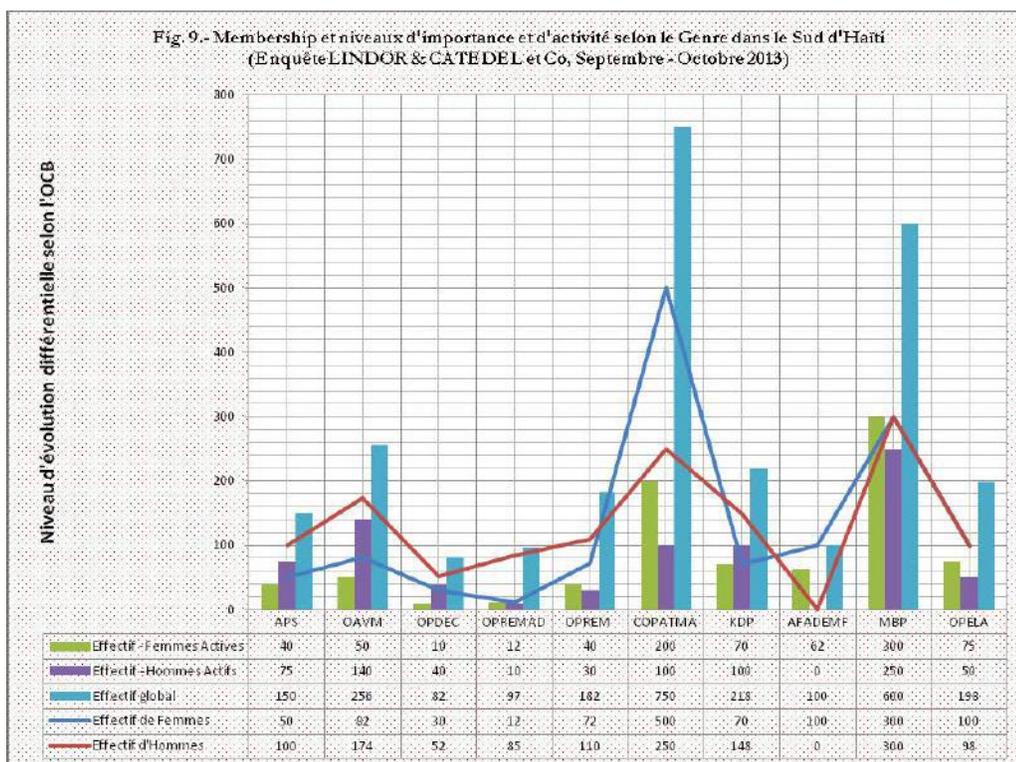
- 1) Un exploitant agricole ou pêcheur, chef de ménage (femme ou homme) ou un jeune leader (émergent) qui espère bénéficier des appuis/avantages dans le domaine agricole (semences, outils, argent, aide alimentaire, etc.),
- 2) Un -e petit -e commerçant -e qui se met à la recherche du crédit,
- 3) Un parent, qui espère trouver un appui scolaire pour ses enfants,
- 4) Un homme ou femme (habitant) animé -e par le désir de participer dans les initiatives de développement de la zone,
- 5) Une personne qui surveille l'arrivée de nouveaux projets afin d'en être systématiquement un bénéficiaire,
- 6) Un notable (en régions avoisinantes, retourne dans la communauté et qui veut s'investir pendant un certain temps dans l'une des régions avoisinantes, retourne dans la communauté et qui veut s'investir dans des efforts de lutte contre la dégradation de l'environnement ; tout en influençant les autres habitants par la sensibilisation,
- 7) Un opportuniste, qui se propose de se porter candidats dans les prochaines joutes électorales ; et qui part à la quête de la popularité,
- 8) Un exploitant qui cherche à sécuriser ses exploitations par crainte d'expulsion soudaine (éventuelle) par les autorités de la zone,
- 9) Une personne qui décide juste d'intégrer un groupe par habitude de participer ;

Outre les aspects signalés, l'OCB représente pour les habitants des départements, un espace de sensibilisation, d'éducation et de socialisation. A défaut, une réunion d'OCB est considérée comme un espace de loisirs, de rencontre entre amis -es. Selon les habitants (les femmes en grande partie), les OCB jouent un rôle déterminant dans la préservation de l'esprit de solidarité et de la cohésion intra/intra-communautaire. D'ailleurs à l'intérieur d'une même OCB, on rencontre toutes les tendances, toutes les sensibilités politiques et religieuses.

3.3.5.- Membership & Equité de Genre

Au niveau du département du Sud par exemple, le nombre de membres par OCB varie inclusivement de quatre-vingt-deux (82) à sept cent cinquante cent (750)²² membres. La moyenne se situe autour de 263.3, pour une médiane calculée de 190. Les graphes suivants illustrent l'importance et le niveau d'activité de l'effectif des OCB en tenant compte de la dimension genre :

²² CETUDE DIAGNOSTIC DES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DE BASE (OCB) ÉVOLUANT DANS LA ZONE CENTRALE DU PARC MACAYA ; Sud/Grande-Anse, HAITI/SNAP-MDE/FEM/PNUD, 2013.



Dans 40% des cas, le Ratio F/H (RFH : ratio Femmes : Hommes) de l'effectif global des femmes par OCB est donné en faveur des femmes, i-e supérieur à celui des hommes (RFH=2 :3). Et, le RFH selon le niveau d'activité (RFHa) se rapproche de l'unité. Tenant compte de l'importance et du niveau d'activité différentiel, on pourrait dire que, la propension des femmes dans la dynamique ou la promotion des activités de développement devient de plus en plus importante. Donc, la disparité numérique Femmes-Hommes n'est pas trop importante dans les groupements mixtes enquêtés. Alors, qu'en est-il du degré effectif de l'intégration sociale des femmes dans les groupements mixtes ?

En général, les femmes s'expriment en dernier, c'est-à-dire, quand les hommes n'ont rien à ajouter. Mais, cela ne veut pas dire pour autant que dans les groupements mixtes rencontrés les femmes ne sont pas émancipées. Parce que, les femmes leaders s'expriment valablement, ou parfois mieux que les hommes.

Par ailleurs, dans certains cas, des groupements de moins de dix (10) membres ont été rencontrés. Mais, selon les plusieurs sources (responsables d'OCB, autorités locales, leaders naturels, cadres, etc.), ces derniers sont généralement assimilés à des groupements familiaux. Cependant, lors des entretiens ces derniers s'arrangeaient entre eux pour ne pas dévoiler cette vérité. Sur le terrain, il est très difficile de suivre une trace familiale sur la base des noms de famille. Car très souvent, certains noms de familles sont identiques, pourtant ce ne sont pas forcément pour autant des personnes d'une même famille. On a pu découvrir cette réalité, grâce aux bonnes relations qui ont été développées avec les communautés, lors des allers retours (démarche itérative).

Enseignement No. 7 :

- En général, les femmes s'expriment en dernier, c'est-à-dire, quand les hommes n'ont rien à ajouter. Mais, cela ne veut pas dire pour autant que dans les groupements mixtes rencontrés les femmes ne sont pas émancipées. Parce que, les femmes leaders s'expriment valablement, ou parfois mieux que les hommes.
- La dynamique organisationnelle est beaucoup plus active au niveau du Département du Sud par rapport à celui du Sud-Est. D'ailleurs, il n'a pas été possible de trouver même une liste d'organisations locales les plus connues/visibles, voire pour des structures faitières. L'une des raisons est que le PNUD étant dans le Sud, accorderait une attention assez particulière à ces structures de base ; et les considère comme des partenaires à part entière. Les rares études de caractérisation sur ces organisations locales, au niveau des Aires Protégées (Cf. Projet SNAP/FEM/MDE - Parc Macaya), qu'au niveau des écosystèmes exploités (Cf. Projet GBVS, PNUD/Norvège/MDE) sont réalisées grâce à un financement de PNUD.

3.4.- L'ANALYSE DES SYSTÈMES D'ACTIVITÉS DOMINANTES ET L'ÉQUITÉ GENRE

3.4.1.- Présentation sommaire des systèmes d'activités dominantes

D'une manière générale, la majeure partie des exploitants pratique la pluriactivité. C'est-à-dire, outre l'agriculture comme principale activité (parfois avec une composante de pêche au niveau des littoraux pour certains), les ménages pratiquent plusieurs activités rémunératrices en vue de lutter pour la survie et l'amélioration de leur niveau de vie ».

L'analyse des données de terrain révèle que, les principales causes de la pluriactivité -vue comme stratégie de résilience- sont particulièrement :

- (1) la saisonnalité des activités agricoles,
- (2) les catastrophes naturelles (conjoncturelles), structurelles, la pauvreté, l'absence ou la défaillance des marchés de facteurs de production et du crédit, et,
- (3) les contraintes sociales et historiques.

Parlant de la saisonnalité : Les cultures vivrières jouent un rôle fondamental dans la sécurité alimentaire des ménages. Or, l'activité agricole au niveau des départements est sujette à des aléas climatiques. Elle ne peut pas se pratiquer tous le long de l'année. Les personnes qui pratiquent ce genre d'activités doivent, pendant les périodes de relâche, exercer d'autres activités. De plus, les revenus provenant des activités agricoles ne sont pas stables. Ils sont tributaires de l'évolution de la production agricole et des prix obtenus sur le marché.

Parlant de la pauvreté et des événements conjoncturels : L'application des Politique d'Ajustement Structurel (PAS) en Haïti a entraîné le désengagement de l'État du secteur productif ; et plus particulièrement de l'agriculture. Le désengagement de l'État combiné aux effets des crises liées à l'instabilité socio-politique récurrente, cumulé aux catastrophes naturelles sur le pays ont durablement affecté les ménages ruraux. Les politiques de soutien au secteur agricole ont été abandonnées. Ceci a eu pour effet de les appauvrir davantage. En situation de pauvreté, l'allocation du temps joue un rôle fondamental: l'individu tente d'accroître le nombre de ses activités [Mathieu F-R, 1992 ; Parrot, 1998, p77]. L'objectif étant d'apporter un revenu additionnel pour faire face aux besoins individuels et de l'exploitation (ménage agricole). *Rappelons que les femmes, étant le moteur de l'économie des communautés (cf. Madan Sara), sont les principales victimes de ces situations alarmantes de vulnérabilité.*

Sachant que les exploitants agricoles en général doivent faire face à de fortes contraintes agropédoclimatiques, quelle est la capacité de réponse du système de production céréalière de ces départements ?

Les secteurs d'activité non agricoles générateurs de revenus sont par ordre d'importance le commerce urbain/villageois (produits et/ou services non agricoles : produits essentiels non produits au niveau des communautés), le commerce agricole, la boulangerie, les moulins à céréales, quelques ébénisteries, petites boutiques, ateliers de soudure, quelques matériaux de construction, la coupe (tailleur, couturière), la charpente, le transport (taxi moto), la cordonnerie, des mini-market, des pharmacies, des cybercafés, des ateliers de transformation de fruits (appuyées notamment par l'Association Nationale de Transformation de Fruits -ANATRAF- avec l'accompagnement financier de l'UE), les institutions financières et les services publics.

Enseignement No. 8 :

La distribution des secteurs par sexe montre que les femmes sont plus présentes dans les activités agricoles et commerciales (voir, petits commerces).

3.4.2.- Système d'élevage et insécurité alimentaire

L'élevage joue un rôle de complémentaire aux systèmes céréalières et/ou de vives dans la vie des ménages. Mais, sa première fonction reste l'épargne. Dans tous les cas, la décision de vendre un bovin vient généralement (à plus de 70%) de l'homme ; chef de l'exploitation agricole.

Quand un ménage commence à vendre des bovins et des équins notamment pour des raisons alimentaires de façon répétée dans l'année, c'est un signal qui alerte une situation d'insécurité alimentaire forte pour les catégories socio-économiques inférieures.

L'élevage contribue également au système d'économie alimentaire des ménages. Mais quand les récoltes sont mauvaises, cela a des retombées très négatives sur les différents systèmes d'élevage. Car, quand une sécheresse ou un accident climatique survient, la disponibilité en aliments pour le bétail devient plus critique. Les raisons suivantes peuvent expliquer cette réalité :

- 1) La disponibilité fourragère diminue ;
- 2) Les stratégies d'adaptation des éleveurs deviennent beaucoup plus coûteuses ;
- 3) La disponibilité en eau devient plus critique ;

Tous ces éléments ont aussi des conséquences négatives sur le poids et la santé de l'animal. Parfois, la sécheresse fait baisser considérablement le prix des animaux, et comme les récoltes ne sont pas bonnes, très peu d'exploitants s'intéressent ou peuvent se trouver en mesure d'augmenter leur cheptel.

Il ressort de l'analyse que, une bonne partie des ménages consultés (plus de 75%) auraient pu subvenir sans grandes difficultés à leurs besoins en alimentation à partir des revenus non agricoles ; en attendant les récoltes de la prochaine campagne agricole.

Enseignement No. 9 :

La conduite de l'élevage est l'apanage des hommes. Les activités et/ou les produits de l'élevage contribuent à compléter les apports financiers des femmes. Quand une exploitation agricole ne pratique pas de l'élevage, la femme doit dépenser plus d'énergie, faire plus de sacrifices pour répondre à tous les besoins du foyer.

3.5.- ÉQUITÉ GENDRE PAR RAPPORT AUX FACTEURS DE PRODUCTION

3.5.1.- La situation dans le Sud-Est

3.5.1.1.- Effectif et répartition communale des exploitations agricoles

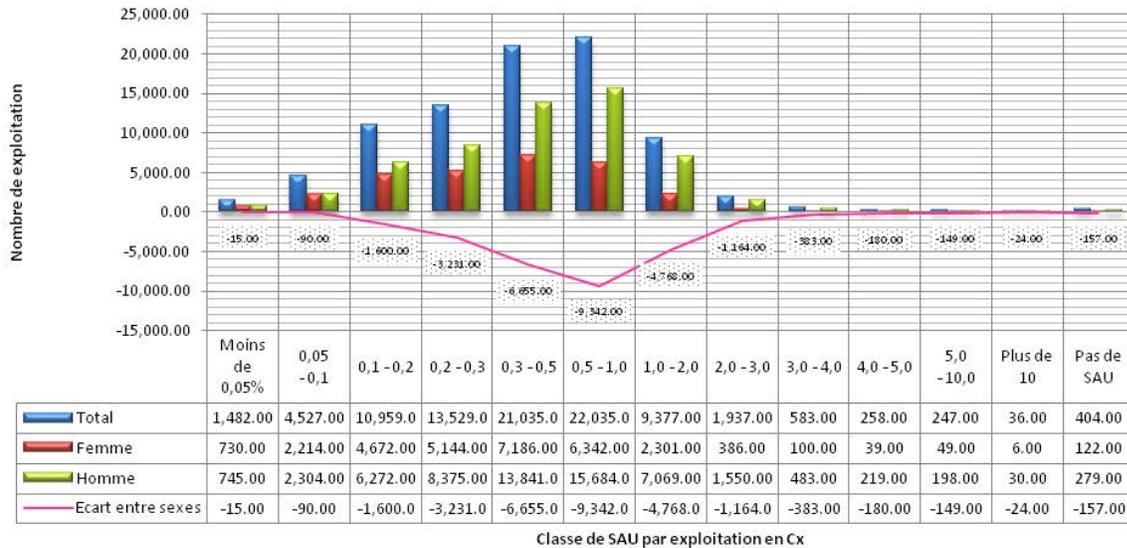
Selon les résultats du recensement général de l'Agriculture (RGA /FAO/MARNDR, 2009), un total de 86,409 exploitations agricoles couvrant une Superficie Agricole Utilisée (SAU) de 53,281.7 carreaux (cx) pour une moyenne de 0,62 carreau (cx) par exploitation a été dénombré. Le nombre d'exploitations gérées directement par les exploitants s'élève à 85,507, soit environ 99% du total, s'étendant sur une SAU de 52,796.9 cx, soit 99.1% du total. Dans le Département du Sud-Est comme dans tout le pays, 85% des exploitants agricoles exploitent une SAU inférieure à 1 cx (donc, des exploitations de petite superficie), totalisant 30,222.4 cx, soit 56.7% de la SAU totale du département. A peine 15% des exploitations ont une SAU supérieure ou égale à 1 cx ; celles-ci couvrent une SAU totale de 23,048.3 cx, correspondant à 43.3% du département.

En ce qui concerne la SAU par commune, on a constaté une répartition non uniforme. Elle est plus élevée dans la commune de Belle-Anse et accuse une SAU de 11,871.5 carreaux (Cx) ; toutefois, elle est plus faible dans la commune de la Vallée de Jacmel accusant une SAU de 1,808.8 Cx. L'énumération des communes dans l'ordre décroissante de la SAU est : (1) Belle-Anse (11,871.5 cx), (2) Jacmel (11,721.9 cx), (3) Baint (7,077.8 cx), Marigot (4,422.5 cx), Thiotte (4,349.7 cx), Anse-à-Pitre (3,644.7 cx), Côtes-de-Fer (3,312.7 cx), Grand Gosier (3,112.1 cx), (4) Cayes-Jacmel (1,960.1 cx) et (5) La Vallée (1,808.8 cx).

3.5.1.2.- Sexe et âge des exploitants

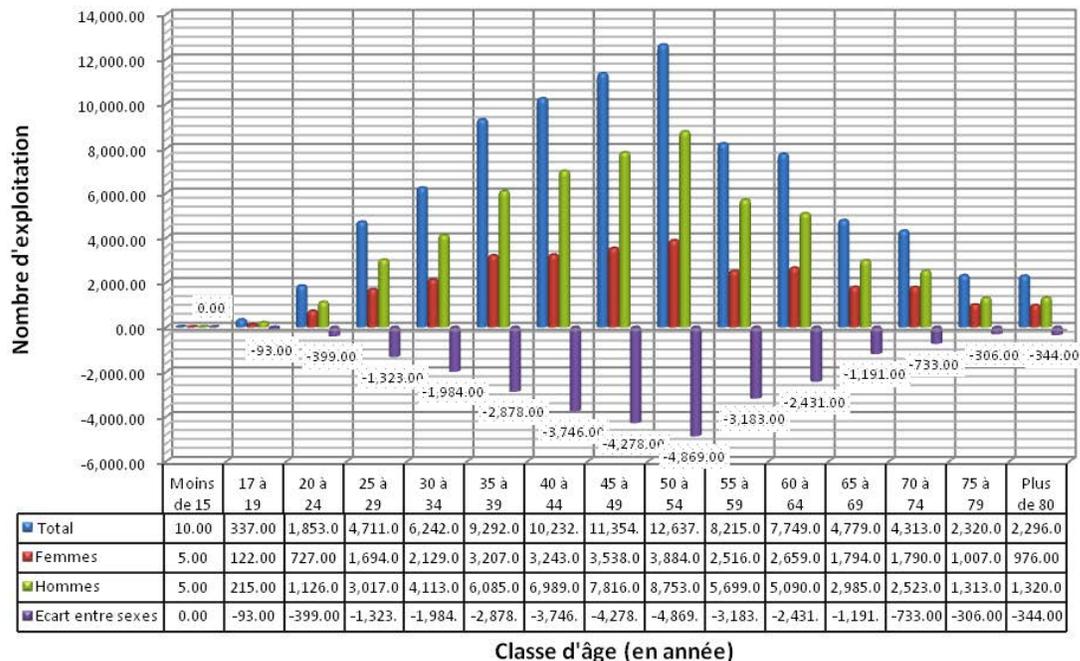
Il est coutumier qu'en Haïti l'agriculture est pratiquée par les gens des deux sexes. Dans le département du Sud-Est, les femmes agricultrices exploitent 29,291 exploitations agricoles, soit 34.0% des exploitations recensées dans ce département (RGA /FAO/MARNDR, 2009). Ces unités d'exploitation couvrent une SAU de 14,741.7 carreaux, soit 28% du total, correspondant à une moyenne de 0.50 cx. La majorité de ces unités d'exploitations (environ 99%) sont gérées par des femmes. Quant aux hommes, ils exploitent 66.0% des exploitations agricoles du département pour une SAU de 38,509.9 carreaux, soit approximativement 72% de l'ensemble. En conséquence, la SAU moyenne par exploitation gérée par les hommes est de 0.67 carreau, supérieure à celle gérée par les femmes. Il importe de signaler qu'environ 31.5% (\pm 47,273 parcelles, équivaut à 13,175.8 Cx) du total de terre en mode de faire-valoir direct sont exploitées par des femmes. Ainsi, la contribution des femmes dans la gestion des exploitations agricole relève d'une importance non négligeable. Le graphe suivant illustre l'effectif des exploitants agricoles par sexe et selon la classe taille et la SAU en carreaux pour la période du recensement :

Fig. 10.- Effectif des exploitants agricoles par sexe et selon la classe taille et la SAU en carreaux pour la période du recensement (Construction LINDOR/CATEDEL - Données RGA/FAO/MARNDR, 2009)



On remarque que la taille de SAU exploitée par les femmes agricultrices diminue considérablement par rapport aux hommes au fur et à mesure qu'on avance vers la zone d'exploitations agricoles de plus grande taille. La figure suivante présente l'**effectif des exploitants agricoles par sexe selon la classe d'âge des exploitants** :

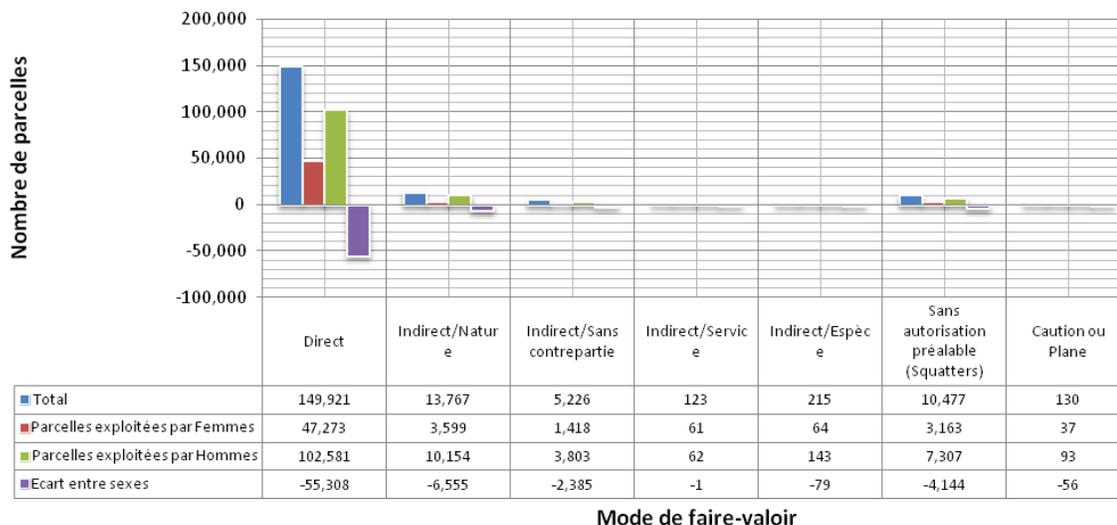
Fig. 11.- Effectif des exploitants agricoles par sexe selon la classe d'âge (Construction LINDOR/CATEDEL - Données RGA/FAO/UE/MARNDR, 2009)



Le graphe ci-dessus montre que l'effectif des femmes chefs d'exploitation diminue à de écarts considérables sur toute la ligne. Les hommes sont très fortes proportion à travers toutes les tranches d'âge. La figure suivante présente le nombre de parcelles

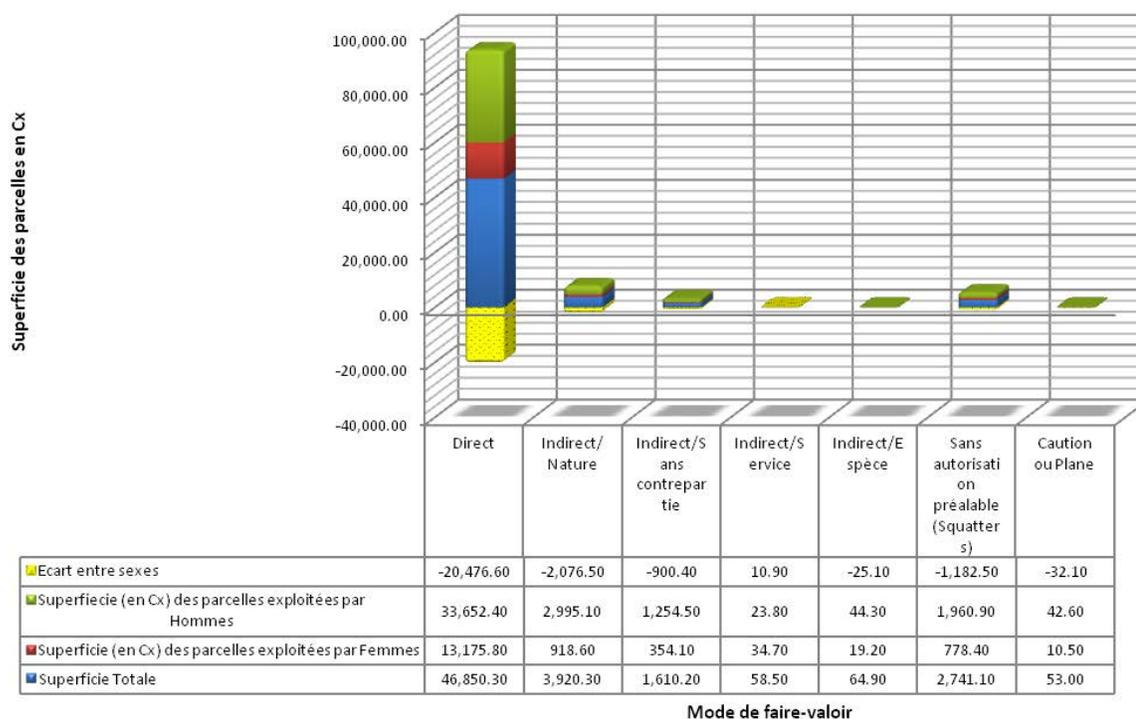
selon leur mode de faire-valoir et le sexe de l'exploitant :

Fig. 12.- Nombre de parcelles selon leur mode de faire-valoir et le sexe de l'exploitant (Construction LINDOR/CATEDEL - Données RGA/FAO/UE/MARNDR, 2009)



La comparaison des variables sur le graphe montre que la plus grand nombre de parcelles exploitées sont en mode de faire valoir direct. A croire ces statistiques, les conditions de tenure foncière dans le Sud-Est accusent un bon niveau de sécurité. Les hommes possèdent plus de parcelles que les femmes. En revanche, on rencontre plus de squatters hommes que de femmes. Le graphe suivant présente la superficie des parcelles selon leur mode de faire-valoir et le sexe de l'exploitant :

Fig. 13.- Superficie des parcelles selon leur mode de faire-valoir et le sexe de l'exploitant (Construction LINDOR/CATEDEL - Données RGA/FAO/UE/MARNDR, 2009)

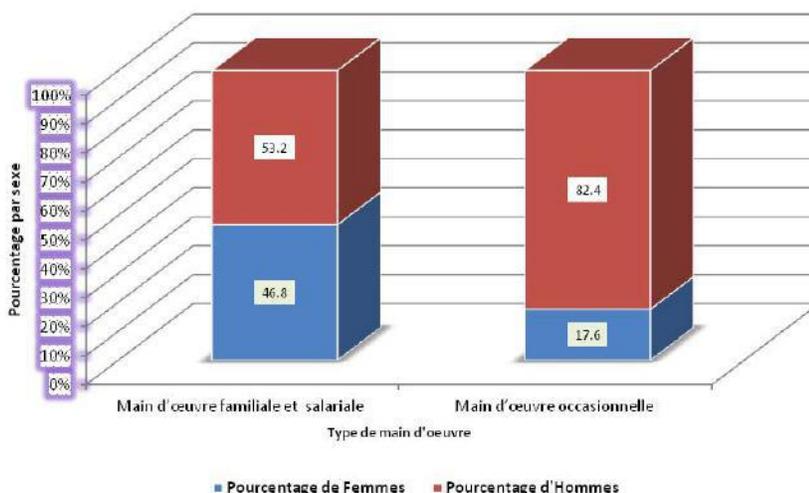


L'analyse du graphe ci-dessus se concorde avec les observations de celui qui lui précède. Les superficies exploitées selon le sexe vont dans le même sens que le nombre de parcelles exploitées par sexe.

3.5.1.3.- Le genre et la main d'oeuvre (familiale/salariale & Occasionnelle)

Selon le RGA (RGA /FAO/UE/MARNDR, 2009), la main d'oeuvre familiale et salariale mobilisée dans le Sud-Est totalise 355,347 personnes. Alors que 65.5% de cette main d'oeuvre a été fournie par des membres permanents de la famille, 33.8% constituent les aides familiales. La contribution de la femme dans la main d'oeuvre familiale et salariale dans le Sud-Est est de 46.8%, celui de l'homme 53.2%. En revanche, la main d'oeuvre occasionnelle mobilisée dans le département du Sud-Est s'élève à 3, 774,230 hommes-jours (H/J) dont 71.5% au cours de la première saison. En moyenne, 43.7 jours de travail ont été utilisés par exploitation et 71 jours par carreau de la SAU. Dans cette main d'oeuvre, les hommes contribuent à hauteur de 82,4% ; alors la contribution des femmes a été estimée à hauteur de 17.6%. Le graphe suivant est illustré pour faciliter une analyse comparative entre le pourcentage d'hommes et de femmes de la main d'oeuvre familiale et salariale par rapport à la main d'oeuvre occasionnelle :

Fig. 14.- Contribution en % d'hommes et de femmes selon le type de main d'oeuvre mobilisée au niveau des exploitations du Sud-Est (Construction LINDOR/CATEDEL - Données RGA/FAO/UE/MARNDR, 2009)



Quoique la mobilisation d'un type spécifique de main d'oeuvre (selon le sexe) se fasse généralement en fonction du type de travail à réaliser, le graphe ci-dessus permet de constater que les femmes actives sont en faible proportion par rapport à la main d'oeuvre masculine. En revanche, les statistiques (RGPH - IHSI, 2009) avancent qu'il existe plus de femmes que d'hommes au niveau de ce département.

3.5.2.- La situation dans le Sud

3.5.2.1.- Effectif des exploitations agricoles et répartition dans le Sud

Selon le RGA (RGA /FAO/UE/MARNDR, 2009), sur 1, 053,107 exploitations agricoles dénombrées dans le pays, un total de 92,868 exploitations agricoles, représentant 8.8% de l'ensemble du pays ont été recensées dans le département du Sud. Elles s'étendent sur une SAU de 60,463.4 carreaux (cx), pour une moyenne de 0,65 cx par exploitation. Par ailleurs, 79.4% des exploitants agricoles exploitent une SAU inférieure à 1 cx, totalisant 31,698.5 cx, soit 52.4% de la SAU totale du département. Par contre, 20.6% des exploitations ont une SAU supérieure ou égale à 1 cx ; celles-ci occupent une SAU de 28,764.9 cx, correspondant à 47.6% de la SAU totale du département.

La répartition des exploitations entre les communes du Département varie de 1,419, recensées dans la commune de Port-à-Piment à 13,556 dénombrées dans la commune des Cayes. Dans l'ordre décroissant du nombre d'exploitants, l'énumération des autres communes importantes, est la suivante : (1) Aquin (10,972), (2) Saint-Louis du Sud (10,393), (3) Cavaillon (6,654), (4) Torbeck (6,078), (5) Les Anglais (5,693), (6) Chantal (5,068), (7) Tiburon (4,959) et (8) Camp-Perrin (4,196).

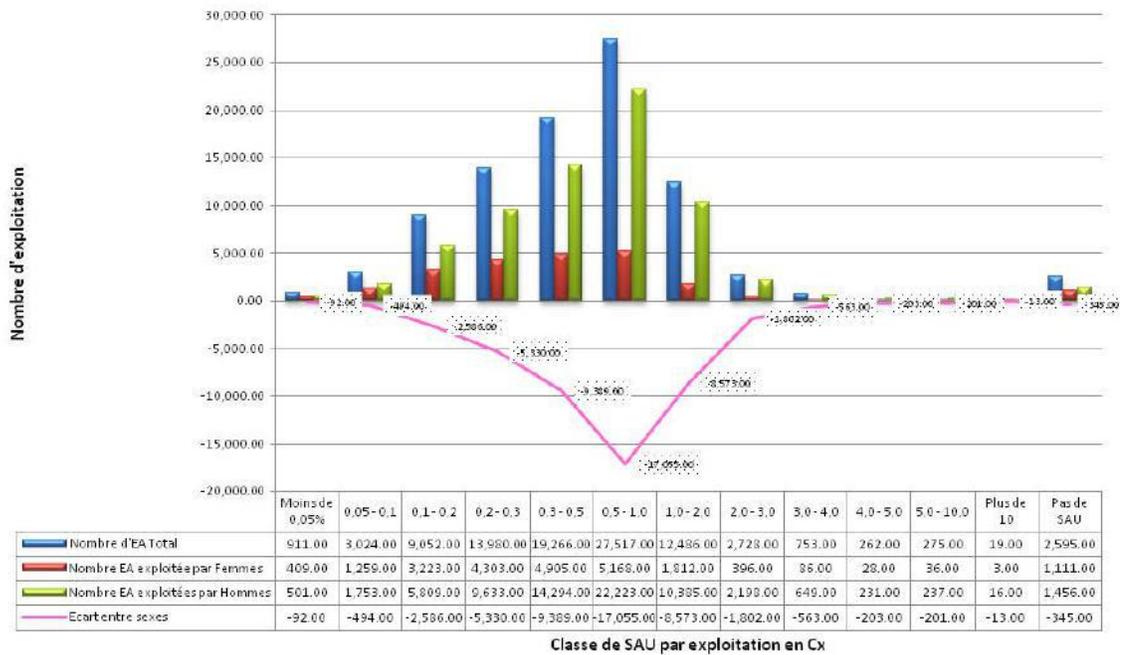
En ce qui concerne la SAU par commune, on constate une SAU plus élevée, équivalant à 6,604.5 cx dans la commune des Cayes, alors que la plus faible SAU a été enregistrée au niveau de la commune de Roche-à-bateau, soit 841.2 cx. Les autres communes les plus importantes en termes de SAU sont, dans l'ordre décroissant de la SAU, les suivantes : Aquin (6,401.2

cx), Tiburon (5,375 cx), les Anglais (5,191.8 cx), Saint-Louis du Sud (5,070.5 cx), Cavaillon (4,610.2 cx), Chantal (4,546.7 cx) et Chardonnières (3,765 cx).

3.5.2.2.- Sexe et âge des exploitants

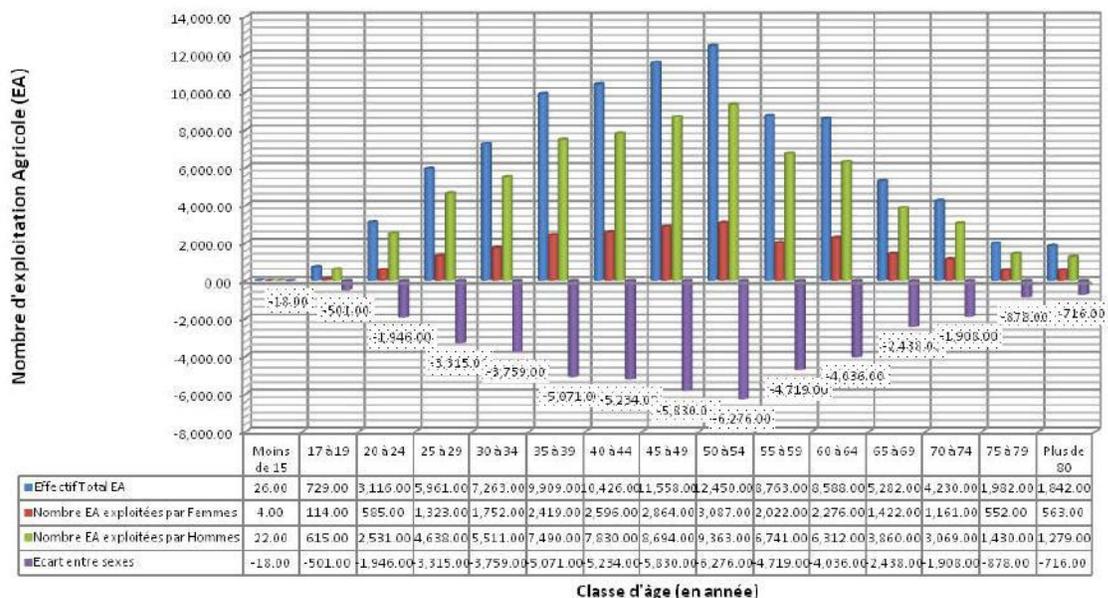
Dans le département du Sud, les femmes exploitent 22,740 exploitations agricoles, soit 24.5% des exploitations recensées dans ce département. Ces unités d'exploitation couvrent une SAU de 11,180.8 carreaux, soit 18.5% du total, correspondant à une moyenne de 0.49 cx. La majorité de ces unités d'exploitations, soit 98%, sont gérées par les femmes elles-mêmes. Quant aux hommes, ils exploitent 69,385 exploitations agricoles, soit 74.7% du total du département pour une SAU moyenne de 48,307.6 cx, correspondant à 79.9% de la SAU totale. La SAU moyenne par exploitation gérée par les hommes est de 0.70 cx, supérieure à celle gérée par les femmes. Le graphe suivant illustre l'effectif des exploitants agricoles par sexe et selon la classe taille et la SAU en carreaux pour la période du recensement :

Fig. 15.- Effectif des exploitants agricoles par sexe et selon la classe taille et la SAU en carreaux pour la période du recensement (Construction LINDOR/CATEDEL - Données RGA/FAO/MARNDR, 2009)



Dans le Sud, le plus fort pourcentage des exploitants, 66.4%, sont âgés entre 35 et 64 ans. En dehors de cette fourchette, les pourcentages varient entre 0.8% pour les exploitants âgés de moins de 20 ans et 7.8% pour ceux ayant entre 30 et 34 ans. 6.4% des exploitants ont entre 25 et 29 ans. La tranche d'âge la plus importante se situe entre 50 et 54 ans avec 13.4% de l'ensemble des exploitants. Bien que l'âge de la retraite dans le secteur agricole en Haïti est fixé à 60 ans, on constate que dans le Sud le pourcentage d'exploitants encore actifs jusqu'à plus de 80 ans est relativement important et représente 24.4% du total. Chez les femmes, ce pourcentage correspond à 26.3%, supérieur à celui des hommes qui est de 23%. Le graphe suivant présente l'effectif des exploitants agricoles par sexe et selon la classe d'âge :

Fig.- 16.- Effectif des exploitants agricoles par sexe et selon la classe d'âge (Construction LINDOR/CATEDEL- Données RGA/FAO/UE/MARNDR, 2009)



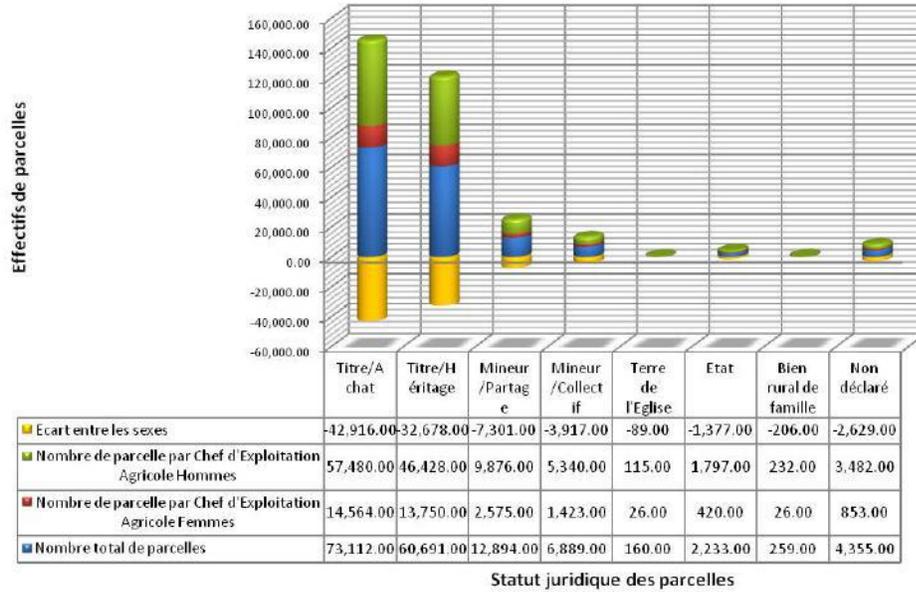
En effet, la tendance est pratiquement similaire à la réalité du Sud-Est. Car, le graphe ci-dessus montre que l'effectif des femmes chefs d'exploitation diminue à de écarts considérables sur toute la ligne. Les hommes sont très fortes proportion à travers toutes les tranches d'âge.

3.5.2.3.- Le genre et le statut juridique des parcelles

Selon le RGA (RGA /FAO/UE/MARNDR, 2009), dans le département du Sud, un total de 73,112 parcelles (environ 45.5% de l'ensemble de parcelles), sont déclarées en titre/achat. Leur superficie s'élève à 30,282.5 cx, soit 48% de la superficie totale des parcelles.

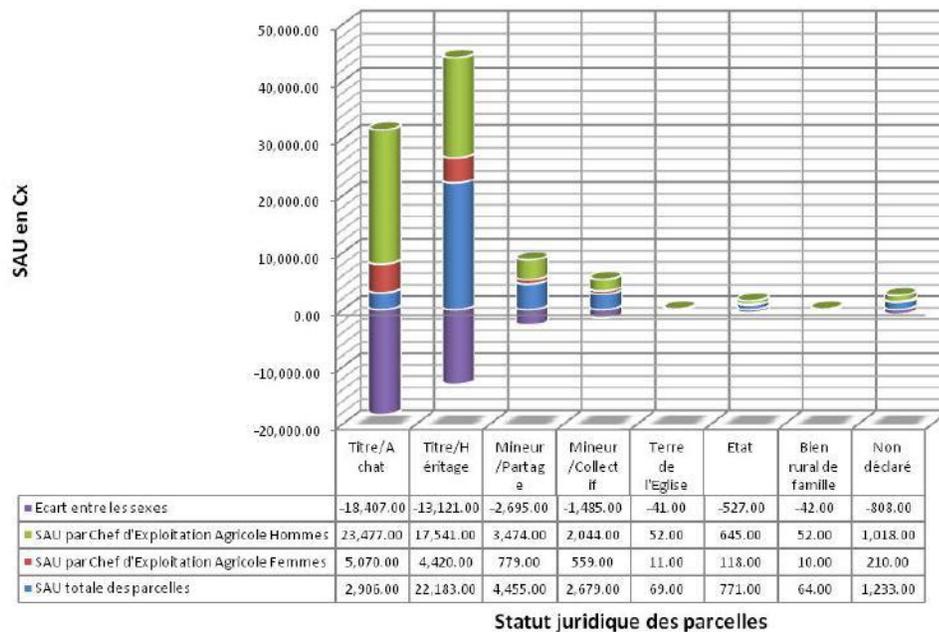
Les parcelles appartenant aux femmes s'élèvent à 14,564, représentant 19.9% de cette catégorie, soit 9.1% de l'ensemble des parcelles du département. La participation des femmes agricultrices dans les activités agricoles se manifeste aussi par leur implication directe sur l'exploitation agricole. En effet, 27,728 parcelles (environ 22.2% et 17.3% respectivement des parcelles exploitées en mode de faire-valoir direct et du total des parcelles du département), sont exploitées par des femmes. Ces parcelles couvrent une superficie de 9,916.8 cx, soit 19.8% du total en mode de faire-valoir direct. Par ailleurs, il importe de signaler que, les femmes exploitent aussi bien que les Hommes des parcelles irriguées et non irriguées. Ces dernières couvrent une SAU de 910.2 cx, représentant 18.5% de la SAU totale des parcelles irriguées. Les parcelles irriguées se trouvent en majeure partie dans les exploitations dont la taille varie entre 0.2 et 1.0 cx, totalisant 11,228 unités qui couvrent une SAU de 3,180.5 cx. La SAU moyenne irriguée par parcelle est de 0.31 cx contre 0.38 pour la parcelle non irriguée. Pour une meilleure appréciation de certains paramètres déterminants, la figure suivante illustre la répartition de l'effectif des parcelles selon le sexe de l'exploitant et le statut juridique de la parcelle :

Fig. 17.- Répartition de l'effectif total des parcelles selon le sexe de l'exploitant et le statut juridique de la parcelle (Construction LINDOR/CATEDEL - Données RGA/FAO/UE/MARNDR, 2009)



Comme dans le Sud-Est, l'analyse comparative de la tendance d'évolution de ces variables sur le graphe montre que le plus grand nombre de parcelles exploitées sont en mode de faire valoir direct. Selon ces statistiques, les conditions de tenure foncière dans le Sud accusent niveau de sécurité acceptable. Les hommes possèdent plus de parcelles que les femmes. Le graphique suivant présente la répartition de la totalité des parcelles en SAU du Sud selon le sexe de l'exploitant et le statut juridique des parcelles :

Fig. 18.- Répartition de la totalité des parcelles en SAU selon le sexe de l'exploitant et le statut juridique des parcelles (Construction LINDOR/CATEDEL - Données RGA/FAO/UE/MARNDR, 2009)



En effet, l'effectif des hommes chefs d'exploitation sont en plus forte proportion que les femmes. Aussi, la SAU globalement cultivée par les femmes chef de ménage agricole est au moins quatre fois plus faible que celle des hommes.

3.5.2.4.- Le genre et l'effectif du cheptel

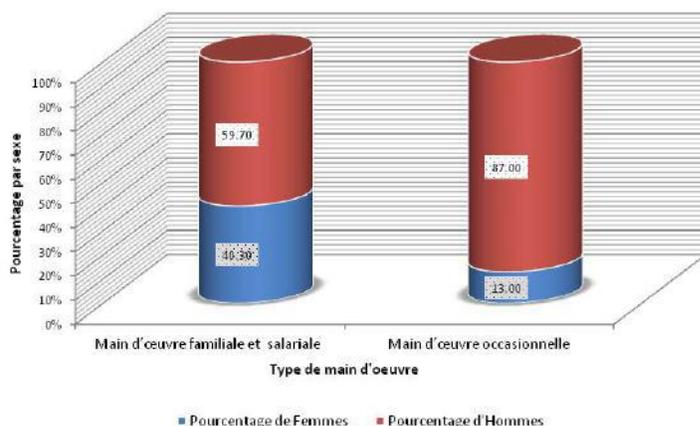
Selon le RGA (RGA /FAO/UE/MARNDR, 2009), dans le Sud, 383,670 têtes, représentant 84.8% de l'effectif du cheptel, sont en propriété, tandis que la part du cheptel en gardiennage s'élève à 68,617 têtes, soit 15.2% de l'ensemble. Les caprins, les porcins et les bovins sont les plus importants du cheptel total en propriété avec 33.9%, 27.5% et 21.6% respectivement. En ce qui concerne le gardiennage, les bovins et les caprins sont les plus significatifs avec 41.2% et 26.1% respectivement.

Considérant la répartition du cheptel suivant le sexe de l'exploitant, les hommes comptent 178,104 têtes sur leurs exploitations, soit 39.3% du total, et les femmes, 33,847 têtes, représentant 7.5% du total du cheptel. Parmi ces derniers, les femmes agricultrices possèdent 23,637 têtes, soit 69.8% alors qu'elles en ont 10,210 têtes en gardiennage, correspondant à 30.2% du cheptel total se trouvant sur leurs exploitations.

3.5.2.5.- Le genre et la main d'oeuvre (familiale/salariale & Occasionnelle)

Selon le RGA, dans le département du Sud, la main d'oeuvre familiale et salariale mobilisée sur l'ensemble des exploitations totalise 357427 personnes. Parmi celles-ci, sont comptés 45.6% de membres permanents de la famille et 50.5% d'aides familiales, tandis que les salariés permanents n'en représentent que 4%. La participation de la femme à la main d'oeuvre familiale et salariale est de 40.3%, et celui de l'homme 59.7%. En revanche, la main d'oeuvre occasionnelle mobilisée s'élève à 6, 222,560 jours, dont 62.8% au cours de la première saison. En moyenne, 67 jours de travail occasionnel ont été utilisés par exploitation et 102.9 jours par carreau de la SAU. Les femmes contribuent à hauteur de 13% à la main d'oeuvre occasionnelle tandis que les hommes y participent à 87%. Le graphe suivant est illustré pour faciliter une analyse comparative entre le pourcentage d'hommes et de femmes de la main d'oeuvre familiale et salariale par rapport à la main d'oeuvre occasionnelle :

Fig. 19.- Contribution en % d'hommes et de femmes selon le type de main d'oeuvre mobilisée au niveau des exploitations du Sud (Construction LINDOR / CATEDEL - Données RGA /FAO/UE/MARNDR, 2009)



L'analyse de ce graphe présente des situations similaires à la réalité du Sud-Est. Parce que, bien que la mobilisation d'un type spécifique de main d'oeuvre se fasse en fonction du type de travail à réaliser, le graphe ci-dessus montre que les femmes actives sont en faible proportion par rapport à la main d'oeuvre masculine à travers tous les scenarii.

3.6.- L'ACCÈS DES FEMMES AUX RESSOURCES NATURELLES ET IMPACTS DES CC

Les activités des femmes sont conditionnées par la pluviométrie, impliquées qu'elles sont dans des activités environnementales et dépendantes des ressources naturelles pour la gestion de la famille. Cependant, il a été noté depuis près d'une dizaine d'années une diminution considérable de la quantité des pluies reçues ainsi que de la durée de la saison pluvieuse, ce qui favorise la fréquence des périodes de sécheresse, et de grandes pertes en termes de rendements agricoles. La relation entre le

genre et les changements climatiques s'apprécie mieux à partir d'une approche développement, qui intègre les facteurs liés à la santé, à l'éducation et à la formation des femmes pour un meilleur devenir sur le plan socio-économique. L'appréciation des effets des changements climatiques sur les femmes peut mieux s'évaluer à partir des secteurs où elles s'activent le plus, notamment la collecte de l'eau et du combustible, l'agriculture, la pêche et la foresterie. Les possibilités d'adaptation réelles accessibles aux femmes sont généralement maigres. Pour mieux appréhender ces réalités, il convient de regarder comment évoluent les rapports, les comportements des femmes par rapport à certaines ressources naturelles comme : les essences ligneuses, le mode d'utilisation des sols et l'eau.

3.6.1.- Les Femmes et l'accès à l'énergie domestique

Haïti, qui du temps de la colonisation Française fut appelé « la perle des Antilles » à cause de sa prospérité économique et sa couverture végétale, est actuellement le pays ayant le moins de couverture forestière dans les Caraïbes. Les forêts se dégradent à un rythme accéléré en passant de 20 % de couverture forestière en 1956 à environ 2 % de la superficie totale du pays de nos jours (Alter presse Haïti, 2004). La dégradation des forêts est tellement grave, que Magny (1991) finit par affirmer « qu'il s'agit d'une détresse écologique » tandis que d'autres parlent tout bonnement de désastre. Les prélèvements des ressources ligneuses se fait à un taux de 3 à 4 % supérieur à la productivité des formations forestières classent Haïti parmi les pays où a eu lieu la plus grande conversion de la couverture forestière (FAO, 1999). Cet état de fait rend la situation environnementale du pays très déplorable.

Les ménages Haïtiens tirent actuellement plus de 71 % de leur énergie domestique dans des sources renouvelables : bois et charbon de bois (bureau des mines et de l'énergie Haïti, 1999). Ces formes de consommations basées principalement sur les combustibles ligneux font accroître la pression sur les forêts qui finissent par disparaître et laissent de côté d'autres sources de biomasse végétale qui pourraient être valorisées, mais qui constituent parfois des déchets.

Quatre filières de consommation de la biomasse sont distinguées en Haïti : le bois de feu dans les foyers traditionnels, le bois de feu dans les PME, le charbon de bois dans les ménages urbains et la bagasse dans l'industrie de la canne à sucre. Par ailleurs, le bois de feu et le charbon de bois constituent plus de 72 % de l'offre globale d'énergie primaire en Haïti (BME, 2001). Ils représentent la principale source d'énergie de cuisson des ménages Haïtiens. Selon l'institut Haïtien de statistique et d'informatique (2000), ils couvrent environ 95,2 % de l'énergie utilisée pour la cuisson des aliments dans les ménages (IHSI, 2000). Le bois de feu constitue la source principale d'énergie de cuisson dans le milieu rural haïtien, soit plus de 98 %. Ce type de consommation concerne essentiellement du bois et branchages morts récoltés dans les réserves boisées, des brindilles résultant de la production du charbon et également du bois issu du défrichage de nouvelles terres agricoles.

Dans des régions comme le nord-ouest, le Sud et le Sud-Est d'Haïti où les formations végétales sont peu abondantes, les paysans pratiquent l'abattage des arbres y compris les arbres fruitiers pour trouver du bois de feu. Le bois devenu presque indisponible dans cette région et une situation économique très précaire poussent les paysans à pratiquer le dessouchage des arbres pour trouver du bois de feu et également pour fabriquer du charbon de bois. Cette situation est à la base d'une dégradation accélérée des sols dans cette région.

La consommation annuelle du charbon de bois en Haïti était évaluée en 2000 par le bureau des mines et de l'énergie, à plus de 300.000 tonnes métriques. De ce total, plus de 70 % sont consommés dans la région métropolitaine de Port-au-Prince et le reste dans les villes de provinces. Le charbon de bois satisfait à lui seul plus de 26 % des besoins énergétique de la population. Il est essentiellement consommé par les ménages des villes (environ 80 % de la quantité de charbon de bois produite en Haïti) et les restaurants informels (les 20 % restant) (BME, 2003).

En milieu rural, où le bois de feu est le plus utilisé pour la cuisson, la collecte est la responsabilité des femmes et des enfants qui peuvent y consacrer plusieurs heures chaque jour. Cette situation impose donc une demande de temps incompressible chez ces groupes sociaux. (CEPALC, 2005). De plus, traditionnellement, la cuisson des aliments est la responsabilité des femmes. Celles-ci, de même que les enfants qui peuvent être présents lors de la cuisson, sont plus exposés aux fumées et substances chimiques qui sont produites lors de la combustion du bois de feu et du charbon de bois (OMS, 2006). La pollution atmosphérique provenant de la combustion de biomasse provoque près de 1,6 million de décès chaque année et contribue à 2,7 % des maladies à travers le monde. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, 2006) indique que le taux de mortalité infantile en Haïti, est de 11,8 % tandis que le taux de mortalité maternelle est de 0,68 % (comparativement à Cuba : 0,8 % et 0,033 %, à la République dominicaine : 3,5 % et 0,15 %, au Sénégal : 13,7 % et 0,69 % et au Rwanda : 20,3 % et 1,4 % (OMS, 2006)). À ce titre, l'utilisation du bois énergie n'est pas équitable.

Le secteur du bois énergie génère près de 16 % des revenus ruraux et emploie environ 150 000 personnes (ESMAP, 2007; CEPALC, 2005). Ces chiffres sont probablement en dessous de la réalité, puisqu'ils ne prennent pas en compte le travail non rémunéré de la collecte du bois de feu par les femmes et les enfants. Idéalement cette quantité d'emplois devrait être préservée par une éventuelle source d'énergie de substitution.

Enseignement No. 10 :

Par rapport à la place centrale qu'occupent les femmes dans l'utilisation et la consommation de l'énergie au niveau des zones d'études, il sera quasi-impossible de rationaliser ce secteur sans une réelle implication des femmes (cf. via les structures locales représentatives) dans les processus décisionnels. Car en réalité, si elles sont bien orientées et encadrées, les femmes peuvent devenir -de par leur charisme- les vrais vecteurs de changement au niveau des communautés par rapport à toute tentative innovatrice.

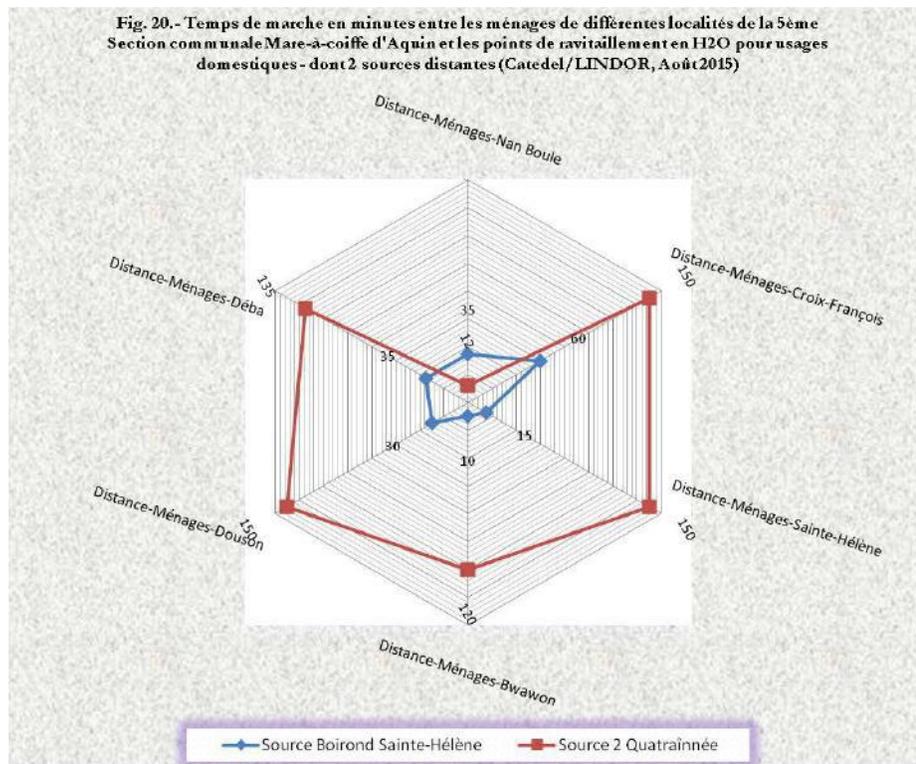
3.6.2.- Les Femmes et l'accès à l'eau

Certaines communautés connaissent ces derniers temps un déficit significatif en pluviométrie. Malheureusement, des études spécifiques n'ont pas été menées au niveau des localités pour établir l'évidence. Mais les conséquences négatives sont présentes et perceptibles dans le milieu. Dans ce contexte, à travers certaines communautés, les femmes sont confrontées à de réelles difficultés en termes d'accès à l'eau, particulièrement dans les zones qui ne disposent pas de Système d'Adduction d'Eau potable dans le Sud où l'OREPA/DINEPA Sud est très peu actif.

Au niveau de certaines localités, la collecte de l'eau est devenue pour les femmes une corvée épuisante qui nécessite patience à cause des incessants allers et retours pour vérifier si le niveau de l'eau du puits atteint un niveau leur permettant de puiser. La couverture des besoins en eau potable reste très faible et en deçà des normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

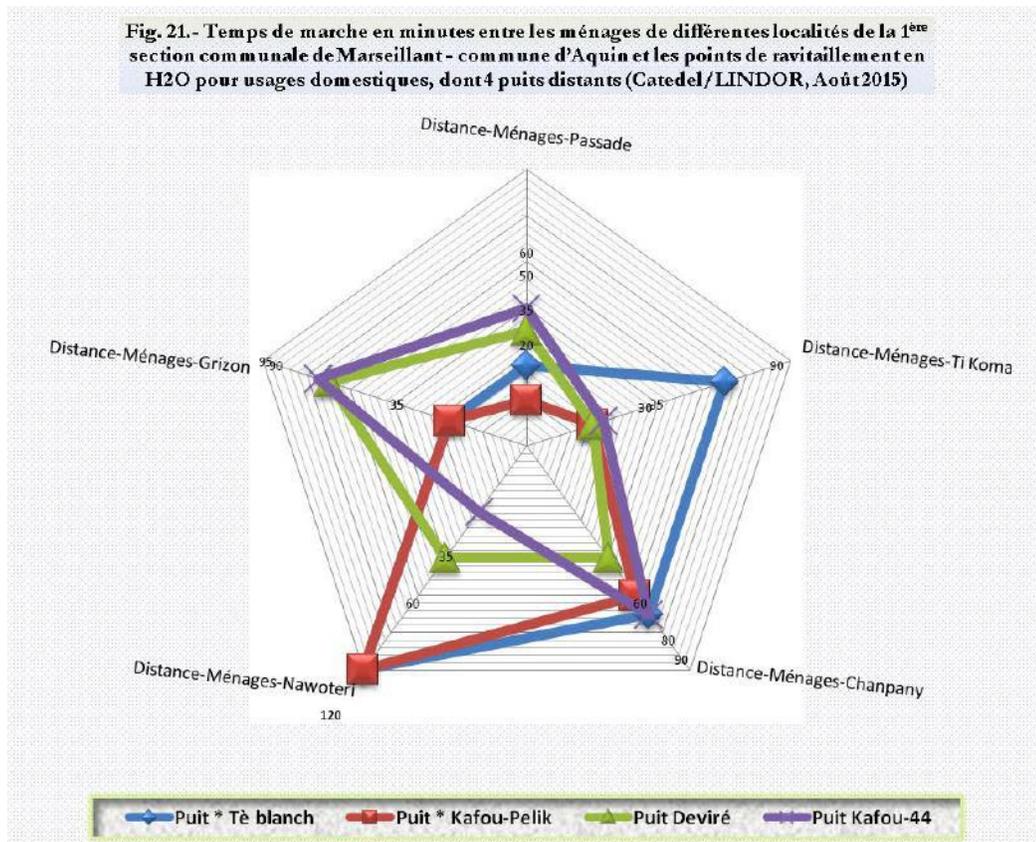
Les femmes sont obligées de faire de longues distances sans pour autant parvenir toujours à trouver de l'eau consommable car plusieurs autres contraintes rendent difficiles la corvée. Cela se répercute sur leur santé ainsi que sur celle des enfants à cause de la qualité de l'eau et de l'effort physique fourni. La fonctionnalité des infrastructures n'est pas toujours garantie. Au niveau de certaines communautés, la contrainte de l'accès à l'eau rend difficile sinon impossible pour les femmes de faire des cultures de contre saison (maraîchage), du reboisement où de disposer de temps libre pour la réalisation d'activités créatives malgré leur volonté. Pour illustrer la situation, nous avons réalisé sur le terrain deux (2) études de cas.

Etude de cas No. 1 : L'un concerne deux sources de la 5ème section communale (Mare-à-coiffe) d'Aquin (**Boisrond Saint-Hélène et Quatraînnée**), desservant les six (6) localités de la section, à savoir : **Nan Boule, Kafrawa, Sentelèn, Bwawon, Douson ak Deba**. Le diagramme suivant donne une idée de la distance (en minute de marche) parcourue par les femmes pour se ravitailler en eau par rapport à leur lieu de résidence :



En principe, le problème ne pose pas vraiment pour les femmes qui fréquentent la source Boiron Saint-Hélène. Cependant, au cas où il existe un problème débordement et d'affluence au cours de certaines périodes à cause d'une éventuelle diminution de régime (débit) ou de tarissement saisonnier, ces habitants sont obligés de s'approvisionner à partir de la Source Quatraignée. Alors, les femmes des communautés de Sainte-Hélène, Croix-François, Douson et de Déba connaissent de grandes difficultés pour accéder à ces points d'eau. Car, elles doivent passer en moyenne 140 minutes de marche ; laquelle situation nécessite une intervention pressante.

Etude de cas No. 2 : Le 2^{ème} Cas de figure a rapport à la 1^{ère} section communale de Marseillant - commune d'Aquin où il n'existe pas de source. La population s'approvisionne à partir de quatre (4) puits artésiens situés respectivement à : Tè blanch, Kafou Pelik, Devire, Kafou-44 distancés différemment par rapport à des localités de consommation ; parmi lesquels on peut considérer : Pasad, Ti Koma, Chanpany, Nawoteri, Grizon. Le diagramme suivant donne une idée de la distance (en minute de marche) parcourue par les femmes pour se ravitailler en eau par rapport à leur lieu de résidence :



En effet, les contrariétés ne posent pas vraiment pour les femmes de la localité de Passade. En revanche, la situation de certaines localités comme : Nawoteri, Grizon, Champany est critique. D'autant plus que certaines d'entre elles doivent passer plus de 120 minutes de marche avant d'accéder à un point d'eau ; laquelle situation nécessite une intervention rapide.

Dans les deux cas, lorsque les distances ne permettent pas à une femme d'aller à pied, les hommes peuvent intervenir en utilisant des équins ou le service de taxis motos. Cette situation est beaucoup plus exprimée au fur et à mesure qu'on éloigne les côtes. En revanche, le niveau de salinité des eaux (puits artésiens notamment) qui se rapprochent des zones côtières sont généralement trop importantes. Ainsi, certains ménages sont obligés de laisser les puits en certaine période pour s'approvisionner à partir de l'eau situé dans les hauteurs. Dans ce cas de figure, les femmes et les filles de conditions socio-économiques modestes ou précaires sont les plus grandes victimes. Car, en général ces dernières ne sont pas en mesure de disposer un asin, voir un équin, ou payer les frais de taxis pour accéder à l'eau.

Enseignement No. 11 :

Par rapport à la place centrale qu'occupent les femmes dans l'utilisation et la consommation de l'énergie au niveau des zones d'études, il sera quasi-impossible de rationaliser ce secteur sans une réelle implication des femmes (cf. via les structures locales représentatives) dans les processus décisionnels. Car en réalité, si elles sont bien orientées et encadrées, les femmes peuvent devenir -de par leur charisme- les vrais vecteurs de changement au niveau des communautés par rapport à toute tentative innovatrice.

3.6.3.- Les Femmes, entre dégradation des terres et promotion de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement (RNE)

Nonobstant l'aspect sexospécifique mentionné ci-haut, la production de charbon de bois crée des problèmes de santé chez les charbonniers. Le charbon de bois est utilisé parce qu'il produit moins de fumée lors de sa combustion. Cependant, ce problème de santé est déplacé en amont lors de l'étape de la carbonisation (OMS, 2006). De plus, les conditions actuelles de gestion de la ressource ligneuse favorisent également l'érosion des sols, le ruissellement de l'eau (plutôt que la percolation), ce qui à son tour contribue à contaminer les sources d'eau de surface (le ruissellement de l'eau dans les amas de matières résiduelles, particulièrement en milieu urbain, entraîne des contaminants dans les eaux de surfaces – potables – et les eaux côtières (PNUE, 2010)). L'érosion des sols contribue aussi à l'augmentation du risque de glissements de terrain, à l'envasement des rivières et à une baisse du rendement agricole pouvant mener à des situations de malnutrition chronique (Lambert R., 1996).

Un autre aspect déterminant, est la présence de veuves ne disposant que très peu de terres à cultiver (pourtant, chef d'exploitation !), pour pourvoir aux besoins alimentaires minimum de leur foyer. Parfois, ces dernières n'ont recours qu'à des pratiques de squattérisation. Elles exploitent des terres sur des versants dénudés à forte déclivité ; parfois supérieures à 50%. Le pire, ces terres sont exploitées sans aucune mesure minimale de défense et de protection de sols. Ainsi, ces dernières contribuent non seulement au processus d'érosion des bassins-versants (en amont de grandes agglomérations des villes), mais souvent à la dégradation des écosystèmes côtiers et marins par la sédimentation à outrance du milieu.

Les veuves ne constituent pas la seule catégorie socio-économique à se trouver dans de telles situations. Elles constituent une proportion relativement faible par rapport aux exploitants hommes, chefs de ménage, qui ne vivent que de la squattérisation, du métayage et de l'usufruit. En général, ces derniers causent plus de dommages (parfois irréversibles) à l'environnement et aux ressources naturelles. Le processus de dilapidation des ligneuses se passe surtout au niveau de ces flancs dénudés.

Il est rare de trouver une femme qui procède à la coupe ligneuse pour la fabrication du charbon de bois et/ou la vente au niveau des boulangeries, des blanchisseries des villes. Ces pratiques onéreuses sont plutôt associées aux hommes socio-économiquement très vulnérables. En revanche, hormis les étais ligneux et les planches destinés à l'industrie locale de construction, ce sont généralement les femmes qui vont vendre les bois de chauffe et les sacs de charbon sur les marchés publics.

En outre, dans l'idée de porter une contribution locale dans la promotion des certaines initiatives de protection durable de l'environnement et des ressources naturelles, des alliances sont en train d'être développées entre certaines associations de femmes, des OCB mixtes, des groupements de jeunes au niveau de certaines communautés. Des efforts ont été observés surtout au niveau des endroits où il existe des comités de bassins-versants, appuyés par les projets "Gestion Bassins Versant Sud (PNUD, Norvège, MPCE)" et le projet ACC PNUD/FEM/MDE. Au niveau du le Sud-Est, des actions de même type sont aussi remarquées, mais plutôt à travers les aires d'intervention de l'ACDED (Marigot, Seguin, Cayes Jacmel, Macary, Cap-Rouge, etc.). Toutefois, par rapport à l'ampleur de la problématique d'exploitation abusive des ressources ligneuses sur les versants stratégiques en dégradation continue, ces initiatives sont loin de constituer une masse critique pour contribuer à inverser même à moyen terme cette tendance.

Enseignement No. 12 :

Parfois, certaines femmes vulnérables n'ont recours qu'à des pratiques de squattérisation. Elles exploitent des terres à des fins agricoles sur des versants dénudés à forte déclivité ; parfois supérieures à 50%. Le pire, ces terres sont exploitées sans aucune mesure minimale de défense et de protection de sols. Car, elles n'ont ni la conscience des conséquences, ni le savoir-faire, ni les moyens, voire la pratique.

Quoique ce soit les femmes qui ramassent le bois de feu et les produits de cueillette, on ne leur permet pas toujours de participer dans les efforts d'analyse sur la problématique sur la gestion des ressources naturelles et les obstacles qui se posent.

3.7.- L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LE FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES D'ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET DES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT

Si, l'« Analyse Différenciée selon les Sexes (ADS)²³ est un processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions des instances décisionnelles de la société sur le plan local, régional et national », par rapport au contexte de fonctionnement des départements sous-étude, comment peut-on discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet à l'intention des citoyennes et des citoyens, et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes ? Une synthèse sur le partage des rôles et des responsabilités de l'homme et de la femme au niveau d'un foyer s'impose !

3.7.1.- Synthèse de l'analyse différenciée selon le genre au niveau des ménages

« Les femmes prennent soin de la maison, nettoient, lavent les vêtements, préparent à manger, portent l'eau et achètent les produits alimentaires et autres produits de première nécessité sur les marchés. (...) les femmes vendent aussi les produits du jardins, elles vendent les denrées hors de la maison et travaillent souvent comme des commerçantes itinérantes qui élargissent le pouvoir d'achat des revenus du ménage en investissant les liquidités du ménage dans les petites activités de revente au détail. Une femme qui a un mari présent ne participera pas, généralement, à la préparation des sols et au sarclage, mais les femmes sont jugées indispensables dans la plantation et, bien plus, pour la collecte journalière des produits et les récoltes saisonnières. En effet, la récolte est considérée comme le domaine exclusif des femmes et est généralement coordonnée par la femme de premier rang de la maisonnée. Les hommes qui n'ont pas d'épouse comptent en général sur leur mère, soeur ou sur leur fille pour récolter, conserver et vendre les produits.

En revanche, les hommes travaillent dans les jardins, prennent soin du bétail, fabriquent du charbon de bois et collectent le bois de feu. Les tâches les plus lourdes, comme le binage et creuser les trous pour les bananiers sont considérées comme un travail d'homme pendant que le travail plus léger comme recouvrir les trous et collecter les débris d'un jardin sarclé sont conçues comme un travail de femme. Les hommes aident à la transformation des biens alimentaires comme écosser le mil, les haricots et le maïs. Les hommes construisent les maisons et toutes les tâches relatives à la construction d'une maison comme celles des menuisiers et des maçons sont des tâches masculines. Les femmes réparent les maisons et les enduisent de boue blanche ou de chaux – si la boue n'est pas blanche alors enduire les murs de la maison est une tâche masculine. Les hommes, et dans une bien moindre mesure les femmes, migrent vers la ville ou vers la République Dominicaine, à la recherche d'opportunités d'emploi salarié temporaire. Selon bon nombre d'exploitants enquêtés (plus de 75%), certains paysans de niveau moyens concourent à la migration vers certains pays de l'Amérique du sud à la recherche du mieux-être, et/ou dans le but de transiter vers les pays nord-américains, notamment les USA.

Il est probable que la caractéristique la plus significative et la plus éloquente de la division sexuelle du travail (...) est que les hommes s'engagent rarement dans les tâches domestiques des femmes pendant que celles-ci exécutent parfois l'ensemble des activités masculines. Les hommes ne lavent pas les vêtements, ne préparent pas les repas, ne nettoient pas la maison ou ne vont pas au marché. Les hommes transportent rarement de l'eau. Les femmes, d'autre part, peuvent – et elles le font souvent – s'occuper du bétail, sarclent les jardins et collectent le feu de bois. Certaines femmes, en particulier les plus âgées, indépendantes sur le plan économique, binent le sol et, en de rares occasions creusent des trous pour les bananiers. Cette flexibilité dans l'accomplissement des tâches reflète le fait que les femmes sont plus importantes que les hommes dans le fonctionnement quotidien des exploitations agricoles ».

3.7.2.- L'intégration des Femmes et des Jeunes dans le développement des initiatives de développement régional

Le développement de la campagne haïtienne a toujours été raisonné en termes de productivité et de rentabilité économique. Les considérations sociales et culturelles ont souvent été très souvent omises. Selon les participants –es de os ateliers réalisés à travers les départements du Sud, Sud Est et en partie sur la Grande-Anse (Juillet – Août 2015), cette manière de faire a été très souvent à la base de certains échecs enregistrés dans la mise en oeuvre de certaines initiatives de développement enclenchées au niveau des communautés régionales. Les résultats escomptés ne sont pas en grande partie atteints en matière de développement rural et agricole (pauvreté, analphabétisme, marginalisation, disparités...).

Dans le monde rural, les femmes et les jeunes représentent une catégorie sociale défavorisée n'ayant pas profité des programmes de développement au même titre que les hommes. Les femmes n'ont pas été toujours des partenaires à part

²³ Guide Synthèse ADS dans les pratiques gouvernementales et dans celles des instances locales et régionales, Secrétariat à la condition féminine du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et al., 2007. Québec, 15 p.

entière dans le processus de développement. Toutefois, ces dernières années (depuis le début des années 2000), l'élément humain, particulièrement les femmes, est devenu de plus en plus au centre des préoccupations dans l'élaboration des politiques et stratégies de développement du monde rural.

La prise en compte des besoins et contraintes des différentes composantes de la population est devenue indispensable pour relever le défi du développement dans la conjoncture socio-économique et culturelle actuelle: Mondialisation, compétitivité, émigration, ODM (Objectifs de Développement du Millénaire), INDH (Indice de Développement Humain d'Haïti), ...

Pour l'instant, nous ne disposons pas des statistiques, mais le témoignage de bon nombre d'experts crédibles et d'une grande majorité des acteurs régionaux permettent d'avancer que : « Les femmes sont présentes dans presque l'ensemble des chaînes de valeur agricoles/agro-alimentaires et accomplissent des fonctions de production souvent difficiles en plus de leurs fonctions ménagères et de reproduction ».

Les femmes rurales disposent d'un savoir-faire très appréciable et d'une certaine doctée dans les domaines de la valorisation des produits agricoles et naturels. L'intégration des femmes et leur émancipation dans les programmes de développement agricole et de la pêche constitue une préoccupation certaine pour les organisations communautaires de base qui jouissent d'une certaine crédibilité communautaire.

Au niveau des trois (3) départements, certains opérateurs de développement (notamment : CRS, AECID, FAO, FIDA, PNUD, UE, PLAN, Oxfam, etc.) ont pris plusieurs dispositions visant à multiplier et/ou renforcer des programmes de vulgarisation et de formation agricole et en rapport à la pêche au profit de ces catégories de la population. Cependant, l'évaluation de ces expériences, bien qu'elle ait donné certains résultats en matière de sensibilisation des femmes rurales a montré ses limites pour répondre à plusieurs questions liées aux conditions économiques et sociales des femmes et leur accès aux services publics pouvant améliorer leur bien-être (éducation, santé, eau potable, électricité, financement...).

Enseignement No. 13 :

Le témoignage de bon nombre d'experts crédibles et d'une grande majorité des acteurs régionaux permettent d'avancer que : « Les femmes sont présentes dans presque l'ensemble des chaînes de valeur agricoles/agro-alimentaires et accomplissent des fonctions de production souvent difficiles en plus de leurs fonctions ménagères et de reproduction ».



Crédits MINUSTAH

SECTION IV: EVOLUTION DE LA PERCEPTION SUR L'ÉQUITE DE GENRE, LES CC ET LES PRINCIPALES REVENDICATIONS

De ce qui précède, il serait presque impossible de bien cerner la problématique du “Gender Mainstreaming” par rapport aux questions et incidences des “Changements Climatiques” sans une réelle compréhension de la perception des acteurs locaux de ces concepts de base. Les éléments de caractérisation précédents complétés aux différentes formes d’utilisation pratique de ces notions permettraient d’une part, d’analyser comment sont gérés les informations et les rapports de pouvoir entre les sexes, et d’autre part de contribuer à faire ressortir les principales préoccupations matérielles et immatérielles des catégories socio-économiques les plus vulnérables, avec une emphase particulière sur les femmes.

4.1.- L’ANALYSE DE LA PERCEPTION DES ACTEURS SUR LES CONCEPTS FÉDÉRATEURS

Dans le cadre de ce travail, un thème fédérateur clé utilisé comme fil conducteur dans les réflexions a été : “Gender Mainstreaming et Changements Climatiques”. Pour pouvoir aller plus loin dans les analyses il a été proposé de creuser à fond sur une question pertinente, à savoir : Quelle serait en réalité la compréhension des acteurs locaux sur les concepts “Intégration Genre” et “Changement Climatique” ? A ce stade, la plus grande difficulté a été surtout : comment formuler la question pour une meilleure compréhension par les différentes unités d’analyse ciblées ? Ainsi, l’équipe d’experts -es a tenté une discussion avec les enquêtés -es pour établir les variantes/tendances de la perception locale autour de ces aspects fondamentaux. Etant donné que dans certains éléments de réponse proposée il n’a été dénoté parfois que certaines nuances à peine perceptibles, alors, lors du dépouillement des formulaires, le principe de : “Tout ce qui ressemble s’assemble” a été adopté aux fins de parvenir à une synthèse objective. Les rubriques ci-après présentent la perception des locaux par rapport aux modes d’utilisation pratique de ces concepts.

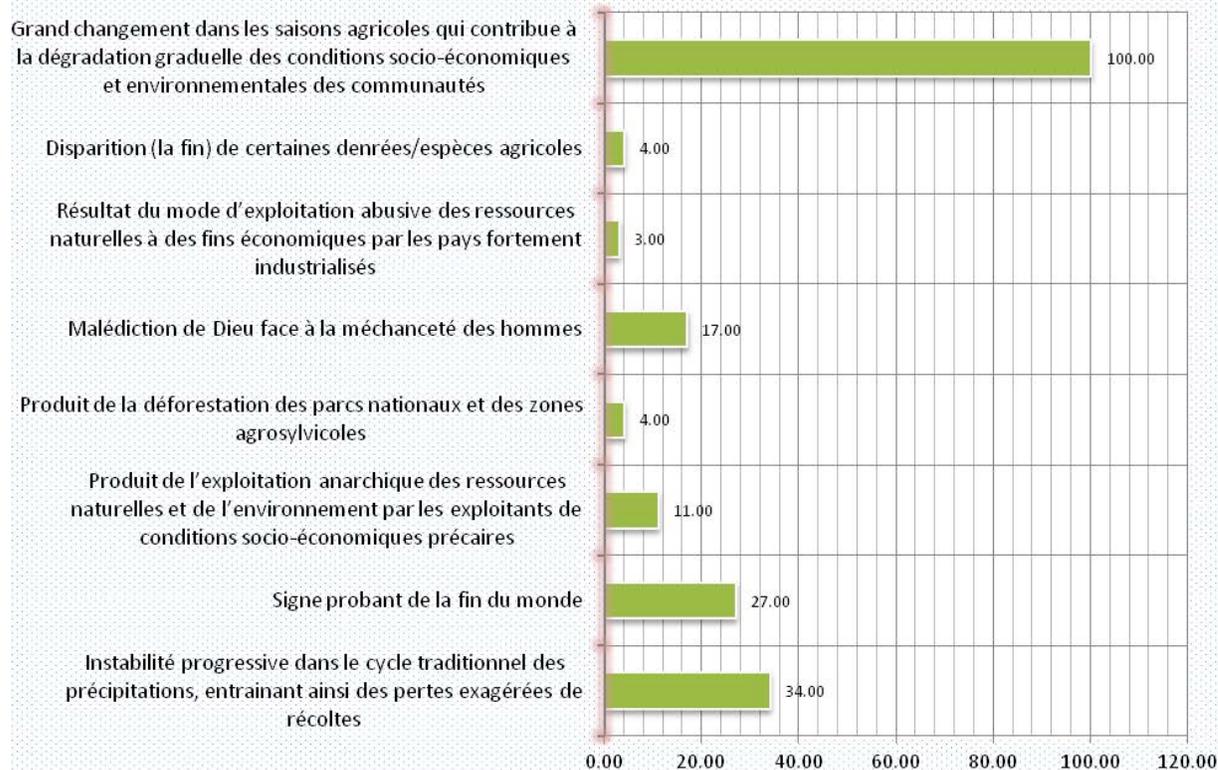
4.1.1- La perception des acteurs sur le phénomène des CC

Par rapport à l’appropriation des locaux sur le concept CC, les enquêtés ont répondu presque à l’unanimité que : « Un grand changement dans les saisons agricoles qui contribue à la dégradation graduelle des conditions socio-économiques et environnementales des communautés ». Pour compléter leurs réponses :

1. 34% ont avancé que : les CC se traduisent par une instabilité progressive dans le cycle traditionnel des précipitations, entraînant ainsi des pertes exagérées de récoltes. A ce niveau on rencontre surtout : les exploitants qui pratiquent l’agriculture sur des pentes fortes (>45% en amont des côtes), et ceux qui évoluent à travers des agro-écosystèmes semi-humides ou semi-arides ;
2. 27% croient que : C’est un signe probant de la fin du monde. Cette perception a été exprimée par des gens de différentes catégories socio-économiques ;
3. 11% pensent que : les CC c’est le produit de l’exploitation anarchique des ressources naturelles et de l’environnement par les exploitants de conditions socio-économiques précaires ; due particulièrement à un manque d’application et/ou d’appropriation des mesures publiques sectorielles. En outre, la majeure partie des personnes qui expriment cet avis proposent de réfléchir autour d’ : “une forme de gestion qui doit passer nécessairement par la création des opportunités socio-économiques (emplois) pour les exploitants, les jeunes, les femmes les plus vulnérables ;
4. 4% ont avancé que : les CC c’est le produit de la déforestation des parcs nationaux et des zones agrosylvicoles ; laquelle entraîne des montées spectaculaires de la température ambiante, et le tarissement saisonnier ou définitif de la majeure partie de nos sources qui accusaient dans les temps antérieurs un régime permanent. Cette perception a été exprimée notamment par des maîtres d’écoles, des notables, des leaders d’OCB éclairés, des CASEC, des Maires, et certaines personnes ressources évoluant dans les institutions déconcentrées de l’administration publique ou des ONG ;
5. 17% pensent que : c’est la malédiction de Dieu face à la méchanceté des hommes à l’égard de leurs prochains. Cette perception a été exprimée par des gens de toutes catégories socio-économiques confondues ; voire des vodouisants ;
6. 3% croient que : c’est le résultat du mode d’exploitation abusive des ressources naturelles à des fins économiques par les pays fortement industrialisés, lesquels ne cessent de polluer l’environnement, voire entraîner une forme de dégradation alarmante de la couche d’ozone et de la fonte des glaciers au niveau des pôles. Cette perception a été exprimée surtout par des politiciens candidats, des professeurs d’université, des cadres de l’administration publique et des gens du milieu socio-professionnels évoluant dans les départements ;
7. 4% d’exploitants agricoles enquêtés comprennent le CC comme étant : la disparition (la fin) de certaines denrées/espèces agricoles, à titre d’exemple il a été cité la disparition des citronniers, des orangers, des chadéquiers au niveau de certaines localités. Cette compréhension a été partagée notamment par des exploitants évoluant dans les systèmes agroforestiers de Zoranger (une section communale de Jacmel), de Marigot, de Belle-Anse ;

Pour faciliter une lecture rapide de ce tableau, le graphe suivant illustre ou résume les différentes tendances de perceptions exprimées par les acteurs évoluant dans les départements du Sud et du Sud-Est :

Fig. 22.- Différentes tendances de perceptions exprimées par les acteurs évoluant dans les départements du Sud et du Sud-Est par rapport aux utilisations pratiques du concept de Changements Climatiques (Enquêtes LINDOR / CATEDEL, Juillet-Août 2015)



Enseignement No. 14 :

- Selon une perception quasi-unanimement exprimée, les CC est : « Un grand changement dans les saisons agricoles qui contribue à la dégradation graduelle des conditions socio-économiques et environnementales des communautés »
- Le concept « changement climatique : CC » représente toute une série de phénomène naturel, culturel, religieux, anthropique pour les populations des départements du Sud et du Sud-Est.

4.1.2.- Les tendances d'évolution de la perception des acteurs sur la question de l'intégration genre et de l'ACC

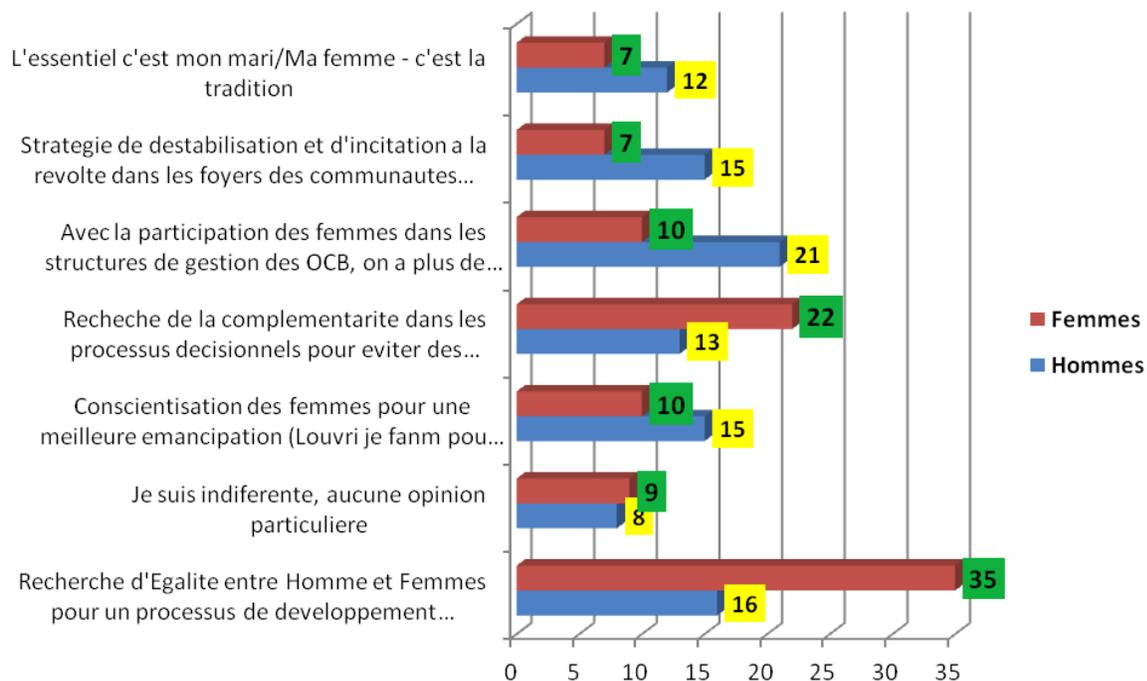
Comment la question « Genre » est-elle perçue par les populations du Sud et Sud-Est ?

1. Pour 15 % des Hommes et 7% des femmes: Stratégie de déstabilisation et d'incitation à la révolte dans les foyers des Communautés pauvres du pays :
 - Se moute y'ap monte tèt fanm yo pou yo ka leve kont gason ki ap lite ak lavi di (du créole) : C'est une stratégie utilisée pour inciter les femmes haïtiennes à se rebeller, se révolter sans cause réelle contre leur mari (7%),
 - Se kraze moun sila yo ap kraze fwaye (du créole) : En d'autre termes, c'est une approche importée des pays développés, qui a pour finalité "la déstabilisation des foyers dans les pays en développement, comme Haïti" (13%) ;
 - PS.- Une opinion surtout exprimé par les hommes des communautés plus reculées par rapport aux centres-villes ;
2. Pour 21 % des Hommes et 10 % des femmes: Avec la participation des femmes, on a plus de transparence dans la gestion des fonds des projets communautaires. Car en général, les hommes ne font pas une gestion de l'argent dédié à des initiatives de développement local (Cf. expériences dans les projets avec plusieurs opérateurs de développement dans leurs zones respectives) ; une opinion exprimée surtout par des leaders d'OCB, des notables, des candidats, des leaders naturels et de certains Maires et CASEC ;
3. Une faible partie des hommes, soit 10 % estime qu'il faut de la complémentarité dans les processus décisionnels pour éviter des frustrations afin d'aller mieux. Les formulations créoles les plus souvent rencontrées dans la réaction des gens qui partagent cette perception sont entre autres : « (1) Si BonDye pat konn nou tou 2 enpòtan li patap dakò kreye fanm

- apati de zòkòt gason an ; (2) Rezilta se youn antre nan lòt ; (3) Tout moun gen menm valè ; (4) Medam yo gen tout plas yo ; ... ». Cette opinion est exprimée par plusieurs catégories de personnes ;
4. Pour 10 % des femmes et 15 % des hommes: Louvri je fanm pou chanje lavi fanm yo. Cela traduit une forme de "Conscientisation des femmes pour une meilleure émancipation". Cette opinion est surtout exprimée par des membres d'OCB strictement féminines ; ou des membres de groupes féministes (SOFA Sud-Est par exemple) ;
 5. Pour 7 % des femmes et 12 % des hommes: Dans leur vie courante, ce concept ne veut dire rien pour elles "L'essentiel, c'est mon mari qui doit commander"; c'est la tradition ! Car, vivre ainsi, c'est aussi un moyen de garder la paix et la sérénité dans les foyers. Cette opinion ont été soulevée notamment parmi les chrétiennes évangéliques et parfois certaines catholiques ;
 6. Pour 9 % des femmes et 8 % des hommes : "Je suis indifférent ; aucune opinion particulière". Cette opinion est exprimée par plusieurs catégories de personnes ;
 7. Pour 35% des femmes et 16 % des hommes : recherche d'égalité entre hommes et femmes pour un processus de développement local équilibré. Cette opinion est exprimée en particulier par des hommes et des femmes membres d'OCB (incluant des Structures Haïtières) mixtes et de certains notables des communautés ; lesquels sont en général des bénéficiaires des séances de formation en lien à la thématique réalisées en particulier dans le cadre de l'implémentation du projet d'ACC/PNUD/FEM/MDE.
 8. Pour 9 % des femmes et 8 % des hommes : « Je suis indifférente, aucune opinion particulière ».

Pour faciliter une lecture rapide de ce tableau, le graphe suivant illustre ou résume les différentes tendances de perceptions exprimées par les acteurs évoluant dans les départements du Sud et du Sud-Est :

Différentes tendances de perceptions exprimées (en %) par les acteurs évoluant dans les départements du Sud et du Sud-Est par rapport aux utilisations pratiques du concept "Genre dans les communautés"



En outre, il a été constaté que les gens du Sud –dans une certaine mesure- sont beaucoup plus informés et conscientisés sur la question de l'intégration genre que ceux du Sud-Est. En grande partie, ceci pourrait être expliqué par le fait que les autorités du Sud sont beaucoup plus impliquées dans des initiatives de promotion et d'intégration des femmes. Aussi, par le fait que des hommes politiques sont très présents dans la gestion -(de fait)- des projets et programmes de développement en exécution dans le Sud-Est, bien qu'une équipe serait à l'oeuvre pour faciliter une meilleure forme d'accompagnement aux communautés bénéficiaires et/ou aux parties prenantes, les initiatives les plus en vue sont généralement accaparées par des hommes politiques très influents (Communication personnelle de nombreux bénéficiaires, à garder en anonymat pour des raisons de sécurité ; Juillet 2015).

Par ailleurs, on a constaté que les femmes sont relativement plus impliquées dans le fonctionnement des OCB et les structures faitières dans le département du Sud. Les hommes du Sud émettent des idées plus favorables à l'égard femmes que les autres zones. De ce fait, une femme du Sud, même en présence de son mari, a très peu de réserves dans les échanges par rapport à la question de l'intégration genre ; bien qu'il faille des accompagnements additionnels pour une meilleure appropriation du concept.

Enseignement No. 15 :
 Des hommes et des femmes (environ 45% de l'échantillonnage) se sont mis d'accord sur l'opinion présentant la question de l'intégration genre comme : "La recherche d'égalité entre hommes et femmes pour un processus de développement local équilibré". Cette opinion est exprimée en particulier par des hommes et des femmes membres d'OCB (incluant des Structures Faitières) mixtes et de certains notables des communautés ; lesquels sont en général des bénéficiaires des séances de formation en lien à la thématique réalisées en particulier dans le cadre de l'implémentation du projet d'ACC/PNUD/FEM/MDE.

4.2.- L'INFLUENCE DES FEMMES ET LES FILLES DANS LES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DE BASE (INCLUANT LES STRUCTURES FAÏTIÈRES)

4.2.1.- Structuration des comités de direction et flux relationnel dans les OCB

Chaque OCB est gérée par un comité de direction. Les comités des différentes OCB présentent en général une configuration quasi-similaire. La composition varie de trois (03) à sept (07) membres ; soit :

1. un (1) président,
2. un (1) vice-président (facultatif),
3. un (1) secrétaire général,
4. un (1) secrétaire adjoint (facultatif),
5. un (1) trésorier (facultatif), dans 95% des cas c'est une femme qui occupe cette fonction dans les groupements mixtes – parfois, le président du groupement joue également ce rôle,
6. un (1) commissaire aux comptes (facultatif),
7. un (1) conseiller ;

D'une façon générale, le nombre de membres du comité directeur se confond au nombre de membre total dans le cas des groupes opportunistes.

L'organigramme suivant schématise la situation générale, en termes de rapports hiérarchiques et de flux relationnels :

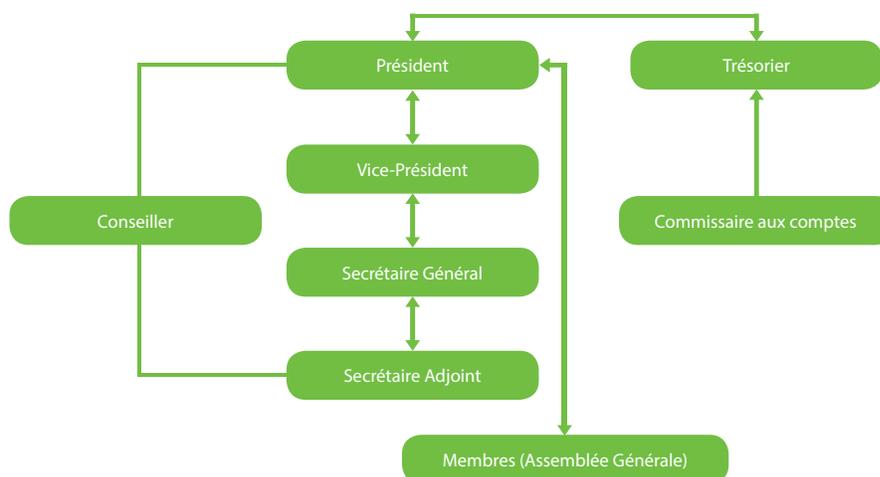


Fig. 24. Modèle général de composition des comités de direction des OCB consultées dans le Sud et le Sud-Est (Adaptation CATEDEL/LINDOR, Août 2015)